



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Cartographie des acteurs de la coopération agricole avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

établi par

Jacques Teyssier d'Orfeuil

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Hervé Lejeune

Inspecteur général
de l'agriculture

Henri-Luc Thibault

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts
Coordonnateur

Décembre 2013

CGAAER n°13110

Table des matières

Résumé.....	7
Listes des recommandations.....	11
Introduction méthodologique.....	13
Partie A. Les pays d'Afrique du Nord, une zone géographique mais pas encore une région aux plans politique, économique et caractérisée par des agricultures insuffisamment performantes.....	15
1. Des défis communs.....	15
1.1. Réduire le risque d'insécurité alimentaire.....	15
1.2. Créer davantage d'emplois.....	16
1.3. Lutter contre la pauvreté rurale.....	16
1.4. Contribuer à la préservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.....	16
2. Des politiques agricoles nationales se référant à ces défis.....	17
3. Au plan opérationnel les mesures mises en œuvre sont fortement différenciées	17
4. Une difficulté à penser le secteur agricole et rural dans les enceintes régionales	18
5. L'approche régionale en matière de coopération agricole ne concerne que des secteurs et acteurs spécifiques.....	19
6. Le cas particulier des accords commerciaux.....	20
6.1. Les accords d'association euro-méditerranéens.....	21
6.2. L'exemple de l'accord complémentaire agricole UE-Maroc.....	21
6.3. Vers une nouvelle étape : les ALECA.....	22
Partie A : les principaux points à retenir.....	22
Partie B. A chacun des pays constitutifs de cet ensemble régional, une stratégie propre pour son secteur agricole et rural.....	23
1. L'Algérie et la recherche de relais de croissance pour l'après « Pétrole ».....	23
1.1. Les objectifs de la politique agricole et de développement rural.....	23
1.2. Les moyens mis en œuvre.....	24
1.3. Les résultats observés.....	25
1.4. L'analyse des écarts entre résultats attendus et observés.....	26
1.5. Les pistes pour l'action.....	26
2. Le Maroc : un hub de connaissance de technologie et d'affaires entre l'Europe, les Etats-Unis et l'Afrique.....	27
2.1. L'agriculture marocaine, un secteur clé économique, social et territorial.....	27
2.2. Une agriculture faite de faiblesses et d'atouts (source : Agence du développement agricole).....	28
2.3. Le Plan Maroc Vert : un plan d'ensemble ambitieux.....	29
2.4. Le Plan Maroc Vert est une référence pour l'action des partenaires au développement... ..	29
2.5. Une coopération française présente et appréciée qui devrait évoluer en fonction des besoins et de ses atouts.....	30
2.6. Des pistes pour l'action.....	32

3. La Libye ; un pays aujourd'hui en marge.....	33
3.1. <i>Un pays rentier.....</i>	33
3.2. <i>Un potentiel agricole limité.....</i>	33
3.3. <i>Un pays en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire.....</i>	34
3.4. <i>Sans faire appel à la coopération agricole.....</i>	35
3.5. <i>Un pays dont le futur agricole reste à inventer.....</i>	35
4. La Tunisie en recherche d'un nouveau modèle de croissance.....	36
4.1. <i>Une agriculture peu performante dans un pays en proie aux difficultés politiques et économiques.....</i>	36
4.2. <i>L'agriculture peu prioritaire au cours des dernières décennies.....</i>	37
4.3. <i>Un secteur agricole soutenu par les partenaires extérieurs.....</i>	38
4.4. <i>La coopération agricole française est présente au travers de nombreuses actions peu coordonnées.....</i>	38
4.5. <i>Des pistes pour l'action.....</i>	39
5. L'Egypte ; un grand pays agricole aujourd'hui fragilisé mais au réel potentiel de développement.....	39
5.1. <i>L'Egypte est un pays incontournable dans une stratégie de coopération agricole en Méditerranée.....</i>	39
5.2. <i>L'agriculture : un secteur clé.....</i>	40
5.3. <i>Une politique agricole ayant visé à libéraliser le secteur depuis les années 80</i>	41
5.4. <i>Des partenaires extérieurs surtout présents dans le secteur hydraulique.....</i>	42
5.5. <i>La coopération agricole française est significative et appréciée.....</i>	43
5.6. <i>Pistes pour la coopération agricole française.....</i>	43
Partie B : les principaux points à retenir.....	44

Partie C : Dans ce paysage contrasté, des acteurs de la coopération agricole et rural nombreux, porteurs de leurs propres visions du secteur tout en affichant leur souci de répondre à des demandes.....45

1. Des Banques de développement partagées sur l'appui à apporter aux initiatives régionales.....	45
1.1. <i>La Banque Mondiale.....</i>	45
1.2. <i>La Banque Africaine de Développement.....</i>	46
1.3. <i>La Banque Islamique de Développement.....</i>	48
2. Des institutions onusiennes aux moyens plus limités mais effectuant un travail conséquent en matière de recueil et de consolidation de l'information et assurant le secrétariat de quelques grands programmes régionaux.....	48
2.1. <i>La FAO.....</i>	48
2.2. <i>Le FIDA.....</i>	50
2.3. <i>Le PAM.....</i>	51
3. De nombreux organismes spécialisés intervenant dans leur champ de compétence.....	52
3.1. <i>Les organismes « Inter Etats ».....</i>	52
3.2. <i>Les Organismes à statut plus incertain.....</i>	54

4. L'Union européenne, principal partenaire commercial et financier de la région mais frileuse quant à l'ouverture de ses frontières agricoles.....	56
4.1. <i>Une politique de voisinage portée par des ambitions politiques.....</i>	56
4.2. <i>Une déclinaison régionale.....</i>	57
4.3. <i>Le secteur agricole n'est pas particulièrement ciblé.....</i>	57
4.4. <i>Une déclinaison bilatérale reposant sur des documents de stratégie pays (DSP) et des Programmes indicatifs nationaux (PIN) élaborés en commun.....</i>	58
4.5. <i>Une coopération agricole extérieure qui fait bouger les lignes de compétence de la Commission.....</i>	59
5. Des coopérations bilatérales souvent concurrentes et aux intérêts parfois divergents.....	59
5.1. <i>Italie.....</i>	60
5.2. <i>Espagne.....</i>	61
5.3. <i>Allemagne.....</i>	62
5.4. <i>Belgique.....</i>	63
5.5. <i>Etats-Unis.....</i>	64
5.6. <i>Le Brésil.....</i>	66
5.7. <i>La Chine.....</i>	67
5.8. <i>Fédération de Russie.....</i>	70
6. Une coopération française assez présente financièrement et économiquement mais en manque de doctrine pour son Sud immédiat et dont les différentes catégories d'acteurs agissent de façon souvent dispersée.....	71
6.1. <i>Les acteurs gouvernementaux.....</i>	71
6.2. <i>Les Etablissements publics.....</i>	76
6.3. <i>Les Instituts techniques.....</i>	87
6.4. <i>Les acteurs de la Coopération décentralisée.....</i>	87
6.5. <i>Les ONGs.....</i>	88
6.6. <i>Les Acteurs privés.....</i>	91
Partie C : les principaux points à retenir.....	95
Partie D : Pour une base de données des acteurs de la coopération agricole en méditerranée.....	96
1. Architecture de la base de données.....	96
2. Actualisation.....	97
Annexe 1 : Acronymes.....	98
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et des contributions écrites... 	103
Annexe 3 : Questionnaire adressé aux Postes.....	114

Résumé

1. Les défis communs auxquels sont confrontés les cinq pays méditerranéens du Nord de l'Afrique ne suffisent pas, pour l'heure, à dessiner une vision partagée d'un futur régional ni, en conséquence, à favoriser une plus grande intégration régionale. Pourtant des préoccupations spécifiques telles que le renforcement de la formation supérieure et de la recherche, la santé animale ou végétale, la préservation du capital forestier nourrissent des approches collectives et favorisent, à l'image du CIHEAM, du REMESA ou du comité Silva Mediterranea, la constitution de réseaux transnationaux.

2. C'est sur cette voie d'une Méditerranée de projets qu'il conviendra donc de poursuivre en s'attachant à faire de la sécurité alimentaire un nouveau champ d'intérêt commun. Le contexte s'y prête comme l'a confirmé la récente réunion du dialogue 5+5 sur ce thème. Mais il conviendra, pour le MAAF, de le décliner en opérations et actions concrètes aux effets aisément mesurables. En la matière, la recherche et la formation supérieure devraient, à l'évidence jouer un rôle, important comme le CIHEAM l'a déjà clairement montré. Les acteurs privés, notamment ceux concernés par les échanges de produits alimentaires gagneraient à ne pas être tenus à l'écart de ces travaux tant leur rôle est et restera important pour contribuer, dans la durée, à la sécurité alimentaire de la région. Dans cette perspective, les actions de coopération françaises gagneront aussi à s'appuyer sur, et à relayer, le développement du cadre commercial.

3. Les analyses par pays confirment la diversité des stratégies retenues pour répondre aux défis, pourtant analogues, posés. Elles mettent, en évidence la faible performance globale des agricultures des pays concernés, avec une appréciation cependant plus nuancée concernant l'Égypte, mais retiennent dans le même temps, une volonté fortement exprimée de renforcer la performance en cherchant des gains de productivité et en augmentant la production. C'est une double préoccupation à laquelle il faut savoir répondre tout en observant que les itinéraires techniques, retenus au Nord de la Méditerranée, pour atteindre les niveaux de production observés sont aujourd'hui questionnés. La aussi, le secteur de la recherche qu'elle soit fondamentale ou d'accompagnement et l'enseignement supérieur seront sollicités.

4. Dans cette perspective, le MAAF même s'il ne dispose pas des principaux leviers à même d'orienter les travaux des Instituts de recherche et de formation dans cette direction, devra veiller à faire valoir ses orientations en la matière. Il pourrait, notamment plaider pour que l'AFD, principal vecteur de l'aide au développement de la France puisse se saisir de ces sujets. Au-delà, c'est à l'écoute des aspirations et des demandes de ses partenaires du Nord de l'Afrique qu'il devra bien évidemment continuer à conduire son action en particulier pour ce qui concerne les programmes de « développement rural » où l'agriculture doit jouer un rôle central.

5. Au regard des demandes des pays, c'est, in fine, à les aider à relever le triple défi de la performance technique, économique et écologique, que le MAAF devra s'attacher.

6. Le panorama des acteurs non français de la coopération agricole en Méditerranée met en relation différentes catégories d'acteurs aux motivations différentes.

Les banques de développement et certaines institutions multilatérales considèrent, ainsi, les pays de la région sous revue comme des « clients » et estiment en conséquence, être à leur service pour appuyer la mise en œuvre des politiques qu'ils arrêtent.

Cette posture ne peut, bien évidemment, pas cacher que ces institutions sont également porteuses de visions voire d'une idéologie. A cet égard, les réserves encore perceptibles de la Banque Mondiale quant à la construction d'ensembles économiques régionaux ou ses interrogations sur la pertinence de la priorité désormais accordée par les autorités à l'augmentation de la production agricole nationale sont révélatrices. Il reste que ces institutions disposent d'une expertise solide, de moyens conséquents et que leurs avis sont, notamment ceux portés par la BAD, écoutés avec attention même s'ils ne sont pas toujours pris en compte.

7. Aux cotés de ces institutions généralistes à vocation économique, des organismes plus spécialisés relevant également de la sphère inter-étatiques sont à l'œuvre moins pour répondre à des demandes que pour promouvoir des projets, des modes de faire ou faire partager des visions d'avenir. Ceci vaut pour le CIHEAM dans le secteur de la formation et de la recherche mais également pour les institutions œuvrant en matière de santé animale ou végétale, d'environnement. Leurs moyens sont généralement plus modestes et leurs interlocuteurs assez spécialisés. Il en résulte souvent une relative déconnexion de leurs aspirations de celles des acteurs multilatéraux.

8. L'Union européenne constitue un trait d'union entre ces deux premières catégories d'intervenants. Elle appréhende, d'une part, les pays sous revue non comme des « clients » mais comme des « voisins » qu'elle souhaite associer à un projet commun de long terme. Si les contours de celui-ci ne sont pas toujours explicités, ils suggèrent cependant la construction d'un ensemble géopolitique plus intégré. Mais l'Union intervient également sur différentes thématiques soit directement à travers les projets qu'elle met en œuvre soit indirectement via ceux qu'elle finance. L'Union européenne se positionne ainsi clairement comme un acteur majeur de la coopération agricole en méditerranée et comme l'institution la mieux à même d'instiller de la cohérence dans les opérations engagées même si ce n'est pas encore véritablement le cas.

9. Dans ce paysage, les acteurs bilatéraux non français ressortissent à deux catégories principales.

- Les acteurs européens notamment l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne. Ce sont en particulier ceux qui, via les courants d'immigration, sont directement concernés par le développement de la rive sud de la méditerranée. Ils manifestent une volonté de favoriser le développement de cette région et interviennent en conséquence davantage en complémentarité ou en tant qu'opérateur des opérations de l'Union européenne pour en amplifier les effets. Ils veillent dans le même temps à protéger leurs intérêts commerciaux.

- Les acteurs non européens ; Chine, Brésil, USA, Turquie, Russie... Ils appréhendent cette région plus comme un marché assurément porteur pour ce qui concerne le commerce des céréales. Leurs investissements dans des opérations de développement agricole sont modestes à l'image de ceux du Brésil, de la Chine ou de la Fédération de Russie.

10. La revue des acteurs français de la coopération agricole en Méditerranée illustre également une grande diversité d'origine, de moyens mais aussi d'objectifs.

S'agissant des acteurs publics, la priorité méditerranéenne affichée et réitérée au plan politique par les différents ministres concernés s'est récemment concrétisée au plan institutionnel par la création d'une Délégation Interministérielle à la Méditerranée, la nomination au ministère des affaires étrangères d'ambassadeurs spécifiquement dédiés aux questions méditerranéennes et l'accueil sur notre territoire de différentes institutions spécialisées sur ces questions. Mais cette priorité ne s'incarne pas véritablement dans un document stratégique faisant référence et inspirant l'action de tous.

11. Ceci vaut bien évidemment pour le secteur agricole où le Plan Stratégique International du MAAF ne dispose, par exemple, pas d'une déclinaison proprement méditerranéenne.

Cette absence, de même que l'autonomie statutaire d'actions de nombreux acteurs publics, ne rendent pas immédiatement lisible le positionnement des uns et des autres. Ceci pourrait ne pas être problématique si les moyens étaient suffisants pour satisfaire les différentes attentes. Mais tel n'est manifestement pas le cas. Pour le MAAF, l'explicitation de l'implicite, c'est-à-dire l'expression du « pourquoi », la détermination du « où », du « comment », du « quand » et du « avec quels moyens » de son action bilatérale, européenne et internationale en faveur des pays sous revue n'est pas complètement aboutie. Cette lacune rend malaisée l'appropriation d'un langage commun au sein de l'important réseau des agents du MAAF concernés et associés aux questions méditerranéennes.

12. Si la convergence des actions est, par nature bonne, avec les établissements publics directement sous tutelle tels que les GIPs ADECIA et FVI, elle est plus distante avec ceux dotés d'une autonomie d'action et de moyens plus conséquents qui, tels les organismes de recherche et d'enseignement, paraissent construire et conduire leurs actions de coopération d'abord en fonction de leurs propres préoccupations. Elle est encore plus lointaine avec l'AFD qui, comme les banques de développement, organise ses relations avec les pays sous revue selon une approche de type « client » et des « objectifs de décaissements ». Et alors qu'avec cet établissement financier, la France dispose d'un puissant levier pour peser sur les actions de développement, c'est, in fine, l'Union européenne, qui via les conditions d'attribution de ses ressources, organise une certaine structuration et convergence des actions des acteurs. Au plan thématique, cette relative convergence ne semble, d'ailleurs, pas toujours complètement en phase avec les attentes des pays examinés pour ce qui concerne, en particulier, la part relative des interventions en faveur d'une amélioration de la production au regard de celles concernant le développement rural ou la protection de l'environnement.

13. Dans ce paysage, les acteurs de la coopération décentralisée apportent, à travers des partenariats largement asymétriques, une contribution au développement local des territoires sur lesquels ils interviennent mais de façon assez dispersée. Ils ont recours à des outils dont ne disposent pas ou ne veulent plus disposer les autres acteurs institutionnels sans que leurs effets soit précisément mesurés.

14. Alors que les ONGs sont relativement peu présentes dans la région d'étude, les opérateurs privés y sont actifs sans cependant qu'à quelques exceptions près, leurs activités paraissent articulées avec celles des autres opérateurs. La dimension commerciale de leurs interventions ne doit pas occulter le fait qu'ils contribuent directement lorsqu'ils interviennent sur le marché des céréales ou indirectement via des investissements productifs ou la construction d'infrastructures portuaires à la sécurité alimentaire de chacun des pays examinés et de la région dans son ensemble. Cette dimension de leur action paraît insuffisamment mise en valeur.

15. Au total, les acteurs de la coopération agricole dans la région sous revue sont multiples. Ils relèvent de très nombreuses catégories en terme de statuts, d'origine géographique, d'objectifs et de moyens. Et ceci vaut pour les acteurs français comme pour les autres acteurs. Dans ce paysage encombré, les instruments financiers de l'Union européenne apparaissent comme des instruments indirects de mise en cohérence de l'action de ses membres voire aussi de celle d'acteurs multilatéraux aux moyens limités. Cette réalité doit conduire le MAAF à :

- Traduire en plan d'actions pour la région étudiée et au-delà pour la Méditerranée, les orientations dessinées dans son plan stratégique à l'international. Le plan devra notamment identifier des pays cibles et dans chacun d'eux des thématiques prioritaires.
- Veiller à ce que son réseau conséquent d'experts dans les institutions européennes, internationales où les pays sous revue s'approprient le contenu de ce plan d'action et en soit l'un des vecteurs.
- Considérer comme prioritaire d'accompagner dans la durée ses partenaires dans la définition des politiques publiques agricoles et rurales sans se détourner d'Institutions qui comme la BAFD ont, en la matière, une action appréciée et appuie résolument les processus d'intégration régionale.
- Construire et faire vivre une base de données sur les acteurs et les actions de la coopération agricole en méditerranée.

Listes des recommandations

1. concernant l'action interne du MAAF :

R1. Définir un plan d'actions à trois ans pour la Méditerranée précisant le champ géographique, thématique des interventions souhaitées du MAAF et mettant la sécurité alimentaire euro-méditerranéenne au cœur de son projet de coopération.

R2. Constituer et animer un réseau méditerranéen de ses experts à l'international concernés par les questions méditerranéennes et densifier celui des conseillers pour les affaires agricoles.

R3. Répondre aux demandes d'appui à l'élaboration des politiques publiques dans les secteurs de compétence du MAAF.

R4. Collaborer davantage avec le secteur privé dans un contexte de relative absence des ONGs françaises.

R5. Faire vivre et partager une base de données sur les acteurs de la coopération agricole en Méditerranée.

2. Concernant l'action du MAAF vers ses établissements proches

R6. Accompagner les actions cherchant à améliorer la productivité et la production agricole.

R7. Penser le développement rural en intégrant plus qu'aujourd'hui la production et la performance agricole.

R8. Mutualiser les compétences au niveau régional.

3. Concernant les autres partenaires au développement

R9. Plaider, dans cette perspective, pour un soutien bilatéral accru au secteur de la recherche et de la vulgarisation agricole via notamment les concours de l'AFD.

R10. Contribuer à construire puis accompagner la cohérence de fait qu'apporte l'UE aux interventions de ses États membres et lui faire porter un message d'ouverture en matière d'échanges agricoles avec les pays d'Afrique du Nord.

R11. Se rapprocher d'institutions telles que la BAD portant les problématiques d'intégration régionale.

4 . Intéressant les acteurs privés

R12. Inscrire la stratégie commerciale en référence à la sécurité alimentaire de la région, notamment pour ce qui concerne les échanges de céréales.

Introduction méthodologique

La Méditerranée est une priorité géographique pour l'action à l'international du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Mais elle l'est également pour de nombreux autres acteurs, européens, non européens, bilatéraux, multilatéraux, publics, privés qui se croisent et s'entrecroisent sans que la multitude d'actions conduites ne dessine un ensemble véritablement cohérent au service d'une vision ou d'une ambition partagée.

C'est que la Méditerranée est diverse, complexe, faite d'échanges mais aussi d'affrontements entre ses différentes composantes. Elle connaît, aujourd'hui de profonds bouleversements sociaux, politiques, économiques. Elle est traversée de très nombreuses frontières, toutes n'étant pas géographiques ou politiques. Elle reste l'objet de fortes convoitises. Cette complexité malaisée à décrypter rend difficile le cheminement en Méditerranée.

Si la cartographie des acteurs de la coopération agricole qui suit contribue à baliser un itinéraire d'action pour le MAAF, elle aura atteint son objectif.

Pour ce faire, les rédacteurs du présent rapport se sont d'abord accordés sur un champ géographique, sur une typologie d'acteur et sur une méthodologie.

1. La géographie :

La Méditerranée est une zone géographique à plusieurs dimensions dont les contours varient selon les auteurs, les thématiques, les projets. Entre le périmètre dessiné par l'ensemble des bassins versants des fleuves et des rivières se jetant en Méditerranée et par celui délimitant les territoires évoluant sous climat strictement méditerranéen, les différences sont, déjà, importantes. Il en est de même de la Méditerranée des promoteurs du Plan d'Action pour la Méditerranée qui circonscrivent la région au 22 pays et territoires riverains ou de celle des tenants de l'Union pour la Méditerranée qui en regroupe 44. Dans ce paysage changeant, ce rapport s'intéresse au cinq pays méditerranéens du Nord de l'Afrique soit le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte.

2. La Typologie :

Les acteurs de la coopération agricole peuvent relever de très nombreuses catégories rendant compte de leurs différents statuts, de leurs origines géographiques, de leurs thématiques d'intervention, de leurs objectifs de court, moyen ou long terme, de leurs moyens d'intervention... Ce rapport s'attache à être le plus complet possible en n'excluant aucune catégorie. Il ne prétend, cependant, pas à l'exhaustivité tant la liste est longue de celles et ceux intéressés et impliqués dans la coopération agricole.

3. La méthodologie :

Pour collecter l'information nécessaire à l'établissement de cette cartographie, les auteurs ont retenu de croiser six sources de données. Ils ont, en premier lieu, adressé aux ambassades des pays concernés un questionnaire présenté en annexe 3. Ce questionnaire transmis par le Ministère des Affaires Étrangères (MAE) sous forme de télégramme diplomatique a, pour l'essentiel, été traité par les services économiques régionaux. Les missionnaires ont, ensuite, procédé à une analyse documentaire des sites des différents acteurs de la coopération agricole connus pour leur engagement dans les

pays sous revue. Cette analyse documentaire a permis d'avoir un premier aperçu des orientations et du portefeuille de projets pour les acteurs répertoriés. Des missions dans quatre des cinq pays analysés soit au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Égypte ont, à la suite, été effectuées. Elles ont été l'occasion, d'une part, de commenter avec les services pertinents des ambassades, les réponses apportées aux questionnaires, d'autre part de rencontrer les autorités nationales afin d'avoir leur vision du développement agricole de leur pays et leur perception de l'action de coopération agricole qui s'y exerce, enfin de rencontrer quelques acteurs clés de la coopération agricole dans ces pays. Des missions à Bruxelles pour rencontrer les services de la Commission concernés par la coopération agricole en Méditerranée, en Italie auprès des Institutions onusiennes romaines, à Marseille pour rencontrer le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée ont, en quatrième lieu, été réalisées. La cinquième source d'information a été constituée des très nombreux entretiens directs ou téléphoniques avec des acteurs considérés comme essentiels dans l'action de coopération agricole¹. Enfin les attachés agricoles en charge des pays sous revue de même que celles et ceux affectés dans les pays coopérant avec la zone d'étude ont été sollicités. Ils ont été à l'origine d'un flux précieux d'informations et d'éclairages.

A partir de ces différentes sources d'information, l'analyse a consisté, d'une part, à caractériser les différentes visions de long terme s'attachant à la coopération agricole en Méditerranée en distinguant, notamment, une approche « intégrationniste » pensant les pays sous revue comme partie d'un espace géopolitique plus intégré à construire et, d'autre part, une approche plus « bilatérale » abordant ces même pays de façon beaucoup plus indépendante voire déconnectée. Elle a, ensuite, cherché à identifier les principaux déterminants des politiques agricoles affichées et conduites dans les pays sous revue pour apprécier si, et comment, s'y référaient les différents acteurs non nationaux de la coopération agricole. Elle s'est, enfin, attachée à distinguer l'action des acteurs français et non français de cette coopération en veillant pour chacune de ces grandes catégories à positionner l'action du MAAF.

Le présent rapport distingue donc trois parties principales. Une première partie dédiée à la coopération régionale et aux différentes initiatives destinées à lui donner un contenu, une seconde partie consacrée au secteur agricole des pays sous revue et aux interventions le concernant, une troisième partie destinée à présenter et qualifier les différents acteurs recensés dans la zone géographique étudiée. Il présente, dans le prolongement de ces trois parties, les caractéristiques de la base de données qui a été construite pour documenter les différentes actions de coopération agricole identifiées et les extractions possibles pour un utilisateur extérieur. Chacune de ces parties donne lieu à recommandations pour le MAAF.

¹ Voir la liste en annexe

Partie A. Les pays d'Afrique du Nord, une zone géographique mais pas encore une région aux plans politique, économique et caractérisée par des agricultures insuffisamment performantes

Les défis communs que le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte ont à relever au plan agricole ont déterminé des stratégies nationales de développement agricole et rural et de sécurité alimentaire qui se concrétisent, au niveau opérationnel, par des mesures très différenciées. Cette diversité d'approches nationales traduit des réalités politiques, économiques et sociales contrastées et non transcendées, aujourd'hui, par des projets régionaux véritablement consistants.

Ces pays importateurs nets de produits agricoles et alimentaires représentent aujourd'hui, 4,5% des exportations agro-alimentaires françaises, dont 69,5 % de produits agricoles, 28,9% de produits transformés et 1,6% de vins et spiritueux. Le solde positif de notre balance commerciale agro-alimentaire a varié entre 1,5 et 2,5 milliards d'euros au cours des trois dernières années. Entre 2007 et 2012, la France a perdu un point de part de marché quand sur la même période le Brésil en gagnait 5. Au-delà, les exportations de machines agricoles représentent 1,7% de nos exportations et presque 9% des ventes d'équipements des IAA.

1. Des défis communs

En matière agricole et de développement rural, les cinq pays d'Afrique du Nord font face à des défis largement partagés :

1.1. Réduire le risque d'insécurité alimentaire

Les 5 pays sous revue sont confrontés à des problèmes de sécurité alimentaire, qu'il s'agisse d'insécurité alimentaire au niveau national (macro niveau) ou au niveau individuel (micro niveau). Selon la BAD, le pourcentage de la population sous-alimentée serait de 1% en Tunisie et en Libye, de 4% en Algérie, au Maroc et en Égypte. Si les taux de sous-alimentation sont très inférieurs à la moyenne mondiale voisine de 15%, c'est parce que ces pays importent massivement des produits agricoles et alimentaires au premier rang desquels figurent les céréales². Ils représentent ainsi 2% de la population mondiale mais réalisent chaque année et depuis 10 ans entre 15 et 20% des achats mondiaux de blé³. Cette forte dépendance aux importations pose des questions quant à un accès régulier aux quantités nécessaires et à leur prix, de plus en plus volatils sur le marché international alors que les populations concernées de ces pays consacrent 35 à 45% de leur revenu à leur alimentation. Cette situation de forte dépendance aux importations de céréales est le résultat de contraintes pédoclimatiques fortes (zones arides) mais celles-ci ne justifient cependant pas totalement les très faibles niveaux de performances actuels de nombreux segments de production agricole.

² L'économie politique de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord ; Note économique de la BAD, 2012

³ La part des revenus des ménages consacrée au seul achat de céréales peut atteindre 30% chez les plus pauvres

1.2. Créer davantage d'emplois

La population de la région sous revue devrait s'accroître d'environ 47 millions d'habitants d'ici 2030, passant de 163 millions en 2010 à 210 millions en 2030 pour atteindre 241 millions d'habitants en 2050 ; soit un gain de 78 millions d'habitants sur la période, chiffre proche de la population égyptienne actuelle⁴. Cette évolution démographique va peser sur un marché de l'emploi déjà tendu et marqué par un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes et les diplômés où il est considéré comme l'un des plus élevés au monde⁵. Dans ce contexte, Il est attendu du monde rural et du secteur agricole, toujours premiers pourvoyeurs d'emplois de la région, qu'ils contribuent à atténuer ces tensions croissantes du marché du travail⁶, notamment pour les jeunes⁷, et à freiner l'exode rural des personnes qui sont dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins sur leur territoire d'origine. Il s'agit là d'un défi majeur tant l'augmentation de la productivité et de la production souhaitées paraissent difficilement compatibles⁸ avec un haut niveau d'emplois peu qualifiés.

1.3. Lutter contre la pauvreté rurale

La pauvreté rurale s'est maintenue voire accrue au cours de la période récente en dépit de taux de croissance économique plutôt favorables et en tout cas supérieurs à ceux observés dans les pays de la rive Nord de la Méditerranée. C'est ici la question de la répartition des fruits de la croissance qui est posée et donc, au-delà des politiques agricoles elles-mêmes, la pertinence des politiques économiques et sociales conduites au regard de la lutte contre la pauvreté.

1.4. Contribuer à la préservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement

Dans un contexte de sécurité alimentaire tendu et fortement dépendante des importations, le développement de l'agriculture dans la région s'inscrit, aussi, dans des problématiques globales telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou l'adaptation au changement climatique ou ayant une dimension plus locale à l'image de la meilleure gestion de ressources rares telles que l'eau, les espaces boisés ou les sols. La prise en compte de ces dimensions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural est désormais incontournable.

⁴ UN DESA, Population division, population estimates and projection prospects

⁵ « Les pays méditerranéens au seuil d'une transition fondamentale », Rapport du FEMISE sur le partenariat euro méditerranéen 2011

⁶ Les entrées annuelles sur le marché du travail au cours des années à venir pourraient être de l'ordre de 650 000 personnes par an en Égypte, 400 000 au Maroc et en Algérie, 80 000 en Tunisie : Source CIR de l'AFD

⁷ Les moins de 15 ans qui représentaient 25% de la population totale en 2010 (soit près de 45 millions de jeunes) sont ceux que le marché de l'emploi va progressivement devoir absorber : rapport du FEMISE - op cité

⁸ AFD : Quels secteurs développer pour créer de l'emploi en Méditerranée ? ; Conférence iD4D du 13 septembre 2013

2. Des politiques agricoles nationales se référant à ces défis

Quelles que soient les inflexions⁹ qui ont pu leur être apportées au cours du temps, ce sont autour de ces quatre grands défis que se sont articulés les contenus des différentes politiques nationales de développement agricole et rural des pays sous revue.

Ces politiques se sont inscrites et s'inscrivent encore dans des approches du monde rural et agricole généralement très administrées. Le rôle de l'État, des administrations déconcentrées, des établissements publics est ainsi notable; dans une moindre mesure cependant en Tunisie et au Maroc où la libéralisation de l'économie a été plus importante.

Alors que des gains de productivité agricoles liés à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques sont possibles¹⁰, les priorités telles qu'elles ressortent des ministères de l'agriculture des pays sous revue et qui s'expriment sous forme de demandes d'appuis techniques dans les domaines de la production, de la recherche et la formation, de la structuration des filières agricoles, apparaissent parfois en décalage avec les souhaits des acteurs de la coopération bilatérale ou multilatérale mettant plus l'accent sur le développement rural, l'« organisation paysanne », la protection de la biodiversité, le changement climatique...

3. Au plan opérationnel les mesures mises en œuvre sont fortement différenciées

Au-delà des politiques affichées, la nature, l'ampleur et les modalités de mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural apparaissent beaucoup plus liées au positionnement des pays au regard de leur dotation en ressources exportables et à leur situation économique générale qu'aux conditions agro-climatiques de production. Il en est notamment ainsi pour ce qui concerne les approches au regard de la sécurité alimentaire.

Si les cinq pays concernés sont largement dépendants de leurs importations alimentaires et, en particulier, de céréales pour assurer la couverture globale de leur besoin, leur sensibilité aux aléas des cours des matières premières agricoles importées est très différente selon qu'ils disposent de ressources pétrolières ou non. Des pays tels que l'Algérie, la Libye avant la crise, exportateurs majeurs de produits pétroliers dont les cours évoluent généralement dans le même sens que celui des produits de base agricoles ont, ainsi et de facto, été moins affectés par les variations de cours des produits agricoles que des pays comme le Maroc, l'Égypte ou la Tunisie, non producteurs de pétrole et à la situation budgétaire plus tendue. En bref l'Algérie et la Libye ont pu, jusqu'à un passé récent, ne guère se soucier du niveau de leur production agricole, étant assurés, compte tenu de leur aisance financière, de pouvoir continuer à s'approvisionner sur les marchés extérieurs quand le Maroc, la Tunisie, l'Égypte se doivent, dans la durée, de chercher à limiter les importations alimentaires et maximiser les rentrées de devises.

Ce sont ces différences de situation qui expliquent le grand décalage longtemps observé entre l'ambition des politiques affichées et le contenu des programmes effectivement mis en œuvre. Soit l'absence de moyens budgétaires a limité la mise en œuvre des politiques

⁹ Il en est ainsi de la sécurité alimentaire qui a progressivement pris le pas sur le concept d'autosuffisance alimentaire mis en avant dans les années 60

¹⁰ En Tunisie par exemple, le secteur agricole fonctionne nettement en deçà de son potentiel de production, avec un manque à gagner estimé par la Banque mondiale entre 40 et 60%

en faveur de l'agriculture, soit la manne pétrolière ou gazière n'a pas porté les dirigeants à être très exigeants quant aux résultats des politiques agricoles conduites. Cette dualité d'approche semble, cependant, faire place à un débat désormais plus objectif sur l'importance du secteur agricole pour les économies des pays d'Afrique du Nord. Il s'est traduit, depuis la crise de 2008 puis les « printemps arabes », par de nouvelles initiatives pour le secteur agricole. Elles ont consisté, d'une part, en des études prospectives à l'horizon 2030 pour le secteur agricole en Egypte, au Maroc en Tunisie à même d'éclairer les politiques à conduire dans la durée. Elles se sont traduites, d'autre part, par l'adoption de stratégies et de plans qui, à l'image du Plan Maroc Vert ou du Programme d'action 2012-2017 en Egypte, sont réputés organiser l'action.

Mais ces approches restent éminemment nationales et, dans ce contexte, celles plus régionales peinent à émerger et à convaincre quand elles existent.

4. Une difficulté à penser le secteur agricole et rural dans les enceintes régionales

La communauté des défis à relever, la proximité géographique, la recherche d'un partenariat plus étroit avec l'Europe ont nourri différentes initiatives régionales souvent inspirées par les pays de la rive Nord de la Méditerranée et qui, pour l'essentiel, restent en devenir. Il en est ainsi pour :

- Le partenariat Euro-Méditerranée lancé à Barcelone en 1995 qui ambitionnait de créer une vaste zone de libre échange entre l'Europe et 10 pays méditerranéens partenaires à l'horizon 2010.

Trois ans au-delà du terme initialement fixé, force est de constater que la zone de libre échange n'existe pas et qu'en matière agricole, les pays du Sud de la Méditerranée, bien qu'ayant bénéficié de transferts financiers via notamment les instruments européens de la politique de voisinage, n'ont pas rééquilibré leurs échanges avec l'UE ni atténué leur dépendance alimentaire.

- L'Union pour la Méditerranée s'inscrivant dans le prolongement du Processus de Barcelone entendait se doter d'une gouvernance véritablement paritaire pour construire des projets communs régionaux.

Le secteur agricole et rural, bien qu'initialement non mentionné dans la déclaration finale du sommet constitutif de l'initiative de juillet 2008, a été retenu comme stratégique en novembre 2008. Une réunion ministérielle « agriculture » a, à la suite, été appelée à se tenir pour « définir et encourager des projets relatifs au développement durable en milieu rural, au développement et à la promotion de produits de qualité ainsi qu'à la coordination de la recherche agricole sur des questions telles que les espèces végétales résistantes au stress hydrique et la gestion des ressources hydriques. Cette conférence devrait également appuyer la poursuite et le renforcement des activités menées dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires¹¹. Cette réunion plusieurs fois annoncée n'a pu être organisée au cours des cinq dernières années.

- Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) qui réunit les 22 pays et territoires riverains de la Méditerranée.

¹¹ Déclaration finale des Ministres des affaires étrangères de l'UpM, 4 novembre 2008.

La stratégie de développement durable et son volet « développement agricole et rural durable » préparée sous l'égide du PAM a, certes, été formellement adoptée par les 21 Parties contractantes à la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et des zones littorales en novembre 2005 mais elle est restée largement confidentielle. Son contenu prônant, pour le secteur agricole et le monde rural, une approche soucieuse de préserver les ressources rares telles que l'eau et les sols et un développement porté par les communautés locales est, par ailleurs, très discret sur la sécurité alimentaire. Cette stratégie n'a guère percolé dans les ministères en charge de ces questions puisqu'étant essentiellement portée par ceux en charge de l'environnement. Appelée à être prochainement révisée, elle reste cependant et à ce jour, une des rares références stratégiques en la matière¹² qui a été adoptée par les vingt et un pays riverains de la Méditerranée.

- L'Union du maghreb arabe, créé en 1989, réunit la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye.

Sa commission ministérielle spécialisée dédiée à la sécurité alimentaire se réunit régulièrement¹³ et produit des recommandations¹⁴ mais ses travaux ne paraissent guère connaître de traduction véritablement opérationnelle. Le souhait du Secrétaire général de faire du 25ème anniversaire de l'UMA en 2014 une opportunité de sa « réactivation qualitative » témoigne de cette situation.

- Seul le dialogue dit du 5+5 qui concerne la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie et Malte laisse apparaître une certaine dynamique.

Pour la première fois depuis son lancement en 1990, une réunion des ministres en charge des questions agricoles et de sécurité alimentaire s'est, en effet, tenue sous co-présidence algéro-française à Alger le 27 novembre 2013. Appelée de ses vœux par les chefs d'Etats et de gouvernement du dialogue, cette réunion a exploré plusieurs des pistes de coopération régionale pour améliorer la production et la productivité agricoles, protéger les ressources naturelles, accroître le partage des expériences à travers des programmes de recherche et d'innovation multilatéraux, développer les échanges agro-commerciaux, renforcer la sécurité alimentaire, lutter contre les gaspillages et promouvoir une croissance plus inclusive sur le plan territorial afin de vitaliser les régions rurales. Elle a appelé à la création d'un observatoire de la sécurité alimentaire. Mais pour ne pas connaître le sort des autres initiatives aujourd'hui en panne, il conviendra que les débats du 5+5 débouchent sur des projets et des actions concrètes.

5. L'approche régionale en matière de coopération agricole ne concerne que des secteurs et acteurs spécifiques

Dans le paysage précédemment décrit, les apports et l'audience du Centre International des Hautes Etudes Agronomique Méditerranéennes (CIHEAM) rassemblant 13 pays méditerranéens méritent d'être soulignés.

¹² Les ministres en charge de l'agriculture des 13 pays méditerranéens membres du CIHEAM ont adopté de nombreuses recommandations en matière agricole et rurale.

¹³ Sa dernière rencontre s'est tenue à Tripoli (Libye) en février 2013

¹⁴ A l'image de celle ayant récemment conduit à l'organisation à Rabat les 19 et 20 novembre 2013 d'un séminaire sur l'« adaptation de l'agriculture et des grandes cultures au changement climatique ».

Vraisemblablement parce que l'accord intergouvernemental qui le sous tend lui confie un objet précis ; la formation, la recherche et la coopération en matière agricole et rural, et parce qu'il s'incarne dans des structures aisément identifiables ; ses quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens de Bari (Italie), Cana (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne), le CIHEAM a rempli et continue de remplir une fonction centrale en matière de formation supérieure des futurs cadres des Services de l'agriculture et d'éclairage des grands enjeux agricoles de la région. La mise en réseau, sous son égide, des institutions de formation et de recherche dans son domaine de compétence est une contribution importante mais encore assez isolée à la construction d'une prise en compte régionale des problématiques qu'il porte.

Au-delà, le fait régional paraît surtout avoir été intégré par les institutions ayant à traiter des questions de santé animale ou végétale ou celles en charge du secteur forestier, dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Il en est, par exemple ainsi, de

- la lutte contre le criquet pèlerin conduite sous l'égide de la FAO et notamment de sa Commission spécialisée¹⁵ pour la région occidentale,
- la prévention et de la lutte contre les principales maladies animales transfrontalières et les zoonoses organisée dans le cadre du réseau méditerranéen de santé animale (REMESA)¹⁶,
- les interventions dans le secteur forestier à travers notamment des actions soutenues par le Comité Silva mediterranea de la FAO¹⁷ dont les cinq pays sous revue sont membres. Ces actions consistent pour l'essentiel et selon le mandat du Comité, à examiner régulièrement les progrès enregistrés en matière de technique forestière dans le contexte écologique et régional, identifier les priorités en matière de recherche et, enfin, aider les gouvernements à élaborer leurs politiques forestières nationales. Elles peuvent s'accompagner de projets spécifiques portés par des bailleurs de fonds¹⁸. C'est notamment le cas des projets financés par la GIZ et le FFEM dans le cadre du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes (PCFM).

6. Le cas particulier des accords commerciaux

Les différentes enceintes politiques auxquelles participent les pays étudiés que celles-ci relèvent du monde arabe ou concernent d'autres espaces geo-politiques ont cherché à favoriser les échanges commerciaux via notamment des accords de libre échange.

Il en est, par exemple, ainsi du Greater Arab Free Trade Agreement (GAFTA) promu par la Ligue Arabe mais auquel l'Algérie parmi les cinq pays sous revue n'est pas Partie, des accords conclus dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe ou de l'accord d'Agadir soutenu par l'Union européenne et regroupant l'Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et la Palestine. Leur mise en œuvre cahotique ne s'est pas, à ce stade, traduite par une augmentation significative des échanges commerciaux entre les pays concernés.

¹⁵ La Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale est basée à Alger. Elle concerne 10 pays dont quatre des cinq pays sous revue (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye)

¹⁶ L'Unité régionale de coordination du REMESA, située à Tunis, est constituée du centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières en Afrique du Nord et de la représentation sous régionale de l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OIE) pour l'Afrique du Nord.

¹⁷ Le Comité silva Mediterranea (formellement Comité CFSSA/CEF/CFPPO des question forestières méditerranéennes) est un des trois organes statutaires techniques de la FAO traitant de questions forestières.

¹⁸ Il s'agit pour la GIZ du projet « adapting the framework for forestry policy to meet the needs of climate change in the MENA region » et du projet FFEM « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés dans un contexte de changements globaux ».

Ce type d'accord a aussi mobilisé des pays extérieurs à l'image des Etats-Unis dans le cadre du Middle East Free Trade Agreement ou de l'Union européenne dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Ils ont là également connu des fortunes diverses comme l'illustre l'exemple européen.

6.1. Les accords d'association euro-méditerranéens

Le cadre premier des relations commerciales avec les pays de la zone est constitué des accords euro-méditerranéens d'association initiés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et le processus de Barcelone.

Ces accords sont respectivement entrés en vigueur en 1998 pour la Tunisie, en 2000 pour le Maroc, en 2004 pour l'Égypte, en 2005 pour l'Algérie

Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux en constituent un élément essentiel.

Au-delà de leur nature bilatérale et des spécificités propres à chaque État partenaire, ces accords répondent à un schéma similaire. Ils ont pour but de promouvoir :

- un dialogue régulier en matière politique et de sécurité, afin de favoriser la compréhension mutuelle, la coopération et les initiatives communes;
- la coopération économique, commerciale et financière, visant notamment la libéralisation progressive des échanges, le développement durable de la région et les investissements;
- la coopération sociale, culturelle et en matière d'éducation, notamment à travers le dialogue interculturel, le contrôle des migrations, le développement des qualifications, la promotion du droit du travail ou l'égalité homme femme.

Ils encouragent la coopération intra-régionale des pays méditerranéens, en tant que facteur de paix, de stabilité, de développement économique et social.

Les accords d'association prévoient l'établissement progressif d'une zone de libre-échange en Méditerranée, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sans que celle-ci ne soit à ce jour effective.

6.2. L'exemple de l'accord complémentaire agricole UE-Maroc

Six ans après le lancement des négociations en 2006, l'accord agricole Maroc-UE a été adopté en février 2012. *Il prévoit la levée de 55 % des droits de douanes sur les produits agricoles et de la pêche du Maroc (contre 33 % précédemment) et 70 % des droits de douanes des produits agricoles et de la pêche de l'Union européenne (contre 1 % précédemment), sur une période de 10 ans.* A ce terme tous les produits agricoles marocains auront un accès libre sur le marché à l'exception d'une liste restreinte¹⁹. Bien qu'il soit encore trop tôt pour dresser un bilan explicite de l'Accord agricole UE-Maroc, on peut à ce stade observer que la totalité des nouvelles facilités ouvertes aux exportations marocaines n'a pu être utilisée faute d'adéquation de certains produits à l'export.

¹⁹ Il s'agit de la tomate, l'ail, la clémentine, la fraise, le concombre et la courgette

6.3. Vers une nouvelle étape : les ALECA

Le Conseil européen a donné mandat en décembre 2011 à la Commission européenne, pour l'ouverture de négociations sur un accord de libre-échange approfondi et complet avec le Maroc, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie. La Commission européenne a affiché l'objectif de revisiter les accords de coopération euro-méditerranéens avec comme dessein spécifique d'améliorer l'accès au marché et stimuler les réformes économiques dans ces pays.

Dès lors, le traitement du volet agricole pourrait être variable. Pour le Maroc par exemple, l'essentiel de la relation commerciale, établie par l'accord de 2012, pourrait être en l'état intégré dans le nouvel accord général. S'agissant de la Tunisie, des négociations agricoles spécifiques, à l'instar de celles conduites avec le Maroc, ont été initiées en 2008, mais sans résultat à ce stade. Ce volet pourrait être inclus dans l'ALECA, mais l'exercice de « scoping » est encore en cours. Il en est de même pour l'Égypte.

Au total, le centrage des ALECA sur une convergence réglementaire pourrait avoir un impact sur les échanges agricoles sur deux aspects : d'une part la protection des indications géographiques, et d'autre part les normes sanitaires.

Au plan global, les études d'impact réalisées par la Commission montrent que les ALECA pourraient avoir un faible impact pour l'UE mais un impact significatif pour les pays de la zone (l'étude d'impact de l'ALECA UE Maroc chiffre à moins de 0.01% l'impact sur le PIB européen mais à 1.6% l'impact sur le PIB marocain).

Partie A : les principaux points à retenir

Les défis communs auxquels sont confrontés les cinq pays méditerranéens du Nord de l'Afrique ne suffisent pas, pour l'heure, à dessiner une vision partagée d'un futur régional ni, par conséquent, à véritablement enclencher un processus d'intégration régionale. En revanche, des préoccupations spécifiques telles que le renforcement de la formation supérieure et de la Recherche, la santé animale ou végétale, la préservation du capital forestier ont nourri des approches collectives et favorisé, à l'image du CIHEAM, du REMESA ou du comité Silva Mediterranea, la constitution de réseaux transnationaux.

C'est sur cette voie d'une Méditerranée de projets qu'il conviendra donc de poursuivre en s'attachant à faire de la sécurité alimentaire un nouveau champ d'intérêt commun.

Le contexte s'y prête comme l'a confirmé la récente réunion du dialogue 5+5 sur ce thème. Mais il conviendra, pour le MAAF, de le décliner en opérations et actions concrètes aux effets aisément mesurables. En la matière, la recherche et la formation supérieure auront, à l'évidence un rôle, important à jouer comme le CIHEAM l'a déjà clairement montré. Les acteurs privés, notamment ceux concernés par les échanges de produits alimentaires ne devront pas être tenus à l'écart de ces travaux tant leur rôle est et restera important pour contribuer, dans la durée, à la sécurité alimentaire de la région. Dans cette perspective, les actions de coopération françaises gagneront aussi à s'appuyer sur, et à relayer, le développement du cadre commercial.

R12. Inscrire la stratégie commerciale en référence à la sécurité alimentaire de la région, notamment pour ce qui concerne les échanges de céréales.

Partie B. A chacun des pays constitutifs de cet ensemble régional, une stratégie propre pour son secteur agricole et rural

1. L'Algérie et la recherche de relais de croissance pour l'après « Pétrole »

1.1. Les objectifs de la politique agricole et de développement rural

Les objectifs retenus en matière de développement agricole et rural ont profondément évolué depuis le début des années 60. De l'indépendance à 1996, la recherche de l'auto suffisance alimentaire a, ainsi, constitué l'objectif affiché, sans que cela s'accompagne d'un investissement massif dans le secteur. Durant cette période, la dépendance alimentaire du pays s'est, au contraire, largement accrue. Un objectif de sécurité alimentaire lui a succédé à partir de 1996. Mais ce n'est finalement qu'à partir des années 2000 et la fin de « la décennie noire » que le secteur agricole et agroalimentaire a effectivement été placé au rang de priorité. Celle-ci s'est d'abord concrétisée par la mise en œuvre d'un Programme national de développement de l'agriculture (PNDA) doté de 600 M€ sur la période 2001-2004 auquel a succédé, en 2002, le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) prévoyant notamment le soutien à des Projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI). Ces divers plans ont été refondus en 2008 pour constituer la Politique de Renouveau Agricole et Rural dont la mise en œuvre a été confiée au Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (MADR). Elle repose sur les trois piliers que sont : le Renouveau agricole, le Renouveau rural et le Programme de renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs (PRCHAT). Elle ne prend pas, en revanche, directement en compte les industries agro-alimentaires qui constituent un secteur rattaché au ministère en charge de l'industrie, des PME et de la promotion de l'investissement (MIPMEPI).

1.1.1. Le Renouveau agricole

Ciblant les zones considérées comme les plus favorables, soit 1,7 M ha sur 7,6 M ha, il est attendu du Renouveau agricole qu'il se traduise d'abord par un accroissement de la productivité et de la production au sein de 10 filières prioritaires ; céréales, lait cru, légumes secs, pommes de terre, oléiculture, tomate industrielle, arboriculture, phoeniciculture, viande rouge et aviculture. Cet accroissement devrait être obtenu en ayant recours à des semences améliorées, des races et géniteurs de qualité, des itinéraires techniques plus performants faisant notamment appel à une plus forte mécanisation et une meilleure gestion des ressources en eau, en particulier s'agissant des périmètres irrigués. Mais cette intensification devra être raisonnée pour éviter les excès observés dans d'autres pays. Dans cette perspective, l'agroécologie est aujourd'hui perçue comme une opportunité. Le Renouveau agricole devrait également passer par une forme de « régulation » se traduisant, d'une part, par une meilleure gestion de l'offre pour ce qui concerne notamment les produits de large consommation ; céréales, lait, huiles, pommes de terre, tomates, viande et, d'autre part, par une forme de sécurisation du revenu des agriculteurs. Le Renouveau agricole devrait, enfin, résulter de mesures d'incitation et de sécurisation de l'activité agricole via notamment la mise en place de lignes de crédit à moyen et long terme à taux zéro pour les exploitants, des crédits aux opérateurs de l'industrie lorsque ceux-ci, à l'image des laiteries, animent des réseaux d'exploitants, des dispositifs d'assurance contre les baisses de rendement et les calamités agricoles...

1.1.2. Le Renouveau rural

Il s'appuie sur une vision modifiée du monde rural qui, selon le directeur de l'INRA²⁰, ne doit plus être considéré comme une « menace » à la fois au plan politique au regard notamment de l'insécurité qui durant la décennie noire y a longtemps prévalu, qu'au plan économique en raison notamment de la pauvreté qui y perdure et de l'exode rural qu'elle génère. La population rurale représente près de 40% des 37 millions d'habitants du pays et est, quantitativement, plus nombreuse qu'au début des années 60. Les campagnes doivent donc être considérées comme des territoires encore extrêmement « vivants » qui, certes, exportent une partie de la population qu'elles ne peuvent absorber mais en conservent l'essentiel. Cette situation pourrait, cependant, ne pas durer si des projets spécifiques ne leur sont pas dédiés. C'est l'objet des PPDRJ instruits au plan local par les représentants de la Direction générale des forêts du MADR et qui ont concerné, à ce jour, plus de 8000 opérations. Ces dernières, ciblées prioritairement sur les zones de montagne, les zones de steppes, là où les conditions de production sont les moins favorables, sont réputées répondre aux aspirations spécifiques des populations des territoires concernés. Elles doivent valoriser les savoir-faire et produits locaux afin de constituer de nouvelles chaînes de valeur assises sur de nouvelles filières. Il ne s'agit donc pas de s'en tenir à une approche exclusivement « agricole-agricole » du monde rural mais de restituer et mieux intégrer l'agriculture dans son environnement y compris commercial. L'approche ainsi dessinée est présentée comme pluri-sectorielle puisque devant associer des acteurs du monde agricole, de celui de l'entreprise, de l'éducation, de la santé, des transports sans être « localo-centrée » car son succès repose, aussi, sur l'insertion des territoires ciblés dans les circuits d'échanges.

1.2. Les moyens mis en œuvre

A la différence de nombre de ses voisins, l'Algérie dispose de ressources en hydrocarbures significatives dont l'exportation lui permet d'afficher une balance commerciale excédentaire et de disposer d'importantes réserves de change. Le pays est donc en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire en s'approvisionnant sur les marchés internationaux tout en étant, de facto, peu sensible aux fluctuations des cours internationaux des matières premières agricoles; ceux-ci évoluant, généralement, dans le même sens que celui des produits pétroliers. Cette « rente » pétrolière a nourri une stratégie d'intervention en matière agricole et de développement rural essentiellement assise sur des ressources propres.

1.2.1. Les moyens nationaux

La mise en œuvre des programmes relatifs au Renouveau agricole 2010-2014 s'appuie sur une enveloppe conséquente puisque dotée de 600 GDinars algériens soit (6,1 G€). Ce sont donc annuellement 1,22 G€ représentant 0,9% du PIB qui sont réputés soutenir ce secteur.

1.2.2. Les moyens de la coopération internationale

L'Algérie n'a pas fait de la captation des ressources de l'aide internationale un objectif stratégique. Au contraire, elle a même souhaité, à partir de 2006, s'affranchir de l'influence des principales instances multilatérales, en particulier de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, en ne contractant pas de nouveaux emprunts ou en remboursant par anticipation l'encours de sa dette. A la différence de nombreux pays de la sous région, les principales banques de développement qu'elles soient multilatérales,

²⁰ Communication de Mr Sheat, directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique

européennes ou bilatérales et qui interviennent traditionnellement à travers des prêts ont donc un portefeuille d'actions réduit en Algérie en particulier dans le secteur agricole et rural.

Les opérations sous forme de dons sont, en revanche, autorisées.

Elles concernent les agences spécialisées des Nations-unies, FAO, PNUD, ONUDI... qui avec des moyens modestes soutiennent des projets d'assistance technique ou d'appui à l'élaboration de plans de modernisation de secteurs spécifiques ; appui conseil en matière agricole et rural pour la FAO, diversification du secteur agroalimentaire pour l'ONUDI par exemple.

Elles sont l'œuvre aussi de l'Union européenne qui, à travers l'instrument financier de la politique européenne de voisinage, affecte des moyens notables aux Programmes Indicatifs Nationaux (220M€ pour le PIN 2007-2010, 172 M€ pour le PIN 2010-2013) et qui concernent pour partie le secteur agricole et rural à l'image du programme d'appui à la diversification de l'économie et du programme d'appui au Plan National de Développement agricole et rural. Elles résultent également de l'accompagnement de l'accord d'association conclu en 2008 se traduisant notamment par des jumelages institutionnels.

Elles sont, enfin, le fait de partenaires bilatéraux au premier rang desquels figure la France. Celle-ci intervient pour des montants publics totaux annuels compris entre 12 et 15 M € dont environ 10% sont affectés au secteur agricole et rural. Les actions conduites à ce titre s'inscrivent dans les priorités retenues dans la Convention de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture du développement rural et de l'agroalimentaire signée en décembre 2012 par les ministres Le Foll et Benaïssa en marge de la visite présidentielle. Leur suivi est prévu dans le cadre des travaux annuels du comité mixte franco algérien.

Ces actions intéressent les secteurs de la formation, de la recherche et du développement avec des interventions ciblées sur l'enseignement agricole, la formation de vétérinaires « officiels », l'appui aux filières viande bovine et lait, la production de semences de céréales et légumineuses notamment. Elles sont accompagnées par les Instituts de recherche français qui, réunis au sein du sous groupe Med du CRAI, ont noué avec certains établissements d'enseignement et de recherche algérien des partenariats spécifiques dans le cadre de réseaux de recherche thématiques. C'est en particulier le cas pour des programmes de recherche portant sur les systèmes irrigués, l'agropastoralisme ou la conservation des sols à travers le recours aux légumineuses (voir § 6.2.2.5).

Au-delà, les actions visant à favoriser l'implantation puis l'activité d'opérateurs privés tels que Danone, Bel, Lactalis, Castel, l'activité exportatrice des établissements spécialisés dans la collecte et la transformation des céréales prennent la forme de salons, l'organisation de visites professionnelles... Elles sont portées soit par des structures publiques à l'image des Services économiques régionaux des ambassades, FranceAgriMer, Ubifrance : soit par des structures dédiées telle que France Export Céréales.

1.3. Les résultats observés

Selon les données officielles et avec les IAA, l'agriculture contribue pour 12% au PIB et emploie environ 20% de la population active.

Depuis le lancement du Renouveau agricole le taux de croissance du Produit intérieur brut agricole (PIBA) aurait cru de façon significative soit 12,9% sur la période 2009 2013 à comparer aux 8,3% escomptés. La valeur de la production agricole s'établirait ainsi à près de 2 520 G DA (dinar algérien) en 2013 (23,2 G €) imputable pour près de 34% aux filières viande (24,2 %), lait (6,5%) et œufs (2,5%) et pour 28% à la filière maraîchage. La production de grandes cultures ne contribuerait qu'à hauteur de 10,6% au PIBA. Ces chiffres sont à mettre en relation avec les importations agro-alimentaires qui ont représenté jusqu'à 7,78 G € en 2011. C'est dire la dépendance alimentaire du pays qui est particulièrement forte sur des produits tels que le lait, les céréales, l'huile et le sucre. L'Algérie se situerait notamment, avec près de 160 Kg par habitant, comme le plus grand importateur mondial de blé par habitant.

1.4. L'analyse des écarts entre résultats attendus et observés

Le dernier rapport produit sur l'agriculture date de 2006²¹ et depuis lors les performances du secteur agricole, réputées dépasser les prévisions, ne peuvent faire l'objet d'un examen distancié. On se gardera donc de porter un jugement sur les écarts entre résultats attendus et observés.

1.5. Les pistes pour l'action

Après avoir longtemps privilégié le développement rural au détriment du développement de la production agricole, l'Algérie entend que le Renouveau agricole se traduise par une augmentation forte de ses productions tout en étant consciente qu'elle devra continuer, dans la durée, à s'adresser aux marchés internationaux pour satisfaire une demande alimentaire toujours en forte croissance. Cette orientation mérite d'être accompagnée.

La coopération agricole française, quant à elle, ne doit pas craindre de soutenir activement et significativement les secteurs de la recherche et de la vulgarisation, de répondre positivement aux demandes en semences améliorées et géniteurs de qualité, de contribuer à améliorer la santé animale et végétale, de favoriser la diminution des pertes après récolte et mieux organiser le stockage.

Au-delà, la coopération française gagnerait à faciliter l'accès aux marchés européens aux produits pour lesquels l'Algérie dispose d'indéniables avantages comparatifs qu'il s'agisse des fruits secs, des dattes et bien entendu des cultures maraîchères. Car au total et dans la durée, les flux d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires entre la France et l'Algérie ne devraient pas pâtir d'une amélioration même significative de la productivité et de la production agricole algérienne. Dans cette perspective, il conviendra cependant que l'offre française, d'une part, corresponde à la demande algérienne, d'autre part, qu'elle soit compétitive en terme de prix et, enfin, qu'elle s'exprime et se concrétise selon des modalités adaptée à l'organisation administrative et commerciale algérienne. En la matière, l'asymétrie des organisations commerciales française et algérienne marquée du côté français par de nombreux opérateurs privés concurrents entre eux et du côté algérien par la prééminence d'offices publics pouvant être en position de quasi monopole est une difficulté à ne pas sous-estimer.

²¹ Le prochain est attendu début 2014

2. Le Maroc : un hub de connaissance de technologie et d'affaires entre l'Europe, les Etats-Unis et l'Afrique

2.1. L'agriculture marocaine, un secteur clé économique, social et territorial

L'agriculture représente l'un des secteurs clés de l'économie marocaine. La SAU de 8.7 millions d'hectares (20% de la surface totale du pays hors Sahara occidental), constituée à hauteur de 20% par de la jachère, est occupée pour 55% par des céréales (qui ne contribuent qu'à 20% de la production totale agricole), 12% par des plantations fruitières (en augmentation de 25% sur les quatre dernières années, et représentant 15% en valeur de la production totale), 5% par les légumineuses, 5% par les plantes industrielles et 3% par du maraîchage qui participe à 15% de la valeur totale de la production.

L'agriculture contribue à 14% du PIB. Son importance sociale est centrale. Elle occupe 43% de la population active (78% en zone rurale), et constitue le premier secteur d'emploi du pays devant les services (36%) l'industrie (12%) et le BTP (8%). Selon une étude du Haut Commissariat au Plan, l'agriculture a un effet multiplicateur total (sur toute l'économie) de 1.34 et, par conséquent, les fluctuations de son activité pèsent fortement sur la croissance nationale. Elle fournit par ailleurs des services non marchands (équilibre urbain/rural de la population, attache sociale, production de paysages culturels attractifs, production d'eau) insuffisamment évalués mais de valeur non négligeable.

Son évolution est déterminante dans les équilibres ou déséquilibres du monde rural, et donc, malgré une urbanisation croissante, dans la stabilité du pays dans son ensemble. Sa contribution à la croissance est certaine mais aléatoire parce qu'en particulier très liée au régime des pluies. Elle présente une forte irrégularité et une forte volatilité. Celle-ci mesurée par l'écart de la production à la moyenne est huit fois plus forte que celle observée sur l'ensemble de la zone Maghreb-Moyen-Orient, ce qui affecte fortement les performances globales de l'économie du pays.

Le Maroc a amélioré son autosuffisance concernant certaines denrées alimentaires, dans un contexte marqué par une intégration grandissante au marché international. Le Royaume assure ainsi 100% de ses besoins en viandes, fruits et légumes ; 82% de ses besoins en lait, 50% de ses besoins en sucre, 60% de ses besoins en céréales et 20% de ses besoins en huile (données MAPM).

A l'international, les importations agricoles représentent entre 14 et 24% des importations globales. Quant aux exportations agricoles, elles représentent entre 15 et 21% des exportations globales.

En l'espace de cinquante ans, l'agriculture a donc fait de considérables progrès qui ont concerné pratiquement toutes les productions. La production globale a pratiquement triplé en valeur constante. Mais l'intégration avec l'agro-industrie reste faible, les agro-industries ne représentant que 5% du PIB. Les productions de qualité (produits du terroir, biologiques, sous appellation d'origine ou label) sont encore marginales. Les prix à l'export des cultures maraîchères et des agrumes sont inférieurs à ceux enregistrés dans d'autres pays méditerranéens et l'offre exportable limite la pleine exploitation des préférences commerciales obtenues.

2.2. Une agriculture faite de faiblesses et d'atouts (source : Agence du développement agricole)

L'agriculture nationale se heurte à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont :

Des faiblesses d'investissement :

L'investissement dans le secteur agricole se caractérise par :

- Une faible utilisation des facteurs de production. L'utilisation des engrais à l'hectare au Maroc est quatre fois moindre qu'en France quand celle de la mécanisation est onze fois moindre qu'en Espagne.
- Une faible participation du système bancaire au financement des projets agricoles avec seulement 18% d'agriculteurs qui accèdent aux crédits bancaires.
- Un faible soutien direct au secteur agricole : les subventions accordées à l'agriculture marocaine sont de l'ordre de 8% par rapport au revenu.
- Une faiblesse du tissu agro-industriel qui ne représente que 24% de l'ensemble des unités industrielles nationales et transforme à peine le tiers de la production.
- Une faible utilisation des potentialités commerciales : le Maroc n'utilise que 60% et 28% des contingents tarifaires accordés par l'Union Européenne, respectivement pour les produits frais et transformés.

Une Faible organisation

Le secteur agricole est caractérisé par un très faible niveau d'organisation et une quasi-absence de l'interprofession. L'agriculture nationale souffre d'une gestion traditionnelle des exploitations avec des structures d'encadrement inadaptées.

Des Ressources en eau limitées et un foncier morcelé

La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. Les eaux de surface et souterraines sont sous-valorisées du fait d'un système d'irrigation non efficient. Le morcellement excessif des terres constitue une contrainte majeure au développement. 70% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de cette exiguïté, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement, ainsi que par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.

Un assolement dominé par les céréales

Les céréales occupent 55% des surfaces agricoles utiles (SAU). Elles ne participent qu'à concurrence de 20% au chiffre d'affaires du secteur agricole et ne contribuent qu'à concurrence de 5% à 10% de l'emploi du secteur agricole.

Mais face à ces contraintes, le Maroc dispose également d'atouts :

- La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate du marché européen avec des moyens logistiques en nette progression.
- La présence d'un marché national potentiel et dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie.
- Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents.

- Des avantages comparatifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.).
- La présence au niveau national de plusieurs modèles d'entreprises agricoles et agro-industrielles réussis.

2.3. Le Plan Maroc Vert : un plan d'ensemble ambitieux

C'est sur la base de l'analyse de ces positions, de ces faiblesses et de ces forces qu'a été conçu en 2008 le Plan Maroc vert, visant la reconversion de terres vers une agriculture plus performante et plus valorisante tout en conservant l'équilibre socio-culturel, soutenant et organisant tout à la fois la partie la plus performante de l'agriculture tout en promouvant la partie traditionnelle dans un processus d'organisation et d'intégration.

Résolument tourné vers les acteurs et les opérateurs, il entend développer une agriculture plus ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable, mobilisant des capitaux à la fois privés, publics et internationaux pour constituer de véritables pôles de développement et professionnaliser les petites et moyennes exploitations. Il fait de l'« agrégation » l'un des principaux fondements de son approche stratégique en considérant essentiel de constituer autour de projets communs, des partenariats mutuellement bénéfiques entre des collectifs d'agriculteurs et des opérateurs disposant de fortes capacités managériales, techniques et financières et à même d'optimiser et valoriser au mieux les processus de production.

Il distingue deux piliers :

Le premier pilier est principalement dédié au renforcement d'une agriculture compétitive dans les zones les plus favorables via un recours accru à l'investissement privé. Il devrait se traduire par l'appui à plus de 900 projets, intéresser environ 400 000 exploitants et mobiliser 130 milliards Dhs soit environ 11,8 milliards € provenant à 80% du secteur privé. Annuellement le montant des investissements devrait être compris entre 10 et 15 milliards Dhs.

Le second pilier vise l'amélioration du revenu des exploitations familiales des zones plus vulnérables, zones de montagne et oasis notamment, à travers un soutien public. 300 à 400 projets concernant 600 000 à 800 000 exploitations devraient notamment se traduire par la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à plus haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations. Ils devraient mobiliser 20 milliards Dhs soit 1,8 milliards € provenant à 80 % du budget de l'Etat.

Le Plan Maroc Vert a été décliné en 16 plans agricoles régionaux proposant chacun une vision et des objectifs territorialisés. Ces derniers concernent à la fois les niveaux de production pour les filières considérées comme porteuses, l'amélioration de la qualité et des conditions de commercialisation, l'amélioration de l'efficacité des usages de l'eau d'irrigation et des objectifs chiffrés en matière de créations d'emplois.

2.4. Le Plan Maroc Vert est une référence pour l'action des partenaires au développement

Depuis 2008 et l'adoption du Plan Maroc Vert, les interventions des partenaires au développement du Maroc s'inscrivent dans ce plan et s'attachent à en accompagner les différentes déclinaisons à la fois régionales et sectorielles.

L'**Union Européenne** a, ainsi, souhaité accompagner la mise en œuvre du PMV à travers son programme d'appui à la politique sectorielle agricole (PAPSA). D'un montant de 70 millions €, ce programme principalement fléché sur les régions du Drâa, de l'Oriental, Boulemane et Tafilalet est destiné à favoriser la mise à niveau des filières viande rouge ovine, palmier dattier, oléicole et le développement des produits du terroir à l'image de la truffe. Il vise une amélioration de la production, une augmentation du revenu des agriculteurs, la création d'emplois, une meilleure qualité des produits transformés tout en veillant à prendre le meilleur compte des préoccupations environnementales. Il constitue un des pendants opérationnels de l'accord agricole conclu entre le Maroc et l'Union européenne en 2012 qui ambitionne de dynamiser les échanges agricoles entre les deux partenaires.

La **Banque Mondiale**, via un concours budgétaire, a contribué à hauteur de 200 Millions € en 2012 à la mise en œuvre du PMV en ciblant des interventions en faveur des filières fruits, légumes et abattoirs, des petites et moyennes exploitations relevant du pilier II, des services agricoles et enfin de la gestion de l'eau d'irrigation. Elle est également agence de mise en œuvre d'un Projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) à hauteur de 4,3 millions \$ visant à l'intégration du changement climatique dans le PMV (PICCPMV) et concernant 5 régions du pays.

Le **Millenium Challenge Account** soutient, quant à lui, un projet de 326 millions \$ destiné à promouvoir des spéculations agricoles peu consommatrices en eau, en particulier l'arboriculture fruitière. Il entend, dans cette perspective, toucher environ 130 000 exploitations agricoles réparties dans 25 provinces situées en zones de piedmont ou oasiennes. Il s'attache plus particulièrement à favoriser l'intensification et l'extension des plantations d'oliviers, d'amandiers et de figuiers en zone pluviale, l'intensification de l'olivier en zone de petite et moyenne hydraulique, l'intensification du palmier dattier en zone oasienne.

La **Banque Africaine de Développement** a également retenu de soutenir le PMV via un projet de 92 millions d'UC adopté en 2012 et mettant l'accent sur la gestion et la valorisation de l'eau agricole notamment sur les périmètres irrigués.

S'agissant de la **FAO**, le Maroc n'est pas éligible au PCT de base. Ses interventions portent sur une étude sur le conseil agricole et, en perspective, sur une collaboration portant sur la refonte du système d'enseignement-recherche-formation professionnelle.

Le budget consacré par la FAO aux actions d'appui à l'agriculture marocaine est d'environ 400.000 USD par biennium.

2.5. Une coopération française présente et appréciée qui devrait évoluer en fonction des besoins et de ses atouts

La France et le Maroc ont une longue tradition de coopération en matière agricole. Cette continuité historique et culturelle a suffisamment marqué les décideurs marocains pour qu'un modèle de structuration « à la française » s'impose naturellement dans les choix et les orientations de politique agricole et rurale.

Toutefois cette tradition coopérative se confronte aujourd'hui à l'émergence de nouvelles générations moins spontanément tournées vers la France, d'une réorientation politique du développement rural vers la reconversion économique des productions, de l'arrivée de nouveaux bailleurs significatifs et des contraintes budgétaires.

La quasi-totalité des acteurs de la coopération agricole française est aujourd'hui présente, ou encore présente, au Maroc, et se démarque par ses champs ou types d'interventions :

L'**AFD** a, ainsi, retenu de contribuer à la mise en oeuvre du Pilier II du PMV dans les régions du Nord (Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima-Taounate et Fès-Boulemane) en contribuant via son projet d'appui au Plan Maroc vert (PAPMV) au financement :

- de projets proposés par les groupements d'agriculteurs et validés par le Comité national d'investissement et pouvant intéresser la construction et l'équipement d'unités laitières, la plantation de vergers d'oliviers, d'amandiers, de pruniers, de pommiers, l'acquisition de ruches améliorées et la construction d'unités de production de miel, ...
- d'actions pilotes pour l'amélioration de la commercialisation des produits des principales filières agricoles, le développement des produits de terroirs, l'amélioration de l'accès au financement agricole et l'expérimentation de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.
- du renforcement des capacités des promoteurs de projets et des conseillers agricoles.

Ce PAPMV d'un montant total de 68 millions € est financé à hauteur de 74% par l'AFD (50 millions €), 18% par l'Etat marocain et 8 % par les bénéficiaires. Il a conforté au cours de ces dernières années sa présence par des financements lourds sur les infrastructures favorables aux territoires ruraux (réseaux routiers, hydraulique agricole).

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a retenu en 2013 de compléter cet appui en subventionnant un dispositif pilote d'assurance agricole climatique indicelle (projet ACCAGRIMAG)

Le secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche agronomique et vétérinaire fait l'objet de nombreuses coopérations avec les Programme de Recherche Agronomique pour le Développement (PRAD), les activités de l'IRD. Elles se sont traduites par le développement, avec 33 institutions marocaines partenaires, d'une vingtaine de programmes dont les thématiques sont orientées en fonction des priorités marocaines pour la recherche (telles que les écosystèmes et la gestion des ressources naturelles, la conservation des sols, la production végétale, les sociétés rurales, les politiques de développement local, etc...).

Les activités du CIRAD : avec une trentaine de projets et quatre agents au Maroc (2 à l'INRA et 2 à l'ENA de Meknès) le Cirad, anciennement plus présent en Afrique subsaharienne, a développé depuis quelques années ses activités sur la zone Méditerranée et en particulier au Maroc. Complémentaire de l'INRA et de l'IRD, il se positionne fortement sur les thèmes « gestion de l'eau », « épidémiologie et santé animale », « amélioration variétale » et sur le développement des filières de production agricole.

Le Réseau franco-maghrébin d'enseignement supérieur, en cours de création, dont l'objectif est de mettre en place une vraie relation partenariale entre établissements de formation, inscrite dans la durée qui s'appuie sur une langue commune, une histoire, différents partenariats bilatéraux déjà actifs.

Les « stages 250 » : Ils consistent en l'accueil annuel (depuis 20 ans) de 250 stagiaires (élèves de fin d'année préparatoire de l'institut agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat et de l'école nationale d'agriculture de Meknès) en France sur des exploitations agricoles pendant 2/3 mois. L'organisation relève de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère français de l'agriculture. Mais une volonté

commune se manifeste de redéployer une cinquantaine de ces stages pour des étudiants en fin de formation, d'intervenir en matière d'appui au montage de nouvelles formations et de proposer des bourses de mobilité.

Le secteur sanitaire et vétérinaire avec un partenariat important depuis de nombreuses années avec la DGAL, le Groupement d'Intérêt Public Ecole Nationale des Services Vétérinaires dans les domaines sanitaires et phytosanitaires et le GNIS :

- Formation d'agents de l'ONSSA à l'ENSV (Lyon)
- Appui au programme de lutte contre la rage
- Appui à la mise en œuvre de l'assurance qualité
- Appui au dispositif de contrôle des maladies animales
- Appui au renforcement des capacités en sécurité sanitaire des aliments
- Appui au laboratoire national des semences, à la protection des obtentions végétales (GNIS)
- Appui à l'analyse du risque et à la surveillance phytosanitaire
- Renforcement des compétences dans le contrôle phytosanitaire à l'importation
- Appui dans le domaine des pesticides...
- Appui à la mise en place d'un Centre de formation des vétérinaires officiels (porté côté français par le GIP ENSV).

Les acteurs de la **coopération décentralisée** sont également très présents puisque dans le secteur agricole pas moins d'une trentaine d'opérations sont actuellement recensées dont certaines d'envergure à l'image de celle pilotée par la Région Champagne Ardenne dans l'Oriental.

La présence commerciale française est appuyée de manière conséquente par Ubifrance et son prestataire la CFCIM, tant dans l'accompagnement individuel des entreprises que par l'intermédiaire des actions collectives: Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM) de Meknès, démarches en cours portées par le conseiller agricole (et le ministère français de l'agriculture) pour initier un partenariat entre le SIAM et le SIA de Paris, Salon Halieuthis d'Agadir, Salon international professionnel de la filière fruits et légumes (SIFEL Agadir), Salon du cheval d'El Jadida (sans UBI).

2.6. Des pistes pour l'action

Ces actions traditionnelles de coopération méritent sans doute un ajustement constant à l'évolution de la politique agricole marocaine et l'identification des atouts français dans un contexte de tension sur ses moyens propres et de renforcement de la présence internationale au Maroc. Celle-ci qui résulte, à la fois d'un afflux des bailleurs en quête du point de stabilité géo-politique dans la région et d'une volonté du pays de maximiser la mobilisation de financements extérieurs n'est pas sans conséquence sur la cohésion et la cohérence de l'ensemble des interventions dans le secteur agricole, même si le Plan Maroc Vert est supposé en être l'instrument..

Au-delà, le Maroc fait aujourd'hui le choix d'une structuration d'une production performante autour d'opérateurs significatifs, d'une recherche de filières organisées autour de la valorisation des produits et d'une organisation d'une production réorientée vers la recherche de valeur ajoutée. Ces trois facteurs offrent de réelles opportunités pour les opérateurs français de filière, à l'image des actions entreprises par Sofiprotéol ou Danone,

pour des partenariats accrus sur le développement des filières comme l'illustrent les accords passés avec FAM, et pour la recherche de consolidation de flux commerciaux, à l'instar de la coopération entamée avec France Export Céréales.

Enfin et bien qu'il soit encore trop tôt pour dresser un bilan explicite de l'Accord agricole UE-Maroc, on peut en retenir plusieurs enseignements : d'une part, la totalité des nouvelles facilités ouvertes aux exportations marocaines n'a pu être utilisée, du fait de l'inadaptation de certains produits à l'export. Il y a par conséquent place pour de l'intermédiation française, que ce soit en conseil, en adaptation aux normes ou en développement de filières commerciales. D'autre part, l'ouverture des frontières marocaines n'a pas permis à l'offre française de se positionner au mieux, notamment en matière céréalière ou la France a perdu des parts de marché en 2013. Une coopération permettant de mieux identifier les attentes marocaine et d'y répondre constitue sans doute l'accompagnement nécessaire à la reconquête de positions.

3. La Libye ; un pays aujourd'hui en marge

3.1. Un pays rentier

La Libye est un grand pays désertique dont moins de 10% de la superficie²² reçoit plus de 100 mm d'eau par an. C'est également un pays « vide » puisque peuplé de seulement 6 millions d'habitants dont 30 % a moins de 15 ans.

Le secteur pétrolier a fondé une économie de rente. Il représentait avant la crise de 2011, près de 70% d'un PIB voisin de 80 G\$ par an et 95% des exportations. Il s'est effondré en 2011²³ entraînant une contraction de l'économie de plus de 60%. Il s'est redressé en 2012 et 2013 entraînant un rebond de l'économie plus mécanique que traduisant un traitement pertinent de ses faiblesses structurelles.

La rente pétrolière a longtemps et sans difficulté permis à la Libye de gérer sa dépendance alimentaire et de rendre les principaux produits de base accessibles à sa population. Ce relatif confort alimentaire s'est maintenu sans qu'un secteur productif ne se mette véritablement en place, sans qu'une politique économique claire ne soit dessinée et sans, enfin, que des partenaires financiers extérieurs n'interviennent. Ceci a notamment valu pour le secteur agricole.

3.2. Un potentiel agricole limité

La Libye n'est pas un pays agricole en raison, d'une part, de conditions pédo-climatiques peu favorables²⁴ et, d'autre part, d'un manque d'intérêt longtemps marqué pour le secteur à la fois des autorités politiques mais également des personnes en âge de travailler²⁵. Au-delà, la Libye est confrontée à plusieurs difficultés majeures.

- La pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le secteur agricole. Peu de libyens s'intéressent, en effet, à ce secteur pour lequel les retours sur investissements sont considérés comme longs. La majorité des ouvriers agricoles et cadres des grandes exploitations sont d'origine étrangère²⁶ et il n'existe pas de système public de vulgarisation. Le conflit récent s'est, par ailleurs, accompagné d'un départ massif de ces personnels qui tardent à revenir.

²² Avec 1 775 000 km², la Libye a une superficie environ trois fois supérieure à celle de la France.

²³ www.africaneconomicoutlook.org

²⁴ Les terres à potentiel agricole ne représenteraient que 2 % du territoire et les ressources en eau sont limitées et surtout mal gérées.

²⁵ Si de nombreux fonctionnaires possèdent des terres, ce sont des ouvriers agricoles, pour la plupart immigrés et dont beaucoup sont originaires d'Égypte et d'Afrique subsaharienne, qui les mettent en valeur.

²⁶ Principalement des égyptiens mais également des tunisiens et des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne.

- La déliquescence des exploitations étatiques. Ces grandes exploitations dont la gestion était plus qu'approximative avant le conflit se sont effondrées durant celui-ci. Leur mise en valeur devrait désormais être confiée à des intérêts privés, en particulier, étrangers.
- L'insécurité foncière et le manque de productivité des exploitations privées. De tailles variables selon les régions²⁷, les exploitations privées affichent des faibles niveaux de productivité en raison, d'une part, d'itinéraires techniques peu performants et, d'autre part, d'une disponibilité en eau souvent faible et aléatoire. A ces contraintes s'ajoute désormais la revendication foncière des « clans » sur les terres exploitées.
- l'exploitation minière des eaux souterraines et la mauvaise gestion des eaux de surface. Le régime Khadafi avait fondé son développement agricole sur un gigantesque programme hydraulique ; la « great man made river ». Il s'agissait de capter l'eau fossile des aquifères sahariens souvent transfrontaliers et de l'acheminer vers les zones oasiennes ou côtières via un réseau de canalisations et de réservoirs. Si une partie des infrastructures a été réalisée la qualité inégale des eaux pompées et la gestion peu satisfaisante des eaux au niveau des périmètres n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Il en est de même dans le « djebel vert » à l'est du pays où les eaux de surface exploitables sont gérées de façon sous optimale en raison d'un réseau insuffisant de retenues collinaires.
- Une situation sanitaire dégradée. Ceci concerne à la fois les productions végétales où les intrants utilisés le sont avec des produits et des doses non contrôlés et les productions animales où la porosité des frontières et l'absence de services vétérinaires performants favorisent la diffusion de maladies telles que la fièvre aphteuse.

Il en résulte une production agricole limitée, caractérisée par la prédominance des produits de l'élevage, des céréales et de quelques produits de niche; tomates, olives et fruits secs et une contribution du secteur à la richesse nationale à peine supérieure à 2%²⁸.

La Libye produirait²⁹ ainsi environ 100 000 t de blé par an dont 75% de blé tendre et 100 000t d'orge, 50 000t d'oignons et des quantités importantes de pommes de terre. Le cheptel bovin ne compterait plus que 30 000 têtes tandis que le pays compterait plus de 6 millions d'ovins et 140 000 camelins. La production de poulet de chair avoisinait 100 000t par an avant le conflit et celle d'œuf 1 milliard d'unités.

3.3. Un pays en mesure d'assurer sa sécurité alimentaire...

La faible production agricole induit une forte dépendance alimentaire. Elle est aujourd'hui estimée à environ 75% des besoins. Les céréales, notamment le blé, constituent le premier poste d'importation puisque, selon la FAO, la Libye aurait importé en 2009 environ 1,45 million de t équivalent blé sous forme de blé, semoule et farine en provenance de Russie, d'Ukraine, d'Allemagne et de France principalement. Longtemps interdites pour protéger la production locale, les importations de volailles ont de nouveau été autorisées. Elles sont le fait d'opérateurs privés comme le sont les importations de jeunes bovins destinés à l'engraissement, et de produits laitiers. Ces derniers représenteraient un marché de 30000t essentiellement couvert par la Nouvelle Zélande et les Pays Bas..

²⁷ 3 à 4 ha dans la région de Tripoli, plusieurs dizaines d'hectares dans les régions sèches touchés par les programmes d'irrigation

²⁸ En l'absence de statistiques agricoles les estimations de production doivent être considérées avec prudence.

²⁹ Rapport Ubifrance pour le MAAF, 2012

3.4. Sans faire appel à la coopération agricole

Sous le précédent régime, la Libye s'est tenue à l'écart des principaux acteurs non arabes de la coopération agricole présents dans les pays voisins. Elle a longtemps souhaité ne s'appuyer que sur ses ressources propres pour assurer son développement. La Libye n'émergeait donc pas aux fonds européens liés à la politique de voisinage et se tenait à l'écart des institutions de Bretton Woods tout en étant membre observateur de l'OMC. Elle entretenait, en revanche, des relations suivies avec quelques organisations onusiennes telles que la FAO, le PNUF, le PAM. Les coopérations bilatérales formalisées sous forme d'accord³⁰ restaient discrètes sauf avec certains membres du G77.

La Libye était dans le même temps et reste un membre influent des principales organisations pan arabes à l'image de la Ligue Arabe, du Fonds monétaire arabe, du Conseil de l'unité économique arabe, de la Banque islamique de développement, de l'OPEC, de l'Union du Maghreb arabe, de la Grande zone arabe de libre échange (GAFTA). Elle a, dans ce contexte, noué des liens et conduit des projets avec l'*Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Land* dans le domaine de la gestion des ressources hydrauliques, de la productivité et des céréales. Elle coopère également avec l'*Arab Organization for Agricultural Development* et l'*International Center for Agricultural Research in Dry Areas (ICARDA)* qui gère trois projets dans les domaines de l'irrigation, de l'élevage et des céréales.

3.5. Un pays dont le futur agricole reste à inventer

La transition politique est encore en cours en Libye et l'après transition est, par conséquent, suspendu aux décisions que prendra et parviendra à faire adopter le Conseil National de Transition (CNT). En la matière, le champ des possibles est étendu.

Si au plan juridique, la Charia devrait constituer la référence, les réformes économiques destinées notamment à alléger un secteur public hypertrophié, diversifier les ressources du pays et juguler le chômage des jeunes restent à dessiner.

Le secteur agricole pourrait dans, ce contexte, faire l'objet d'une attention accrue.

L'accord de partenariat conclu en 2010 entre le gouvernement libyen et la FAO³¹ et portant sur 71 M \$ en constitue le premier jalon. Il tarde cependant à se mettre en œuvre.

Si un représentant du FMI réside désormais en Libye et que la Banque Mondiale y effectue de nombreuses missions, aucun projet dans le secteur agricole n'a, à ce stade, encore été finalisé.

L'Europe, en revanche, soutient dans le cadre de sa politique de voisinage un projet d'appui aux PME mais n'a pas retenu un programme de diversification de l'économie de l'Agro industrie finalisé par le MAAF en concertation avec France Expertise Internationale.

Au niveau français, c'est surtout en matière de santé animale que la coopération se développe actuellement. L'AFD apporte notamment un appui financier au Centre National de Santé Animal qui s'est rapproché de l'OIE pour mettre à niveau ses capacités et

³⁰ La Libye a signé des accords bilatéraux de coopération avec plusieurs pays dont l'Algérie, la Tunisie (projet de coopération avec la filière oléicole tunisienne), l'Argentine, l'Espagne, la Turquie, la France (2009) et l'Italie (projet de recherche agronomique)

³¹ En mai 2012, la FAO et la Libye ont affirmé leur engagement à développer l'Agriculture et la sécurité alimentaire du pays. La Libye devait ainsi mobiliser 71 millions USD pour développer, au travers de 17 projets opérationnels, des domaines tels que la production végétale et animale, la gestion des pesticides, le développement des semences, la gestion des ressources naturelles ou encore le renforcement des capacités et des institutions.

organiser son action. Des interventions dans le domaine de l'Agro industrie restent, par ailleurs, à l'étude au niveau de l'AFD.

4. La Tunisie en recherche d'un nouveau modèle de croissance

4.1. Une agriculture peu performante dans un pays en proie aux difficultés politiques et économiques

En décembre 2010 démarrait en Tunisie le « Printemps arabe ». Depuis, la situation socio-économique reste marquée par une incertitude politique quant au devenir de la « Révolution tunisienne » et par des difficultés socio-économiques accrues. Elles se caractérisent par un fort ralentissement économique, une progression du chômage, une augmentation continue des prix et, en conséquence, un mécontentement social croissant ayant culminé début mars 2013 lors de nouveaux mouvements contestant l'inaction du gouvernement. Après de très longs, âpres et parfois tendus débats, le pays s'est cependant doté d'une nouvelle constitution le 26 janvier 2014 et d'un nouveau gouvernement dont il est attendu qu'ils contribuent à sortir de l'attentisme ayant caractérisé la période récente au niveau, notamment, des acteurs économiques.

- Le secteur agricole, pilier du développement de la Tunisie : L'agriculture valorise la majeure partie des territoires tunisiens et constitue un pilier des politiques de l'emploi et de sécurité alimentaire.

La superficie des terres utilisées à des fins de production agricole (terres cultivées et parcours) est de 10 millions d'hectares en Tunisie (62% de la superficie du pays) dont 42% sont cultivés. Les terres en jachère représentent 12% des terres cultivables. Les céréales occupent 36,5% de la SAU. Une plus large place est donnée à l'arboriculture et aux cultures maraîchères (52,5 %).

L'activité agricole procure un revenu à 750 000 Tunisiens (16% de la population active). Le secteur agricole est le troisième employeur en Tunisie dans un contexte de chômage urbain important et voisin de 15%. Le nombre d'exploitations agricoles a augmenté de presque 10% en Tunisie entre 1995 et 2005.

Le secteur agricole et agro-alimentaire contribue à hauteur de 9% à la création de la richesse nationale, avec des variations inter-annuelles importantes compte tenu des variations climatiques. Au cours des dernières années, la croissance du secteur agricole a cependant été inférieure à la croissance de l'ensemble de l'économie.

L'agriculture représente 11% de la valeur des exportations tunisiennes, la majorité de ces exportations agricoles allant vers l'Union européenne.

Dans le contexte des « printemps arabes » et de la volatilité des cours des produits agricoles sur le marché mondial, le maintien et le développement des emplois en milieu rural ainsi que l'accès à une alimentation bon marché constituent des objectifs prioritaires du développement agricole.

En dépit d'investissements hydrauliques importants, l'agriculture tunisienne reste très dépendante des pluies. Les politiques agricoles, au cours des cinquante dernières années, se sont concentrées sur la mise en place d'infrastructures hydrauliques pour le stockage de l'eau et l'irrigation des cultures (6% de la SAU en Tunisie). Pourtant, la ressource en eau et les infrastructures d'irrigation sont insuffisamment valorisées. Seulement 85% des ressources hydrauliques mobilisables sont effectivement mobilisées et seulement 330 000 des 420 000 ha potentiellement irrigables sont irrigués... Les aménagements hydrauliques réalisés ont renforcé les disparités régionales existantes : les deux régions du nord et du centre de la Tunisie concentrent 89% des surfaces irriguées du pays.

L'agriculture tunisienne présente, en conséquence, des performances faibles et aléatoires : faible consommation d'engrais, augmentation des rendements céréaliers de seulement 40% en Tunisie entre 1981 et 2002, à comparer avec les augmentations de 70% en Egypte et 114% en Syrie.

La diversification de la production agricole n'a pas permis la couverture totale des besoins alimentaires des populations dans un contexte de croissance démographique importante, au cours des dernières décennies, et d'évolution des habitudes alimentaires (croissance de la consommation notamment de viande blanche et de lait). La Tunisie importe 60% de sa consommation en céréales tandis que le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles est de l'ordre de 80%.

Ces modestes performances agricoles s'inscrivent heureusement dans des perspectives d'évolution démographiques moins contraignantes que dans de nombreux pays en développement. La transition démographique est en voie d'achèvement en Tunisie où le taux de croissance démographique est passé sous la barre des 2% à partir de 1989 et s'est stabilisé autour de 1,2 % durant les 5 dernières années. La population tunisienne est susceptible de se stabiliser à l'horizon 2050. Cette évolution est caractérisée par l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes actifs nés au cours des décennies précédentes (ce qui peut expliquer que les 2/3 des émigrants tunisiens ont entre 15 et 29 ans) et par un vieillissement de la population, les plus de 60 ans représentant 10% de la population aujourd'hui mais devraient se situer entre 25 et 30% en 2050.

- Toutes choses égales par ailleurs (hors progrès technique et progrès sur l'irrigation), à l'horizon 2050, le phénomène global d'aridification devrait impacter le potentiel agricole du pays. Les deux régions du centre et du sud devraient connaître les évolutions climatiques les plus difficiles pour la production agricole. Des sécheresses de deux ans au nord et de trois ans au centre et au sud sont prévisibles ainsi que des inondations. Les baisses de production attendues devraient concerner surtout le sud du pays.

4.2. L'agriculture peu prioritaire au cours des dernières décennies

Au sein du processus de développement économique basé sur le tourisme, le modèle de développement agricole tunisien a été peu ambitieux au cours des trente dernières années, marqué par une relative continuité caractérisée par la priorité donnée aux mécanismes de marché et des investissements dans les infrastructures rurales.

La priorité donnée au marché intérieur et à la sécurité alimentaire a privilégié le pouvoir d'achat du consommateur en soutenant une agriculture familiale (garanties de prix, irrigation...) où la pluriactivité joue un rôle important. L'accent mis sur la promotion des recettes d'exportation a porté sur une gamme limitée de produits traditionnels pour lesquels la Tunisie dispose d'avantages comparatifs.

Ce modèle de développement agricole a cependant permis une croissance de la production agricole plus rapide que celle de la population et une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations. Mais l'agriculture tunisienne demeure peu performante en dépit de pratiques très consommatrices de ressources naturelles : « Le modèle de développement choisi, fondé sur une forte mobilisation des ressources naturelles et un désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis du secteur agricole, a atteint ses limites... Le secteur agricole fonctionne nettement en deçà de son potentiel de production, avec un manque à gagner estimé par la Banque mondiale entre 40 et 60%... »

Ces deux dernières années n'ont pas montré d'inflexions significatives en vue d'une meilleure prise en compte des enjeux agricoles. En décembre 2011, dans le document « Actualisation concertée de la politique agricole », une analyse des limites du modèle agricole tunisien précédait une présentation des nouveaux défis de l'agriculture tunisienne

avant de déboucher sur des orientations stratégiques pour une politique agricole renouvelée³². Depuis deux ans, suite à la Révolution, la réflexion ne semble pas avoir beaucoup évolué et les préoccupations de plus court terme, de nature politique et sociale ont davantage déterminé l'action gouvernementale en matière agricole.

4.3. Un secteur agricole soutenu par les partenaires extérieurs

En Tunisie, la Banque mondiale aborde le secteur agricole à travers des projets de développement ciblant les zones rurales. C'est notamment le cas du projet Nord-Ouest IV d'un montant de près de 41,6 millions de \$ mis en oeuvre par l'Office de développement sylvo pastoral du Nord Ouest (ODESYPARNO) dans les cinq Gouvernorats du Nord-Ouest et du projet de Gestion des ressources naturelles II intéressant Jendouba, Kasserine et Médenine. Ces projets rencontrent actuellement des difficultés de mise en oeuvre.

La Banque Africaine de Développement est très présente et soutient, par exemple, des projets locaux de développement agricole intégré.

Le 18 décembre 2013, la **Commission européenne** a, approuvé un programme d'actions pilotes relevant de l'initiative ENPARD pour un montant de 10 millions € venant en complément d'une intervention de même nature du FIDA d'un montant de 15 millions \$. Les autres instruments européens tels que les jumelages et l'assistance technique (TAIEX) sont également mobilisés afin, par exemple, de favoriser la mise en place d'un système d'information céréalier de prévision de récolte et d'alerte précoce ou d'appuyer le Centre national de veille zoonitaire ou l'Institut national de la normalisation et de la production industrielle.

Pour l'heure, les actions les plus visibles d'autres partenaires émanent surtout de l'Allemagne dans les secteurs de l'eau et de l'environnement liés à l'activité agricole, de l'Espagne, de l'Italie qui a prévu de redynamiser sa coopération agricole en Tunisie, du Qatar qui monte en puissance (14 M euros de projets actuellement) et du Koweït. Les investisseurs privés les plus dynamiques sur le marché local sont, historiquement, l'Espagne et, plus récemment, la Turquie.

4.4. La coopération agricole française est présente au travers de nombreuses actions peu coordonnées

La France se démarque des autres partenaires au développement par l'engagement de plusieurs de ses acteurs du développement dans ce secteur, dont :

- l'Agence française de développement (AFD), essentiellement dans des projets d'irrigation,
- les instruments d'aide-projets de la DG Trésor (dons du FASEP dédiés aux énergies renouvelables en vue d'applications à l'irrigation agricole),
- les actions de coopération scientifique conduites par l'IRD et le CIRAD,
- un appui au ministère de l'agriculture tunisien en matière de santé animale (programme de l'Union européenne piloté par la France),
- les initiatives de coopération décentralisée (ex des Pays de la Loire dans le gouvernorat de Gafsa et de Rhones-Alpes dans le gouvernorat de Monastir),

³² Trois grandes catégories d'orientations stratégiques étaient identifiées :
- Améliorer le cadre institutionnel et la coordination des acteurs,
- Améliorer la fourniture des services publics,
- Optimiser l'insertion de la Tunisie dans l'économie internationale.

- l'implication des entreprises (Sofiproteol³³, Danone³⁴, Orange en premier lieu) souvent présentes de longue date dans le pays et étant devenues des acteurs à part entière du développement rural, notamment dans les régions intérieures.

Des événements réguliers de promotion commerciale, pilotés par Ubifrance (séminaire récent dans le secteur laitier) ou d'entités comme France Export Céréales (séminaire annuel) contribuent également au développement de la coopération bilatérale dans ce secteur et à la promotion de l'expertise française. En revanche, la participation d'ONGs françaises aux actions de coopération agricole est peu visible.

Ce constat appelle sans doute à un accroissement des synergies entre les acteurs français et un renforcement de leur coordination. Ce fil directeur méritera d'être notamment appliqué dans la mise en œuvre concrète du nouvel Arrangement de partenariat et de coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de l'agro-alimentaire, signé entre les deux Ministres de l'agriculture en marge de la visite du Président de la République française en Tunisie début juillet 2013.

4.5. Des pistes pour l'action

Le souhait de nombreux acteurs de privilégier les actions de développement rural et de structuration des organisations professionnelles ne fait pas écho véritablement à court terme aux préoccupations du Ministère tunisien de l'agriculture qui a des ambitions plus pragmatiques en matière de production de semences ou de santé animale par exemple.

La Tunisie est un petit pays où le secteur privé français est très actif. Les ONGs sont quasiment absentes et la recherche paraît y travailler de manière solitaire. Dans ce contexte, le risque de sur-investissement de la coopération agricole française dans ce pays mérite d'être examiné de même que l'efficacité des actions conduites.

Quoiqu'il en soit, répondre aux besoins exprimés localement est indispensable en privilégiant les actions de vulgarisation et d'appui au Ministère tunisien de l'agriculture dans ses domaines « régaliens », en particulier la santé animale et végétale et dans le développement des infrastructures facilitant les échanges.

5. L'Egypte ; un grand pays agricole aujourd'hui fragilisé mais au réel potentiel de développement

5.1. L'Egypte³⁵ est un pays incontournable dans une stratégie de coopération agricole en Méditerranée

- L'Egypte est le pays arabe le plus peuplé (plus de 85 millions d'habitants) avec une croissance démographique moyenne de 2 % par an. 90 % de sa population habite dans une bande de terre fertile qui longe le Nil (24 km dans sa plus grande largeur près du Fayoum, en moyenne 10 km). Un Egyptien sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté.
- Le pays est en proie aujourd'hui à de grandes difficultés économiques et politiques.

³³ SOFIPROTEOL intervient dans la filière oléagineuse avec Lesieur Cristal et dans l'alimentation animale avec Sanders

³⁴ Projet Delice-Danone de micro-finance rurale.

³⁵ L'Egypte est membre de l'Union africaine, de la Ligue des états arabe, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Organisation de la coopération islamique.

En dépit de ces difficultés, l'Egypte demeure un acteur politique et économique incontournable dans la région dans un face à face difficile avec la Turquie. A la suite de la révolution de janvier 2011, le taux de croissance est revenu à environ 2% par an quand il était compris entre 5 et 7% avant la révolution. L'inflation est de l'ordre de 10%³⁶ en rythme annuel. La dégradation des finances publiques s'accélère³⁷. La dette publique totale représenterait plus de 80% du PIB sur l'année fiscale 2012-2013. Dans ce contexte financier difficile, les pays du Golfe, EAU, Arabie Saoudite et Koweït, sont les principaux soutiens financiers du pays.

5.2. L'agriculture : un secteur clé

L'agriculture constitue un secteur clé de l'économie égyptienne. Structurellement, elle contribue à hauteur d'un sixième du PIB en moyenne et emploie 30% de la population active avec une surface agricole utile (SAU) qui ne représente que 4% du territoire (3,6 Mha). Plus de 95% des cultures sont irriguées. L'objectif du gouvernement égyptien est d'atteindre, à l'horizon 2017, une surface de 4,2 M ha grâce, notamment, à la poursuite de la politique de bonification des terres dans les régions du Nord-Sinai, d'East Oweinat et de Toshka.

Le secteur agricole est dominé par la culture des céréales en Moyenne et Haute Égypte. La principale est le blé, planté en hiver sur plus du tiers des surfaces cultivées. Les achats subventionnés du General Authority for Supply Commodities (GASC) dont le montant est annoncé depuis 2010 en début de campagne (plus de 400 USD / t en 2013) ont entraîné une extension rapide des surfaces passées de 1,2 M ha en 2010 à 1,43 M ha en 2013 (record) pour une récolte estimée à 9,2 M t contre 8,8 M t en 2012 et 8,4 M t en 2011.

L'Egypte est également producteur de maïs avec un niveau moyen de production de 7,2 M t essentiellement destiné à l'alimentation animale, le maïs destiné à la consommation humaine restant encore essentiellement importé.

Enfin l'Egypte est un pays traditionnellement producteur et exportateur de riz³⁸ et plus récemment de coton.

L'élevage est limité par la faiblesse des ressources végétales pour l'alimentation animale. Il est caractérisé par la prédominance de la production avicole. La production totale de volailles de chair a atteint 665 000 t en 2010 tandis que la production d'œufs est estimée à 7,5 Mrd d'unités par an. Un effort d'organisation du secteur bovin a permis d'atteindre un objectif d'autosuffisance en produits laitiers (production de 5,7 M litres) et de réduction des importations de viande rouge (82% d'autosuffisance). Les autres types d'élevage demeurent très traditionnels. L'Egypte a exporté pour 12,2 M USD d'animaux vivants en 2010.

La production est en hausse pour les fruits et légumes dans le cadre de la politique d'augmentation des surfaces cultivées d'ici à 2017.

Les industries agro-alimentaires constituent un fort enjeu de développement. Avec 4 700 entreprises, dont de nombreuses PME, employant 250 000 salariés. Les exportations représentent 6,8% des exportations totales du pays, à destination d'abord du Moyen-Orient, puis de l'Europe, avec une augmentation des échanges avec les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sud. Il s'agit d'un secteur prometteur avec le futur développement des systèmes de distribution et la croissance de la population. Ses principaux enjeux sont la

³⁶ Prévision FMI 2013-2014.

³⁷ Elle s'est traduite en 2013 par un arrêt prématuré des achats de blé

³⁸ En 2011, le gouvernement a décidé d'interdire les exportations pour se protéger des tensions sur le marché mondial. Elles sont à nouveau permises depuis octobre 2012 pour le riz blanc.

commercialisation de produits de qualité, la mise aux normes internationales des moyens de production, le développement des services, le développement de l'exportation, l'industrie de l'emballage et la production sous licence de produits étrangers de marque. L'Égypte souhaite par ailleurs attirer les investissements directs étrangers (IDE), en particulier dans ce secteur.

5.3. Une politique agricole ayant visé à libéraliser le secteur depuis les années 80

Au cours des années 1960 et 1970, le secteur agricole en Égypte a été fortement orienté et contrôlé par l'Etat dans le cadre d'un fort interventionnisme gouvernemental. Le secteur agricole s'est toutefois rapidement libéralisé à partir du début des années 1980 dans le cadre d'une stratégie de développement agricole qui s'est poursuivie au cours de la décennie suivante.

Ce programme et cette stratégie ont eu pour résultat concret la privatisation rapide du secteur agricole avec une multiplication des petites exploitations. Dans ce cadre, l'intervention du ministère de l'agriculture et du gouvernement s'est limitée aux domaines de la recherche agronomique, de la vulgarisation, de l'assistance technique, des études économiques et à quelques initiatives de planification. Les agriculteurs ont désormais toute latitude pour cultiver et vendre leurs production.

Au cours de cette période, l'objectif d'autosuffisance alimentaire a fait place à un objectif de sécurité alimentaire. Il se traduit par la recherche d'une augmentation des volumes de production et d'exportation des produits pour lesquels le pays est compétitif et parallèlement, l'importation des produits pour lesquels l'Égypte dispose de moins d'avantages comparatifs.

Les politiques passées ont produit des effets contrastés. L'Égypte est ainsi devenue autosuffisante en riz (115%), en orge (100%), en sucre (100%), en légumes (105%), en fruits (115%), en produits laitiers (115%), en œufs (100%) ainsi qu'en coton, plantes médicinales et aromatiques et en fleurs coupées dont elle peut même exporter certains excédents (agrumes, pommes de terre, coton...). Mais l'Égypte dépend, dans le même temps, largement des importations pour satisfaire sa consommation en blé (45% d'autosuffisance³⁹), en légumineuses (45%) et en huiles (35%) ; produits constituant la base de la ration alimentaire des égyptiens les plus vulnérables et donc au cœur des enjeux de sécurité alimentaire⁴⁰. L'Égypte ne couvre pas non plus ses besoins en viande de volailles (95%), viande rouge (80%) et maïs fourrager (55%).

Il reste que malgré l'augmentation de la population, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'Égypte s'est globalement améliorée au cours de la dernière décennie ainsi que le revenu net des exploitants agricoles.

Cette appréciation globale des performances récentes de l'agriculture égyptienne ne doit pas occulter les difficultés que le secteur a à affronter dans la période de transition actuelle. Les tensions budgétaires ont notamment eu pour conséquence d'entraîner un arrêt prématuré en février 2013 des appels d'offres internationaux du GASC, les autorités égyptiennes souhaitant reporter les achats de blé à l'année fiscale débutant en juillet, et réduire de 10% les importations totales de blé en 2013 pour les faire passer de 11,7 Mt à 8,0 Mt. Cette situation a provoqué une forte baisse des achats en 2012/13 en dessous de 12 Mt alors qu'ils avaient été de 14 Mt en 2011/2012 confirmant une tendance à la hausse

³⁹ A comparer aux 25% du début des années 1980 pour une population comptant 25 millions d'habitants en moins. Ce taux pour le blé a augmenté grâce à l'accroissement des surfaces cultivées et des rendements à l'hectare permis notamment par la diffusion de semences améliorées

⁴⁰ 25% de la population (21 M de personnes) vit en dessous du seuil de pauvreté et 17% (14 M) en état d'insécurité alimentaire

observée depuis 2009 bien supérieure à celle résultant de l'augmentation naturelle de la population (+1,2 M habitants par an et une consommation per capita de 155 kg/an).

Une stratégie pour 2030 a été lancée début 2009. Ses principaux objectifs affichés consistaient en :

- l'amélioration des moyens de subsistance (« rendement social ») ;
- le développement des systèmes de formation et de recherche dans le domaine agricole et du transfert des technologies agricoles pour le développement ;
- l'achèvement des réformes institutionnelles du secteur agricole ;
- l'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles sur les marchés national et international ;
- l'accroissement de la capacité du secteur agricole à mettre en place un développement durable ;
- l'amélioration de la valeur ajoutée de la production agricole grâce à la transformation ;
- la création d'un environnement plus propice à l'investissement dans l'agriculture créant ainsi plus d'emplois dans ce secteur.

Un plan d'action 2012-2017 vient d'être préparé en collaboration avec la FAO. Il constitue désormais la feuille de route gouvernementale en matière agricole. Il repose sur 4 grandes priorités qui sont déclinées en 9 programmes d'actions . Ces quatre priorités sont les suivantes :

- La fourniture, le partage et la diffusion d'informations dans un processus de vulgarisation renouvelé,
- L'amélioration de la productivité agricole,
- Le soutien au développement des communautés rurales,
- La protection des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique.

5.4. Des partenaires extérieurs surtout présents dans le secteur hydraulique

Pour compléter le processus de réforme et pour aider à intégrer l'agriculture égyptienne dans l'économie mondiale, le pays a signé plusieurs accords de partenariat dont un accord d'association avec l'UE en juin 2004 et ses amendements portant sur la libéralisation du commerce des produits agricoles, en 2009. Ces dispositions se seraient traduites par le doublement des exportations.

En matière d'investissements, les infrastructures hydrauliques ont particulièrement mobilisé les partenaires extérieurs de l'Egypte. La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement se sont notamment positionnées sur l'Ouest delta pour soutenir la réhabilitation de périmètres irrigués.

La politique de voisinage de l'Union Européenne s'est traduite par la mise en palce de jumelages notamment en santé végétale et un programme de développement rural.

Au-delà, de nombreux autres acteurs de la coopération agricole bilatérale sont présents en Egypte (USAID, Allemagne, Japon, Australie). La coopération italienne, en particulier, est très active profitant des financements communautaires (gestion déléguée du programme de développement rural) ou sur fonds propres au niveau des gouvernorats.

Avec la Tunisie, l'Egypte est clairement une des priorités d'action de la coopération italienne

5.5. La coopération agricole française est significative et appréciée

Il en est ainsi de l'AFD qui intervient à travers trois opérations:

- le projet SASME : prêt souverain de 30 M€ bonifié par une subvention de 22 M€ déléguée par l'Union Européenne à l'AFD accordé en juin 2013 pour financer un programme de renforcement de l'accès à des services financiers pour les exploitations agricoles, les PME et les TPE de transformations (aquaculture marine et lait) ;
- un projet de Modernisation de l'irrigation à la parcelle dans le delta du Nil : prêt souverain de 35 M€ accordé en avril 2012 pour un montant total de 166 M€ (100 M USD de la Banque mondiale et 16 M USD financés sur fonds propres par le Gouvernement égyptien) ;
- un partenariat PROPARCO avec WADI Holding, société de production et de transformation de produits agro-alimentaires : 3 M USD chacun en 2009, et prêt de 20 M USD début 2012.

Avec le CIRAD et l'IRD, la recherche française est également présente, en particulier dans le secteur de l'irrigation et de l'élevage. Avec des moyens limités, elle a su bâtir des partenariats utiles avec des entreprises françaises (Danone), les centres de recherche et des financeurs internationaux (ICARDA, Banque Mondiale) en étroite relation avec l'administration, les centres de recherche et les universités égyptiennes.

Les financements européens et, en particulier, la politique de jumelage peuvent permettre à la France d'être davantage présente ou de renforcer sa présence dans le secteur de la recherche et de la santé animale et végétale.

En dehors de la transformation laitière, le secteur privé français est encore peu présent mais manifeste son intérêt sur les problématiques de « pertes après récolte » (projet de stockage avec InVivo) et de production laitière (avec Danone).

5.6. Pistes pour la coopération agricole française

Considérant les priorités définies par les dirigeants égyptiens et l'acquis du travail réalisé, il apparaît que la coopération agricole française pourrait utilement privilégier :

- les questions liées au développement et à l'optimisation de l'irrigation pour lesquelles notre recherche et l'AFD peuvent jouer un rôle en partenariat avec d'autres acteurs,
- la problématique des pertes après récolte (céréales mais aussi produits de l'horticulture) et l'organisation des filières avec l'appui du secteur privé (coopératif ou non) directement intéressé en privilégiant :
 - les pertes après récolte dans le secteur céréalier,
 - la filière lait,
 - la filière pomme de terre.
- l'appui au ministère égyptien de l'agriculture dans les domaines suivants :
 - la vulgarisation,
 - la santé animale et végétale,

- la collecte et la gestion des données des marchés agricoles.

Au titre des échanges commerciaux, les importations de blé sont un élément important pour la France mais demeurent du ressort des opérateurs économiques (une partie du blé français est exporté par des opérateurs étrangers...). Quant à la viande bovine, l'Egypte est demandeuse principalement de viande à bas coût : bovins vivants de la corne de l'Afrique et du Brésil, viande congelée indienne (buffle), conserves de viande brésiliennes (corned beef). Dans ce domaine, la France est bloquée aujourd'hui, d'une part, par l'embargo (ESB) sur la viande européenne transformée et, d'autre part, par des prix trop élevés, résultant d'une politique française privilégiant les viandes de qualité et qui limite, de fait, les ambitions exportatrices sur les marchés de masse.

Partie B : les principaux points à retenir

Les analyses par pays confirment la diversité des stratégies retenues pour répondre aux défis, pourtant analogues, posés. Elles mettent en évidence des progrès enregistrés mais une performance globale des agricultures des pays concernés qui reste faible. Dans le même temps, elles retiennent une volonté fortement exprimée de renforcer la performance en cherchant des gains de productivité et en augmentant la production. C'est une double préoccupation à laquelle il faudra savoir répondre tout en observant que les itinéraires techniques, retenus au Nord de la Méditerranée, pour atteindre les niveaux de production observés sont aujourd'hui questionnés. La aussi, le secteur de la recherche qu'elle soit fondamentale ou d'accompagnement et l'enseignement supérieur seront sollicités.

R6. Accompagner les actions cherchant à améliorer la productivité et la production agricole.

Même si le MAAF ne dispose pas des principaux leviers à même d'orienter les travaux des Instituts de recherche et de formation dans cette direction, il devra veiller à faire valoir ses orientations en la matière. Il pourra, dans cette perspective, plaider pour que l'AFD, principal vecteur de l'aide au développement de la France puisse se saisir de ces sujets.

R9. Plaider, dans cette perspective, pour un soutien bilatéral accru au secteur de la recherche et de la vulgarisation agricole via notamment les financements de l'AFD.

Au-delà, c'est à l'écoute des aspirations et des demandes de ses partenaires du Nord de l'Afrique qu'il devra bien évidemment continuer à conduire son action en particulier pour ce qui concerne les programmes de « développement rural » où l'agriculture doit jouer un rôle central.

R7. Penser le développement rural en intégrant plus qu'aujourd'hui la production et la performance agricole.

C'est, in fine, à aider les pays sous revue à relever le triple défi de la performance technique, économique et écologique, que le MAAF devra s'attacher.

R3. Répondre aux demandes d'appui à l'élaboration des politiques publiques dans les secteurs de compétence du MAAF

Partie C : Dans ce paysage contrasté, des acteurs de la coopération agricole et rural nombreux, porteurs de leurs propres visions du secteur tout en affichant leur souci de répondre à des demandes

La présentation qui suit des acteurs de la coopération agricole dans les pays étudiés distingue les acteurs non français des acteurs français et passe en revue, au sein de ces deux ensembles, les principaux objectifs poursuivis et les moyens déployés par chacun des acteurs identifiés et regroupés en fonction de leur statut ou de leur vocation. Les différentes interventions citées ne font pas l'objet d'une description détaillée puisque celles-ci ont nourri une base de données créée par les missionnaires et dont les premières extractions font l'objet d'un document distinct. Elles dessinent cependant différents champs d'action permettant de distinguer les complémentarités, les concurrences voire les divergences.

SECTION I : Les acteurs considérés⁴¹ comme non français

A coté des banques de développement et des organisations internationales en charge de l'agriculture et de l'alimentation, de nombreux organismes spécialisés interviennent dans le secteur agricole et rural où l'Union européenne et les partenaires bilatéraux sont aussi traditionnellement présents. Depuis les « printemps arabes » de nouveaux acteurs se sont également positionnés en appui aux autorités en place mais à l'image de la BERD et des Fonds arabes, ils n'interviennent encore que marginalement dans les secteurs couverts par cette étude. Les pages qui suivent s'attachent à les présenter.

1. Des Banques de développement partagées sur l'appui à apporter aux initiatives régionales

Le groupe de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement sont les principales banques de développement à l'œuvre dans la région étudiée.

1.1. La Banque Mondiale

1.1.1. Stratégie de la Banque Mondiale⁴²

En matière d'agriculture et de développement rural, la Banque mondiale entend apporter aux pays sous revue, un appui essentiellement destiné à améliorer la sécurité alimentaire et à mieux gérer l'instabilité des marchés. Ce double objectif se traduit, en matière de production, par des interventions visant l'augmentation des rendements et une plus grande spécialisation en fonction des conditions pédo-climatiques locales et de la disponibilité des ressources en eau. Il se traduit également par un soutien, d'une part, aux agriculteurs, de sorte qu'ils participent de façon effective à la gestion des projets qui les concernent et soient en mesure d'interpréter les signaux du marché et, d'autre part, aux populations rurales plus particulièrement touchées par les questions de pauvreté.

⁴¹ La distinction est parfois subtile comme on le verra dans la section 3.2

⁴² La plus récente note sectorielle de la Banque Mondiale sur « Agriculture et développement rural » pour la région MENA date de septembre 2008.

La Banque considère que les principaux freins à l'amélioration de la sécurité alimentaire des pays étudiés, résident, à la fois, dans le poids des dépenses publiques destinées à garantir les prix de certaines denrées de bases et à subventionner l'achat d'intrants, et dans une gestion contestable de la ressource en eau assise sur l'offre plutôt que sur la maîtrise de la demande. Elle pointe, par ailleurs, la faiblesse des structures institutionnelles en charge des questions rurales de même que celles des organisations rurales. Elle s'interroge, dans ce contexte, sur la pertinence économique de la recherche généralisée d'une augmentation de la production céréalière au regard de conditions naturelles généralement peu favorables à la production agricole. Elle plaide pour un recours accru aux instruments financiers pour limiter les effets liés à l'instabilité des cours sur les marchés internationaux et la mise en place de filets de sécurité exclusivement ciblés sur les plus pauvres.

Favorable à un démantèlement des mesures tarifaires et non tarifaires freinant les échanges, la Banque s'est longtemps montrée réservée sur les projets de constructions économiques régionales, craignant qu'ils ne se traduisent par l'instauration de nouvelles frontières là où il conviendrait de les lever. Elle est désormais plus ouverte sur ces questions et soutient des opérations ou réflexions à caractère régional à l'image de celle sur la mise en place de capacités de stockage régionales en Afrique du Nord.

1.1.2. Interventions

Au Maroc, l'appui à la mise en œuvre des dispositions du Plan Maroc Vert couvrant la période 2008-2020 constitue une priorité pour la Banque. A cette fin deux prêts de politique de développement (DPL) de respectivement 205 millions de \$ (2011-2012) et 203 millions de \$ (2013-2014) ont récemment été octroyés au gouvernement marocain pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des exploitants en favorisant l'ouverture des marchés et la modernisation du secteur. Ils complètent un précédent projet de développement de l'agriculture pluviale de 41 millions de \$ couvrant la période 2003-2011 .

En Tunisie, les interventions de la Banque mondiale visent à soutenir les populations rurales tout en préservant les ressources naturelles. C'est le sens du 4ème projet de développement des zones forestières et montagneuses du Nord-Ouest auquel la Banque concourt à hauteur de 41,6 millions \$ et du second projet de gestion des ressources naturelles soutenue à hauteur de 36 millions \$.

En Egypte, c'est dans l'Ouest du delta que la Banque Mondiale, en liaison avec la coopération néerlandaise, a retenu de faire porter ses efforts en soutenant au cours de la période 2007-2011 un projet de réhabilitation et d'optimisation de l'irrigation destiné à limiter l'usage excessif des ressources en eaux, améliorer le revenu des agriculteurs et favoriser leur plus grande réactivité aux signaux du marché. D'un montant total de 213 millions \$ ce projet a bénéficié d'un soutien de la Banque à hauteur de 145 millions \$.

1.2. La Banque Africaine de Développement

1.2.1. Stratégie de la BAD pour le secteur agricole en Afrique du Nord

La BAD considère que c'est autour de la problématique de la sécurité alimentaire que doivent être raisonnées les stratégies concernant le secteur agricole et le monde rural en Afrique du Nord.

Elle observe⁴³, en effet, que la région déjà fortement dépendante de ses importations, notamment en matière de céréales, devrait connaître une augmentation forte de la demande alimentaire d'ici 2030 et que celle-ci se fera à un rythme supérieur à celui de la production agricole. Il en résultera un recours croissant aux importations puisque seul le Maroc pourrait, selon ses projections, enregistrer une baisse d'environ 17% de ses importations⁴⁴.

Elle constate, au regard de ce qui précède, que maintes institutions ont préconisé le recours au commerce international pour assurer la sécurité alimentaire de cette région ne disposant guère d'avantages comparatifs pour la production céréalière et laitière. Elle prend cependant acte que cette orientation est aujourd'hui contestée par les pouvoirs en place soucieux d'être moins dépendants des aléas des cours des matières premières agricoles et des marchés correspondants et fait progressivement place à une volonté d'augmenter la production et la productivité.

En conséquence, la BAD soutient l'intérêt d'une augmentation forte de la productivité par unité de surface et unité d'eau renouvelable disponible⁴⁵ de même qu'un effort public accru en faveur du secteur de la recherche. Elle doute⁴⁶ cependant que l'accroissement de la production qui en résultera sera à hauteur des besoins et s'interroge sur son coût économique.

La BAD plaide donc également, pour une meilleure insertion des pays de la région dans les marchés alimentaires mondiaux. Elle souligne, dans cette perspective, l'importance des progrès à accomplir en matière d'efficacité des chaînes logistiques, de maîtrise des instruments financiers à même d'atténuer les effets de la volatilité des cours et, enfin, de coopération régionale notamment pour ce qui concerne la constitution de stocks physiques et virtuels.

1.2.2. Interventions

Au Maroc, les interventions de la BAD concernent pour l'essentiel le secteur de l'eau. Elles se déclinent en opérations s'inscrivant en appui au Plan Maroc Vert et sont destinées à accroître le potentiel de terres irriguées, mieux gérer l'eau d'irrigation sur les périmètres existants et développer la petite et moyenne hydraulique. Elles concernent également le développement local dans les régions oasiennes du Sud du pays et l'appui aux jeunes entrepreneurs agricoles.

En Tunisie, la BAD a été sollicitée pour intervenir dans trois gouvernorats au travers de projets de développement rural. Un premier a démarré en 2013 et deux autres devraient suivre en 2014-2015. La BAD devrait y consacrer de 20 à 22 millions de \$. Ces projets concernent le développement agricole sous différents aspects : irrigation, pistes rurales, organisation des marchés, conservation des sols...

La BAD est aussi partenaire du projet PISEAU II (irrigation et eau potable) à hauteur de 20 Meuros, avec la Banque mondiale (chef de file) et l'AFD. Une deuxième phase de ce projet devrait s'engager en 2014-2015.

En Egypte, la BAD a une étude en cours mais pas de projet actuellement opérationnel.

Il en est de même en **Algérie** où elle étudie une intervention sur la valorisation du foncier agricole pour les jeunes.

⁴³ En s'appuyant notamment sur les travaux conjoints de la Banque Mondiale de la FAO et de l'IFFPRI, (2009)

⁴⁴ Le groupe de la BAD en Afrique du Nord, Croissance résiliente et intégration, 2013

⁴⁵ La BAD souligne, dans cette perspective, l'importance d'une meilleure gestion des ressources en eaux et plaide pour un recours accru aux engrais.

⁴⁶ La BAD observe qu'en Afrique du Nord et à la différence d'autres régions du monde, l'augmentation de la productivité ne se traduit pas systématiquement par une baisse de la pauvreté rurale car les revenus en milieu rural ne sont pas majoritairement d'origine agricole.

1.3. La Banque Islamique de Développement

1.3.1. Stratégie

Dans sa vision 2020⁴⁷ la banque Islamique de Développement considère que les interventions en faveur de l'agriculture peuvent se révéler, en fonction des situations propres à chaque pays, comme essentielles pour lutter contre la pauvreté. Elle pointe, dans cette perspective, la sécurité alimentaire et l'accessibilité à l'eau comme deux des principaux défis auxquels les pays sous revue ont à faire face.

Dans ce contexte, la BID, dans le prolongement de la déclaration de Jeddah, a retenu en 2008 d'allouer 1,5 milliards de US \$ pour soutenir ses membres les plus exposés à l'insécurité alimentaire et aux variations de prix des matières premières agricoles.

1.3.2. Interventions

Les interventions de la BID dans le secteur agricole en Afrique du Nord sont modestes. Elles concernent des organismes régionaux tel l'ACSAD (Arab Center for the Studies of Arid zones and Dry lands) où elle soutient des programmes de recherche génétique sur le blé.

Elles intéressent également des projets spécifiques dans les pays sous revue tels des projets de pistes et d'électrification rurales **au Maroc** ou de développement agricole intégré **en Tunisie**⁴⁸.

2. Des institutions onusiennes aux moyens plus limités mais effectuant un travail conséquent en matière de recueil et de consolidation de l'information et assurant le secrétariat de quelques grands programmes régionaux

La FAO intervient sur la zone à travers de nombreux programmes nationaux et régionaux pour des niveaux de crédits engagés assez significatifs. Le FIDA intervient à un moindre niveau avec un nombre plus limité de programmes. Quant au PAM, en dehors des actions d'urgence liées aux « printemps arabes », son intervention dans le champ du développement agricole se réduit à un programme en Tunisie.

2.1. La FAO

La FAO intervient sur la zone avec son bureau régional du Caire et son bureau sous-régional de Tunis.

Globalement, de nombreuses actions conduites par la FAO, en particulier au regard de la mise en œuvre de traités ou conventions internationales, concernent les 5 pays examinés lorsqu'ils ont adhéré à ces instruments dont la FAO assure le secrétariat (IPPC, Codex alimentarius, pêche responsable...).

Au niveau régional et supra-régional et s'agissant des programmes de coopération agricole, la FAO intervient au travers au moins 8 programmes ou projets couvrant la zone, voire au-delà, ou seulement quelques-uns des 5 pays :

- le REMESA (Réseau Méditerranéen de Santé Animale),
- Silva Mediterranea,

⁴⁷ IDB Vision 1440H, p 25

⁴⁸ Integrated Agricultural Development Project in Kef and Kasserine décidé dans le prolongement de la déclaration de Jeddah.

- le « Water scarcity initiative and food security for the Near East »,
- UN-REDD (The United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries),
- MOSAIC (Système de modèles pour l'évaluation des impacts des changements climatiques sur l'agriculture),
- la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel,
- l' « Agriculture Stress Index System »,
- « The Collaborative Partnership on Mediterranean Forest »,
- le programme de « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » (Projet FFEM)
- l'IPM (Regional Integrated Pest Management).

Programme	Budget	Financement
REMESA	2,36 millions \$	Espagne, France...
Silva Mediterranea		
Water scarcity initiative		
UN-REDD	172,4 millions \$	Multi-pays
MOSAIC		FAO
Grande Muraille Verte	1 000 millions \$	Banque mondiale et GEF
ASYS		FAO + Financements nationaux pour mise en oeuvre
CPMF		Multi-pays, multi-organismes
Projet FFEM	2,65 millions euros	FFEM
IPM	8,6 millions \$	

En dehors du REMESA dont l'activité correspond à la zone analysée, le caractère supranational de nombre de ces programmes rend incertaine toute estimation du montant des crédits mis en œuvre leur bénéficiant directement.

Dans ces pays, les programmes nationaux de la FAO sont d'ampleurs diverses et représentent un total de l'ordre de 13 millions \$:

- **En Libye**, en raison de la situation politique, un programme de 71 millions de \$ financé par les Libyens eux-mêmes est toujours en instance de mise en œuvre. 8,8 millions de \$ sont prévus, dans un premier, temps pour faciliter la mise en œuvre et la coordination des services d'assistance technique fournis par la FAO.
- **En Egypte**, la FAO a préparé avec le ministère en charge de l'agriculture, le programme d'action 2012-2017 du gouvernement pour l'agriculture. Au delà, 6 projets sont mis en œuvre pour un total de 5 millions de \$. Ces programmes couvrent principalement la lutte contre la grippe aviaire et la nutrition en visant particulièrement les femmes et les jeunes.
- **En Tunisie**, les projets conduits par la FAO représentent un engagement de 3,1 millions de \$ au travers d'une dizaine de programmes concernant, en grande partie, les questions de santé animale et végétale.
- **Au Maroc**, les programmes en cours représentent un montant de 8 millions \$ dont plus de la moitié concernent l'alimentation en eau potable rurale financés par le pays.
- **En Algérie**, l'action de la FAO s'avère assez limitée. Elle représente un engagement de l'ordre de 0,8 millions \$.

Au-delà de ces programmes nationaux, et hors les projets régionaux ou supra-régionaux cités plus haut, la FAO met en œuvre, essentiellement à partir de son bureau sous-régional de Tunis, 6 projets qui couvrent et sont déclinés dans les pays étudiés pour un total de l'ordre de 4 millions de \$ (santé animale et végétale, lutte anti-acridienne, protection des ressources naturelles) dont les ¾ relèvent de financements français. La plupart de ces projets devaient se terminer fin 2013.

2.2. Le FIDA

Le FIDA n'a plus de programmes en Algérie et en Libye (15 millions de \$ d'arriérés). 3 programmes en Tunisie, 4 au Maroc et 3 en Egypte représentent son portefeuille dans les pays sous revue. Ces programmes sont, essentiellement, des programmes de développement rural orientés vers la petite agriculture et l'irrigation et ciblés sur des zones bien définies.

	Stratégie FIDA	Prêts (participation aux projets)	Subvention
TUNISIE	. mise en place d'approches participative, . équilibre hommes-femmes . développement des services financiers ruraux,	45,1 millions \$	0,5 million \$

	. gestion durable des ressources naturelles		
MAROC	. participation des communautés rurales, . accès aux services financiers, . accès à l'eau et amélioration des techniques culturales	63,4 millions \$	1,1 million \$
EGYPTE	. accès au crédit, . irrigation	80,7 millions \$	2 millions \$

En Egypte et en Tunisie, le FIDA collabore avec l'AFD.

Au niveau régional, le FIDA cofinance avec l'Union européenne et la coopération suisse le volet Afrique du Nord du programme d'appui aux organisations paysannes d'Afrique dont FERT assure la maîtrise d'œuvre (avril 2013-décembre 2017 avec une contribution FIDA de 2,4 millions d'euros).

Au total le FIDA intervient dans la région sous revue avec 209 millions \$ de prêts et 3,6 millions \$ de subventions.

2.3. Le PAM

Le PAM est intervenu, conformément à son mandat, dans la région en réponse aux crises traversées par la Tunisie, la Libye et l'Egypte qui ont conduit de nombreuses personnes à migrer. Il a ainsi lancé une opération d'urgence régionale en mars 2011 intéressant la Tunisie, la Libye et l'Egypte d'une valeur de 39,2 M USD. Cette opération d'urgence ne peut être considérée comme une action de coopération agricole.

En revanche, en septembre 2012, le PAM a lancé un projet d'aide aux agglomérations rurales démunies afin de renforcer la sécurité alimentaire en Tunisie dans 5 gouvernorats, notamment à Jendouba et Sidi Bouzid. Courant sur 2 ans, ce projet cible une population de 24 000 familles soit 132 000 personnes à travers des stratégies d'apprentissage et de formation dans le domaine agricole ainsi que par la création d'emplois en faveur des populations les plus vulnérables. Le projet incite, par ailleurs, à la plantation d'arbres pour la stabilisation et la protection des sols et des eaux dans ces zones d'intervention, avec pour objectif l'amélioration des ressources et de la production agricole.

3. De nombreux organismes spécialisés intervenant dans leur champ de compétence

A l'image du CIHEAM⁴⁹ en matière de recherche et de formation, de nombreux organismes spécialisés interviennent, soit spécifiquement soit ponctuellement, pour servir la coopération agricole en Méditerranée. Ils relèvent d'un large spectre de statuts juridiques et de champs d'action.

3.1. Les organismes « Inter Etats »

3.1.1. Le Centre International des Hautes Etudes Agronomique Méditerranéennes (CIHEAM)

Créé en 1962 à l'initiative d l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le Centre des Hautes Études Agronomiques Internationales (CIHEAM) est une institution intergouvernementale regroupant aujourd'hui 13 pays ; l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie le Portugal, la Turquie, la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, Malte, le Maroc l'Albanie et le Liban.

Sa mission initiale de « donner un enseignement supérieur complémentaire tant économique que technique et de développer l'esprit de coopération internationale parmi les cadres de l'agriculture des pays méditerranéens » s'est progressivement élargie de sorte que le CIHEAM s'affirme désormais comme une référence reconnue en matière de formations spécialisées post-universitaires, de recherche en réseau et d'animation du débat politique régional en matière d'alimentation, d'agriculture et de développement rural durable

Pour conduire son action le CIHEAM dispose d'un secrétariat général établi à Paris et s'appuie sur quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne).

Les enseignements complémentaires dispensés sont sanctionnés par des diplômes universitaires de niveau « Master of Science », mais le CIHEAM propose également des formations courtes spécialisées.

En matière de recherche, le CIHEAM à travers ses Instituts participe à de nombreux programmes concernant le secteur productif, l'économie des filières, l'environnement et émerge aux financements européens du PCRDCT.

Son positionnement original a conduit le CIHEAM à conclure des partenariats avec de nombreux acteurs de la coopération agricole en Méditerranée qui le sollicitent comme opérateur ou maître d'œuvre d'opérations spécifiques. C'est par exemple le cas pour l'IAM de Montpellier qui met actuellement en œuvre un projet financé par l'AFD d'appui aux dynamiques de développement des territoires ruraux Méditerranéens (A2DTRM) ou intervient avec le soutien de l'Union européenne (ENPARD) pour contribuer au renforcement des capacités et aider à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de développement agricole et rural dans 6 pays pilotes ; Égypte Liban, Tunisie, Algérie, Maroc, Jordanie.

Le CIHEAM a, de même, été récemment chargé par les ministres de ses pays membres d'examiner en liaison avec la FAO une possible déclinaison méditerranéenne de l'initiative « Agricultural Market Information System » décidée dans le cadre du G20. La réunion de lancement de cette initiative s'est tenue en France les 22 et 23 janvier 2014.

⁴⁹ Présenté en Partie A section 5

Seul parmi les pays sous revue la Libye n'est pas membre du CIHEAM. Les trois pays francophones Maroc, Algérie et Tunisie entretiennent des relations étroites avec l'IAM de Montpellier dont l'enseignement est essentiellement en français. 40% des 70 étudiants suivant le cursus post-universitaire sont aujourd'hui d'origine algérienne.

3.1.2. L'Organisation Mondiale de Santé animale⁵⁰ (OIE)

L'OIE a été créée en 2003 pour prendre la suite de l'Office International des Epizooties institué en 1924. Son siège est à Paris. Les pays sous revue relèvent de deux de ses commissions régionales ; la Commission pour le Moyen Orient pour l'Egypte et la Libye⁵¹ et la Commission pour l'Afrique pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ils peuvent s'appuyer sur une représentation sous régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord installée à Tunis.

L'OIE organise son action autour de six grandes missions :

- assurer la transparence de la situation des maladies animales dans le monde,
- collecter analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire,
- apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales,
- garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits dans le cadre du mandat confié à l'OIE par l'accord SPS de l'OMC,
- promouvoir le cadre juridique et les ressources des services vétérinaires,
- mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique.

Elles intéressent au premier chef les pays sous revue pour lesquels l'élevage est une priorité et la mobilité transfrontière des animaux une réalité.

De nombreuses opérations engagées à l'initiative de l'OIE s'adressent donc à ces pays à l'image du récent atelier sur les statuts sanitaires officiels, fièvre aphteuse et peste des petits ruminants, organisé à Tunis⁵² ou l'atelier de formation à l'usage des produits vétérinaires organisés à Alger.

L'OIE accueille et soutient par ailleurs avec la FAO le Réseau Méditerranéen de Santé Animale, REMESA.

3.1.3. L'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP⁵³)

L'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) est une Organisation intergouvernementale chargée de la coopération internationale en protection des végétaux dans la région européenne et méditerranéenne. Au sens de l'article IX de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV, FAO), l'OEPP est l'Organisation Régionale de Protection des Végétaux pour l'Europe. Fondée en 1951 par 15 états, elle compte aujourd'hui 50 pays membres, couvrant pratiquement l'ensemble de l'Europe occidentale et orientale et la région méditerranéenne.

⁵⁰ www.oie.int

⁵¹ Ces deux pays sont également rattachés à la Commission pour l'Afrique

⁵² Cet atelier a notamment permis de finaliser le dossier soumis à l'OIE et permettant de déclarer le Maroc l'Algérie et la Tunisie indemnes de fièvre aphteuse avec ou sans vaccination.

⁵³ www.eppo.int

Ses principales missions consistent à :

- Protéger la santé des plantes en agriculture, foresterie et dans l'environnement non cultivé,
- développer une stratégie internationale contre l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles (y compris des plantes exotiques envahissantes) qui portent atteinte aux végétaux cultivés et sauvages, dans les écosystèmes naturels et agricoles.
- encourager l'harmonisation des réglementations phytosanitaires et de tous les autres domaines de l'action officielle en protection des végétaux.
- promouvoir l'utilisation de méthodes de lutte modernes, sûres et efficaces.
- fournir un service de documentation sur la protection des végétaux.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont membres de l'OEPP.

3.1.4. L'UICN

L'Union International pour la Conservation de la Nature dispose à Malaga, en Espagne, d'un Centre de coopération dédié à la Méditerranée qui a élaboré un programme pour l'Afrique du Nord portant sur la période 2013-2016⁵⁴. Il concerne quatre des cinq pays sous revue puisque la Libye n'est pas encore membre de l'UICN.

3.2. Les Organismes à statut plus incertain⁵⁵

3.2.1. Le Centre de Marseille d'Intégration pour la Méditerranée⁵⁶ (CMI)

Le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranéenne est une plate-forme administrée par la Banque mondiale visant à développer des programmes à partenaires multiples, établis à partir d'un bureau de la Banque mondiale fondé en 2004. La gouvernance et les accords administratifs, en termes de finance et de ressources humaines notamment, sont assurés jusqu'à juillet 2015. Ses membres fondateurs sont l'Égypte, la France, la Jordanie, le Liban, la Tunisie ainsi que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Mondiale. Sont également associés au CMI, la ville de Marseille, l'Agence Française de Développement, les Caisses des Dépôts et consignations de France et du Maroc, la KFW, la Commission européenne, le Plan Bleu...

Le CMI souhaite fournir aux communautés de pratiques, un espace d'échanges portant sur les principales questions de développement intéressant la région afin de trouver des solutions applicables collectivement et contribuant ainsi à la prospérité de la région dans son ensemble. Il ne s'agit donc pas d'un centre d'assistance mais d'une plate-forme de partage de connaissances au service de la gestion d'une réflexion prospective sur la région, dont l'interdépendance économique et sociale ne cesse de s'accroître.

S'il n'a pas encore traité de questions spécifiquement agricoles, le nombre de partenaires au développement qu'il regroupe, les échanges qu'il favorise font du CMI une instance que les acteurs de la coopération agricole gagneraient à investir afin d'inscrire à l'agenda de ses travaux et réflexions, les questions agricoles.

⁵⁴ https://cmsdata.iucn.org/downloads/prog_iucn_afriquedunord2013_16_fr_final.pdf

⁵⁵ Ce terme ne doit pas être compris péjorativement mais comme l'illustration d'une discordance entre le statut juridique souvent de droit français et la réalité des interventions et/ou du mandat de l'organisme concerné.

⁵⁶ [Www.cmimarseille.org](http://www.cmimarseille.org)

3.2.2. L'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO)⁵⁷

Co-présidé par Philippe de Fontaine Vive, Vice-Président de la BEI, et Kemal Dervis, Président et directeur de Global Economy and Development-Brookings, l'OCEMO a été créé pour porter la voix des sociétés civiles en Méditerranée.

Associant de nombreux acteurs tels que la CDC, la BEI, le FEMISE, le CIHEAM, le Plan Bleu, l'OCEMO se veut lieu de débat de la société civile et regroupe diverses instances françaises mobilisées sur le champ économique en Méditerranée

3.2.3. Le FEMISE⁵⁸

Le Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques (FEMISE) est un réseau reconnu d'économistes de Méditerranée associant plus de 85 universités et centres de recherches de toute la Méditerranée. Porté à l'origine par des universitaires français et égyptiens, répondant à des appels d'offres européens, il produit régulièrement des rapports et études sur la situation économique en Méditerranée. Le FEMISE a, en particulier, coordonné avec l'appui du Plan Bleu et du CMI, le rapport « MED2012 sur la croissance verte en Méditerranée »..

3.2.4. Le Plan Bleu⁵⁹

Association de droit français, le Plan Bleu est l'un des centres d'activités régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/PAM) qui depuis plus de 30 ans, œuvre à la protection de la mer méditerranée et de son littoral. Le Plan Bleu est le centre plus particulièrement dédié aux questions de développement durable et produit des études prospectives globales ou sectorielles dessinant les possibles avenir s'offrant à la région, comprise comme les 21 pays riverains. Il a activement contribué à l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable adopté en 2005 par l'ensemble des pays riverains et, en liaison avec le CIHEAM, a porté son chapitre consacré au développement d'une agriculture plus durable.

Au titre de ses attributions, Il est chargé par les pays riverains de « produire de l'information et de la connaissance afin d'alerter les décideurs et acteurs sur les risques environnementaux et les enjeux de développement durable en méditerranée et de dessiner des avenir pour éclairer les processus de décision ».

Les quatre principaux objectifs stratégiques du Plan Bleu structurent l'ensemble de ses activités. Ils consistent à :

- Identifier, collecter et traiter, en continu, les informations environnementales ainsi qu'économiques et sociales, utiles aux acteurs et décideurs,
- Évaluer les interactions entre environnement et développement économique et social pour mesurer les progrès vers le développement durable,
- Conduire des analyses et des études prospectives pour aider à construire des visions d'avenir et conforter la décision,
- Diffuser et communiquer les produits et résultats selon une formulation adaptée aux publics visés.

⁵⁷ [Www.ocemo.org](http://www.ocemo.org)

⁵⁸ [Www.femise.org](http://www.femise.org)

⁵⁹ [Www.planbleu.org](http://www.planbleu.org)

Le Plan Bleu a coproduit avec le CIHEAM l'ouvrage Méditerranée 2009 : « Repenser le développement rural en méditerranée » et accueille un expert mis à disposition par le MAAF.

3.2.5. L'Institut de Prospective Économique du monde Méditerranéenne⁶⁰ (IPEMED)

L'Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen, créé en 2006 par JL Guigou et fortement soutenu par de grandes entreprises françaises, se positionne comme un « think tank » stratégique. Il a produit de nombreux rapports à dimension prospective touchant au secteur agricole et au monde rural et notamment le rapport « demain la Méditerranée ; scénarios et projections à 2030 » dont l'un des chapitres concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire en Méditerranée et, plus récemment, « Partenariats stratégiques pour la sécurité alimentaire en Méditerranée » dont la troisième partie s'intéresse à la situation céréalière dans la région. Il a, également, publié un plaidoyer « pour une politique agricole et agroalimentaire euro-méditerranéenne »⁶¹.

4. L'Union européenne, principal partenaire commercial et financier de la région mais frileuse quant à l'ouverture de ses frontières agricoles

4.1. Une politique de voisinage portée par des ambitions politiques

Arrêtée sous l'orientation du Conseil et de ses organes subsidiaires, la coopération de l'Union européenne avec les cinq pays de la zone est principalement mise en œuvre par la Direction du développement et de la coopération (DEVCO-Europeaid).

Elle participe de la politique européenne de Voisinage (PEV), vaste stratégie politique qui a pour objectif ambitieux de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité du voisinage de l'Europe afin d'éviter l'apparition de lignes de fracture entre l'Union européenne élargie et ses voisins directs.

L'Instrument Européen de Voisinage et de partenariat (IEVP) est l'instrument financier qui soutient la PEV au moyen d'activités de soutien concrètes. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007. Il s'agit de la principale source de financement pour les 17 pays partenaires (dix pays méditerranéens, six pays d'Europe orientale et la Russie). L'IEVP remplace les programmes de coopération TACIS (pour les pays d'Europe orientale) et MEDA (pour les pays méditerranéens). Dans ce contexte, il apparaît comme le successeur stratégique de ces anciens programmes avec des objectifs élargis. Son but principal est de créer un espace de valeurs communes, de promouvoir la stabilité et la prospérité et d'intensifier la coopération et l'intégration économique et régionale, en couvrant toute une série de domaines de coopération.

Le budget total alloué à l'IEVP s'élève à presque 12 milliards d'euros pour la période de sept ans entre 2007 et 2013, ce qui représente une augmentation de 32 % en termes réels de l'enveloppe consacrée aux programmes MEDA et TACIS entre 2000 et 2006.

Environ 90% des fonds de l'IEVP concernent des actions bilatérales, c'est-à-dire des actions spécifiques à chaque pays, ainsi que des actions régionales impliquant au moins deux pays partenaires. Les 10 % restants sont réservés à des nouveaux domaines spécifiques d'activités communes, à savoir la coopération transfrontalière, et à des initiatives spécifiques telles que la Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV).

⁶⁰ www.ipemed.org

⁶¹ IPEMED 2010

Trois fonctionnalités innovantes de l'IEVP méritent d'être soulignées. La première innovation est le programme de coopération transfrontalière dans le cadre duquel l'IEVP finance des programmes communs, rapprochant les régions d'États membres et de pays partenaires qui ont une frontière en commun. La deuxième innovation est un programme en faveur de la gouvernance, qui fournit des ressources à des partenaires créatifs qui démontrent leur volonté de mettre en œuvre des réformes essentielles liées à l'amélioration de la bonne gouvernance. La troisième innovation est le Jumelage Institutionnel, l'instrument TAIEX et le Programme SIGMA. Les deux premiers peuvent être définis comme des outils de coopération entre une administration publique dans un pays partenaire et une institution équivalente dans un Etat Membre de l'Union européenne. Le troisième, SIGMA, est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Ces instruments visent à améliorer et à moderniser les institutions des pays du voisinage de l'est et du sud qui sont bénéficiaires. Les trois instruments ont été créés dans le cadre des pays candidats et ont été adaptés avec succès à la région du voisinage respectivement en 2004, 2006 et 2008⁶².

4.2. Une déclinaison régionale

L'Union européenne a intensifié ses relations avec les pays du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, créé en 1995 par la déclaration de Barcelone, et poursuit ses efforts dans ce sens avec la politique européenne de voisinage (PEV).

Le partenariat euro-méditerranéen, présenté en Partie A.4, est un forum régional de coopération politique, économique et sociale, assorti d'accords d'association et de plans d'action. Ce processus a été relancé en 2008 avec la création de l'Union pour la Méditerranée.

Dans le domaine politique, le partenariat euro-méditerranéen est une plate-forme unique, qui facilite la compréhension mutuelle et le dialogue politique entre les pays partenaires, en vue, par exemple, d'atténuer les tensions au Moyen-Orient.

Dans la sphère économique, la coopération régionale porte sur des aspects transnationaux, et offre une approche plus avantageuse que les programmes purement nationaux. Elle concerne, par exemple, le développement des réseaux d'infrastructure, l'intégration économique régionale, la protection de l'environnement et la création, in fine, d'une zone de libre-échange entre les pays de la région.

Un autre volet du partenariat euro-méditerranéen inclut des actions dans le domaine social, culturel et humain avec plusieurs programmes à la clé, notamment, en matière d'éducation et de formation, d'égalité entre les hommes et les femmes, de soutien à la société civile et de dialogue entre les cultures.

Au-delà des avantages qu'elle procure en termes d'économies d'échelle et de moyens, la coopération régionale dans la région méditerranéenne offre un forum efficace d'échange d'informations, d'expériences politiques, et de bonnes pratiques. De 2000 à 2006, l'Union européenne a consacré plus d'un milliard d'euros à des programmes et des projets régionaux.

4.3. Le secteur agricole n'est pas particulièrement ciblé

Les objectifs de la coopération proposée par l'UE et la CE aux pays constituant son voisinage méridional font référence à la déclaration de Barcelone ainsi qu'aux documents d'orientation adoptés ultérieurement à l'occasion des réunions euro-méditerranéennes au niveau ministériel, aux accords d'association bilatéraux et aux décisions des Sommets.

⁶² <http://ec.europa.eu/europeaid/>

Les chefs d'État euro-méditerranéens réunis en sommet à Barcelone (2005) ont fixé les objectifs du partenariat en s'engageant notamment à :

- renforcer la démocratie, promouvoir l'égalité des sexes, améliorer le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire,
- améliorer la sécurité de l'ensemble des citoyens, notamment en mettant en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme,
- intensifier la coopération sur tous les aspects de l'immigration, qu'elle soit illégale ou non,
- développer la stratégie méditerranéenne de développement durable et approuver un calendrier pour la dépollution de la Méditerranée d'ici 2020;
- réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de l'éducation,
- lutter ensemble contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, en rejetant les opinions extrémistes,
- approfondir le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux,
- promouvoir l'intégration régionale Sud-Sud.

Le secteur agricole n'est pas spécifiquement mentionné.

4.4. Une déclinaison bilatérale reposant sur des documents de stratégie pays (DSP) et des Programmes indicatifs nationaux (PIN) élaborés en commun

Elaboré conjointement avec les pays concernés, la stratégie pays et les programmes indicatifs se déclinent en actions, fixant, sur la base du contexte général et sectoriel, des critères d'éligibilité budgétaire, des objectifs, des résultats escomptés, une analyse des risques, une identification des parties prenantes, et arrêtant le processus de mise en œuvre, le calendrier et le budget.

A titre d'exemple, au Maroc les principales actions dans le domaine agricole ont été :

- le programme d'appui à la politique sectorielle du Maroc (PAPS), comprenant un appui budgétaire de 57 millions d'euros et une aide complémentaire de 3 millions d'euros pour des actions d'accompagnement et de suivi. L'objectif général est la dynamisation de l'agriculture marocaine pour la rendre tout à la fois plus compétitive, mieux orientée vers la sécurité alimentaire et plus respectueuse de l'environnement. L'objectif spécifique est de dynamiser durablement les filières agricoles les plus proches des petits agriculteurs dans les régions défavorisées du pays, en promouvant l'amélioration des bases productives par la gestion durable des ressources.
- Le PAPS phase 2 (Agri II) s'inscrivant dans la continuité du précédent, et visant à consolider les acquis en soutien au pilier 2 du Plan Maroc vert. D'un montant total de 60 millions d'euros (56.4 pour l'aide budgétaire, 3.6 pour l'aide complémentaire), ce programme s'articule autour de trois axes d'intervention : contribuer à atteindre les objectifs du PMV en terme d'augmentation de la production, de diversification et d'amélioration de la chaîne de valeurs dans 4 régions-cibles, combler les lacunes du système institutionnel en matière de programmation et de suivi, augmenter la pertinence et l'efficacité des projets par des processus d'identification, d'instruction, de mise en œuvre.

4.5. Une coopération agricole extérieure qui fait bouger les lignes de compétence de la Commission

Promu par Dacian Ciolos, le Commissaire à l'Agriculture, le programme ENPARD est une nouvelle initiative politique qui répond à l'engagement pris par l'UE en faveur de la croissance inclusive et de la stabilité chez ses voisins et qui reconnaît l'importance potentielle de l'agriculture sur le plan de la sécurité alimentaire, de la production durable et de l'emploi en milieu rural.

Par le lancement de ce programme, l'Europe manifeste son souhait de répondre aux demandes des pays du sud de la Méditerranée et d'accompagner de nouvelles dynamiques de croissance plus inclusives à travers l'identification et la mise en œuvre d'opérations pouvant rentrer en particulier, dans le cadre des financements SPRING et répondant aux trois objectifs :

- d'améliorer le revenu des agriculteurs et l'emploi en milieu rural, plus particulièrement celui des jeunes,
- d'accroître la productivité des systèmes de production en améliorant la qualité des produits et les capacités d'adaptation aux changements,
- de renforcer les capacités d'organisation et les capacités institutionnelles et l'adhésion aux principes opérationnels de bonne gouvernance.

A ces fins, un programme de travail pluriannuel est à mettre en place en dialogue entre les partenaires nationaux concernés, structuré autour de deux axes :

- améliorer la sécurité alimentaire locale et les modèles de développement rural en appuyant la productivité agricole durable, diversifiant l'économie rurale et accompagnant les institutions issues des communautés locales et de la société civile en zone rurale ;
- améliorer les standards de productivité et de qualité en favorisant un environnement adéquat pour les régulations foncières et du marché, en garantissant une modernisation des infrastructures et des logistiques d'appui à la production, en investissant dans les procédés de transformation.

l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (IAMM-CIHEAM) s'est vu confier la mission d'accompagner cette initiative structurée en deux phases d'une durée globale de 30 mois (janvier 2012-juin 2014) au Maroc, en Tunisie, en Egypte et en Jordanie :

- Phase préparatoire d'identification des initiatives à renforcer et de préparation d'un plan d'action par pays d'ici à juin 2012.
- Phase de démarrage d'un dialogue national pour mettre en œuvre le programme ENPARD – jusqu'à juin 2014 (source Commission Européenne⁶³).

5. Des coopérations bilatérales souvent concurrentes et aux intérêts parfois divergents

De nombreux pays développent, avec plus ou moins d'ampleur, des coopérations bilatérales avec les cinq pays étudiés. D'une manière générale, ces coopérations sont souvent concurrentes, faute de coordination effective ou de volonté de la part tant de pays bailleurs que des bénéficiaires. Elles nourrissent, parfois même, des intérêts divergents, entre appui à des projets de concentration ou d'internationalisation et appui au développement des agricultures locales vivrières ou de subsistance.

⁶³ <http://www.enpi-info.eu/>

5.1. Italie⁶⁴

Le Ministère italien des affaires étrangères a redéfini

- ses **priorités sectorielles** dans sa programmation 2013-2015 en matière de coopération et d'aide au développement. Deux secteurs prioritaires ont été définis dont le secteur rural et l'agriculture,
- ses **priorités géographiques** en Méditerranée : la Tunisie et l'Egypte.

L'Algérie n'est pas un pays traditionnel de la coopération italienne (un projet en cours) et en Libye, la situation est bloquée même s'il existe des projets (voir tableau ci-dessous).

- **En Tunisie**, l'Italie a plus de 100 M€ de programmes en cours (appui aux PME, formation professionnelle...) mais peu de choses en agriculture. Un nouveau projet de 1,5 M€ s'engage concernant la sélection du mouton dans la région de Tataouine.
- **En Egypte**, tous les programmes en cours représentent un total de 200 Meuros.

✓ La priorité désormais donnée à l'Egypte et à l'agriculture se traduit par une contribution italienne de 9 M€ à un programme communautaire de développement rural doté de 27 M€ dont 18 M€ de financements communautaires. L'Italie en assure le pilotage et la coordination dans le cadre d'une procédure de coopération déléguée.

✓ Dans le même temps, est engagée pour deux ans la « green trade initiative » (effacement de la dette finançant des actions de coopération) représentant 6 M€ et conduite en association avec l'UNIDO pour développer l'exportation en horticulture en améliorant les aspects commerciaux et en favorisant le passage aux normes européennes. S'ajoutent deux programmes importants pour une dizaine de M€ en matière de mécanisation⁶⁵ dans la région de Fayoum et de développement agricole et rural au Nord. Un accord de coopération entre le CIHEAM et l'Italie en Egypte a, par ailleurs, été signé en décembre 2013.

- **Au Maroc**, les programmes en cours se terminent (Assistance technique à la micro finance rurale: 1,2 M€ d'aide technique et 6 M€ de prêts concessionnels à 0%). La coopération italienne compte sortir progressivement du Maroc.
- Il existe un projet régional de coopération avec L'Egypte, la Libye et la Tunisie pour un montant de 2,6 Meuros en partenariat avec le CIHEAM. Ce projet de développement rural est en phase de démarrage en Tunisie et en Egypte.

⁶⁴ Source : entretien avec Mr Pietro Palo Proto/ Direction de la coopération au Ministère italien des affaires étrangères

⁶⁵ La coopération italienne est réputée proche du terrain et diffuse le matériel agricole italien dans le cadre de ses actions de coopération.

BILATERAL INITIATIVES

AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT SECTOR

Country	Project	Amount (Euros)
Algeria	Plants labeling	2.000.000
Egypt	EU Delegated Cooperation	27.000.000 (to be launched soon)
Egypt	Farm mechanization project in Fayoum	8.700.000 (to be launched soon)
Egypt	Agricultural and rural development in the North Coast of Egypt	1.000.000 (to be launched soon)
Egypt	Marine aquaculture development	5.000.000
Egypt	Green Trade Initiative	6.000.000
Libya	Research Center on agri-food issues in Tobruk	3.500.000
Libya	Support to the Production of date palm (Al Jufra)	657.000
Tunisia	Sheep breeding project in the Tataouine region	1.500.000 (to be launched soon)
Regional: Libya, Egypt, Tunisia	Rural development of cross-border regions	2.600.000

5.2. Espagne

Dans une période de contraintes budgétaires fortes, le Royaume d'Espagne recentre actuellement ses actions de coopération au développement vers l'Amérique latine. Ceci vaut également pour le secteur agricole et rural même si quelques opérations avec les pays étudiés perdurent.

Cette coopération relève à la fois de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement⁶⁶(AECID), de la Fondation Internationale et pour l'Ibero-Amérique

⁶⁶ L'AECID est l'équivalent de l'AFD

d'Administration et de Politiques Publiques⁶⁷ (FIIAP), du Ministère en charge de l'Agriculture et des Régions autonomes.

Au Maroc, un programme de développement intégré sur la source de la rivière Lou et portant sur 446.000€, s'est achevé en août 2013.

Des accords administratifs en matière d'élevage, de santé animale et végétale, sans engagements financiers ont, par ailleurs, été signés à l'occasion de visites ministérielles.

En Tunisie, l'Université de Cordoue participe à hauteur de 68 000€ à un programme de prévision de récolte basée sur l'analyse pollinique.

L'AECID contribue à hauteur de 12,4 M€ à un projet de développement rural géré par le FIDA (budget total 51,9 M\$US) concernant le Sud-Est tunisien (Tataouine, Douz) où sont envisagées sur la période 2013-2018 des mesures d'augmentation de la productivité agricole, une aide aux initiatives économiques locales, le renforcement des capacités des acteurs locaux du développement rural.

L'AECID a retiré la Tunisie et la Lybie de la liste de ses pays prioritaires pour la coopération.

5.3. Allemagne

L'action de l'Allemagne en matière de coopération agricole⁶⁸ dans la région sous revue concerne le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Egypte. Elle associe trois principaux acteurs, le ministère fédéral de la coopération, (BMZ), la société allemande pour la coopération internationale (GIZ⁶⁹), le ministère fédéral de l'alimentation de l'agriculture et de la protection des consommateurs (BMELV). Elle résulte d'une conviction portée par le ministre en charge de l'agriculture que « relever les défis de la sécurité alimentaire, mondiale, de l'approvisionnement durable en matière première et en énergie, de la conservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique est possible à travers une action collective conduite au niveau international et qu'il en va de l'intérêt de l'économie mondiale mais aussi de l'économie allemande ».

Dans ce contexte, les pays méditerranéens d'Afrique du Nord destination prisée des touristes allemands, constituent à l'exception de la Libye une région d'intervention privilégiée où la GIZ emploie près de 400 salariés dont une centaine d'expatriés principalement pour des opérations liées au secteur de l'eau ou au secteur forestier.

Au Maroc, le programme de coopération s'élevait ainsi à 77,25 M€ en 2013⁷⁰ pour des interventions intéressant plus particulièrement :

- l'environnement et le changement climatique,
- l'utilisation et la gestion de l'eau,
- le développement durable de l'économie.

L'agriculture est concernée par le programme dédié à l'utilisation et la gestion de l'eau à travers une contribution à la mise en place de système d'irrigation s'appuyant sur la stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau (Integrated Water Resources Management (IWRM)). Elle est également au cœur des préoccupations du soutien porté

⁶⁷ Le principal objectif de la FIIAP est « le développement d'activités relatives à la création, la promotion et la consolidation des institutions publiques dans le domaine de la Gouvernance Démocratique, la Réforme de l'Etat et la Modernisation des Administrations publiques ainsi que toute autre activité qui lui serait confiée dans le cadre de la coopération internationale ». Cet objectif fonctionnel repose sur le principe qu'une mauvaise gouvernance fait obstacle au développement économique et social alors qu'une gouvernance efficace le promeut. La FIIAP fédère l'expertise technique

⁶⁸Source : Service Economique Régional de Berlin

⁶⁹ La GIZ résulte de la fusion, en 2011, de la GTZ : coopération technique, le DED : le service allemand de développement, et InWEnt : la SA de développement et formation internationaux.

⁷⁰ 154,5 M€ sur 2012-2013, dont 133 M€ de « coopération financière » (essentiellement sous forme de prêts) et 21,5 M€ pour la coopération technique.

par le BMELV au Plan Maroc Vert qui s'est concrétisé par un projet de mise en place d'un centre d'excellence agricole⁷¹ germano-marocain à implanter à Sidi Simane au Nord de Rabat.

De même, une coopération germano-marocaine étroite a pu être mise en place dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments avec la signature, en 2010, d'un accord entre Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) et l'office fédéral de protection des consommateurs et de sécurité sanitaire des aliments (BVL).

A noter enfin que l'Allemagne exporte de nombreux animaux reproducteurs vers le Maroc dont 60% des vaches laitières seraient aujourd'hui d'origine allemande.

Le programme de coopération avec **l'Egypte** porte sur 175 Millions € en 2013 avec un effort particulier concernant la modernisation des réseaux d'irrigation et l'appui aux petits agriculteurs afin qu'ils améliorent l'utilisation de la ressource, réduisent son gaspillage et se regroupent en associations d'usagers. L'Allemagne est par ailleurs chef de projet d'un jumelage communautaire concernant la protection des consommateurs et auquel sont associés la France et l'Espagne.

En Tunisie, l'Allemagne est partenaire junior d'un jumelage communautaire dont la France est chef de projet et portant sur le renforcement des capacités des structures chargées de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité et de la protection du consommateur.

5.4. Belgique⁷²

Hormis les pays de l'Afrique des Grands Lacs, le **Maroc** est le principal pays partenaire de la Coopération belge en Afrique du nord. Cette coopération ancienne initiée dans les années 60 s'est notamment traduite par un important appui en matière de formation des ingénieurs, techniciens et enseignants de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et de l'École nationale d'Agriculture de Meknès..

A partir de l'année 2000 et la création de l'Agence de Coopération Belge (ACB), la Belgique a soutenu des projets de développement rural intégré notamment dans la région du Souss-Massa-Draâ avant d'intervenir en appui au Plan Maroc Vert.

A travers le nouveau Programme indicatif de coopération 2010-2013, la Belgique a souhaité accroître son effort budgétaire en matière de coopération avec le Maroc pour le porter à 80 millions d'euros, soit le double du programme précédent. Grâce à cette augmentation de budget, la Belgique se place désormais au second rang des partenaires bilatéraux du pays.

L'amélioration des conditions de vie des populations rurales constitue l'une des priorités des actions de coopération, notamment dans les oasis et les zones de montagne, soit des écosystèmes particulièrement menacés. Le nouveau programme se concentre ainsi sur les deux secteurs de l'eau et de l'agriculture, plus particulièrement dans la région de Souss-Massa-Drâa, mais aussi dans le nord du pays. Le choix de ces deux secteurs s'inscrit dans la volonté d'accompagner le Maroc dans sa politique de Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE).

La CTB appuie, par ailleurs, les instituts et ministères de l'agriculture, à l'échelon national et local, sur le plan de la formulation et la mise en œuvre de processus politiques participatifs ainsi que de la réglementation et la coordination.

De même, la coopération belge soutient les autorités locales qui se sont vues confier un rôle significatif dans les processus de décentralisation, de création d'un climat favorable

⁷¹ Il s'agit du 6^{ème} centre de formation mis en place par le BMELV ces dernières années (précédemment : Russie, Ukraine, Kazakhstan, Chine et Ethiopie). Les entreprises du secteur agricole allemand soutiennent le centre par la mise à disposition de techniques agricoles et d'un savoir-faire modernes.

⁷² source : CTB belge <http://www.btcctb.org/fr>

au développement économique et à l'agriculture au niveau local.

Enfin, les organisations de producteurs sont également consolidées en tant, notamment, que prestataires de services et de consultance pour leurs membres. Il en est de même de la gestion des infrastructures économiques telles que des réseaux d'irrigation et des entrepôts

En Algérie, la Belgique aide le Ministère algérien des Ressources en Eau à développer une nouvelle approche de gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin hydrographique côtier.

5.5. Etats-Unis

Au Maroc :

Le programme Compétitivité Economique du Maroc (Morocco Economic Competitiveness - MEC⁷³) de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) vise à réduire les freins au commerce et à l'investissement à travers une approche innovante et multimodale :

- Accompagner les réformes du cadre légal et réglementaire afin d'améliorer le [climat des affaires](#) au Maroc
- Valoriser les ressources en eau afin d'augmenter la productivité, la compétitivité, et l'emploi dans le [secteur de l'agriculture au Maroc](#)
- Appuyer le développement d'une force de travail qui intègre les impératifs de la compétitivité

A cette fin, le programme MEC fait appel à trois leviers techniques :

- l'appui aux réformes du cadre juridique et réglementaire,
- le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement marocain,
- la participation accrue du secteur privé.

Le « Millenium Challenge Corporation⁷⁴ » est intervenu, avec des fonds conséquents, au Maroc⁷⁵.

Signé en 2007 l'accord, entre la MCC et le Maroc, géré par l'Agence du Partenariat pour le Progrès (APP) de création ad hoc, visait à renforcer la croissance économique du Royaume et à la stimuler en augmentant la productivité et en améliorant l'emploi dans les secteurs à fort potentiels. Parmi les composantes dudit accord figurait un Projet "Arboriculture fruitière" doté de 326 millions \$US.

L'objectif de ce projet était d'assurer la promotion des spéculations agricoles peu consommatrices en eau à travers le développement de l'arboriculture fruitière (olivier, amandier, palmier dattier et figuier). Selon la chaîne de valeur du secteur, le projet se proposait d'intervenir au niveau de la production arboricole, de la valorisation post-récolte et de la commercialisation. Les différentes activités prévues devaient bénéficier à plus de 136 000 exploitations dans les zones Bour, irriguées et oasiennes, réparties sur plus de 217 000 ha

⁷³ <http://programmemecc.ma/>

⁷⁴ La Millennium Challenge Corporation (*Société du Compte du Millénaire* - MCC), organisme gouvernemental des Etats-Unis d'Amérique, a été conçu par le Congrès américain en janvier 2004 pour réduire la pauvreté de part le monde à travers la croissance économique durable dans les pays en voie de développement. Il est le fruit de l'engagement des Etats-Unis lors du Sommet de Monterrey (Mexique) de 2002 sur le financement pour le développement au cours duquel le Gouvernement américain a appelé à un "nouveau contrat pour le développement international" établissant un lien entre de plus grandes contributions des nations développées et une plus grande responsabilité des pays en voie de développement. La MCC gère les différents Comptes du Millénaire (Millennium Challenge Accounts) financés exclusivement par le Congrès américain.

⁷⁵ Le Maroc est le seul pays d'Afrique du Nord à en avoir bénéficié

Le projet s'est étendu sur 25 provinces, situées en zones de piedmonts et oasiennes, caractérisées par :

- Des niveaux de pauvreté élevés ;
- Des revenus faibles en comparaison aux autres régions du pays ;
- Des potentialités et des ressources importantes pour le développement des filières ciblées.

Les interventions du Projet se sont articulées autour de 4 principales activités, à savoir :
En amont :

- La mobilisation des potentialités de production des filières ciblées à travers ;
- L'intensification et l'extension des plantations d'olivier, d'amandier et de figuier en zones pluviales ;
- L'intensification de l'olivier en zones de petites et moyennes hydrauliques ;
- L'intensification du palmier dattier en zones oasiennes.

En aval :

- L'appui aux services associés aux filières ciblées.

Le projet a été clos en 2013 et l'ensemble de l'actif net dévolu à l'APP avant la dissolution de celle-ci au profit des structures pérennes publiques.

En Egypte⁷⁶, l'USAID travaille en partenariat avec les autorités égyptiennes pour accroître les revenus ruraux, améliorer le rendement des cultures, assurer l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises et améliorer le commerce pour assurer la viabilité à long terme dans l'agriculture.

En coordination avec le gouvernement et le secteur privé, l'USAID met en œuvre une série de projets : réforme des politiques, développement du marché, recherche et vulgarisation, formation professionnelle, accès au crédit et amélioration des infrastructures pour renforcer les avantages comparatifs de l'Egypte dans ce secteur.

Les priorités sectorielles concernent :

La réforme des politiques agricoles: Grâce à un accord entre l'USAID et le gouvernement égyptien qui fixe des critères de réforme de la politique agricole, l'Egypte a connu une augmentation de la productivité agricole à la suite de la libéralisation des marchés agricoles, l'amélioration de l'allocation des ressources en eau et un accès accru à l'information agricole.

La recherche et développement : l'USAID travaille en partenariat avec le gouvernement pour former les agriculteurs à l'utilisation et aux avantages de la biotechnologie agricole. Ce transfert de technologie vise à accroître le volume et la valeur de certains fruits et légumes frais exportés.

La production et la commercialisation: Pour capitaliser sur l'avantage comparatif de l'Egypte dans l'horticulture, l'USAID travaille avec les Egyptiens à renforcer la productivité grâce à la diversification des cultures et des marchés, l'amélioration des rendements et la qualité des cultures, en élargissant l'accès des agriculteurs aux marchés d'exportation, à l'intégration des segments frais et de transformation industrielle.

La main-d'œuvre agricole et l'employabilité : l'USAID travaille en partenariat avec les écoles techniques de l'agriculture égyptienne pour assurer la formation et améliorer l'employabilité des diplômés. En plus de la mise à niveau des salles de classe et des laboratoires informatiques et la formation des instructeurs (8000 dans 54 écoles d'agriculture), elle établit un lien entre les systèmes éducatifs et les besoins de main-

⁷⁶ Source USAID

d'œuvre, reliant les établissements de recherche avec les besoins agroalimentaires.

5.6. Le Brésil

Le Brésil⁷⁷ au travers notamment de l'Agence brésilienne de coopération (ABC) et de l'Organisme public de recherche agronomique (EMBRAPA) a fait de la coopération agricole et agro alimentaire un axe majeur de sa stratégie d'influence en Afrique. Il a ainsi accueilli en 2010 à Brasilia le « dialogue Brésil-Afrique sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire » auquel ont participé plusieurs ministres méditerranéens. Les actions en direction des pays sous revue, tout en s'intensifiant restent limitées au regard de celles intéressant l'Afrique subsaharienne. Elles concernent principalement le secteur de la recherche agronomique et l'environnement des échanges commerciaux.

Les 5 pays étudiés représentaient en 2012 un marché de 4,73 Mds USD soit près de 5% des exportations agricoles brésiliennes en valeur.

Dans le classement des exportations par pays pour 2012 apparaissaient :

- l'Égypte en 14^{ème} position avec 2,15 Mds USD
- l'Algérie en 23^{ème} position avec 1,1 Mds USD
- le Maroc en 28^{ème} position avec 0,85 Mds USD
- Plus loin dans le classement: la Tunisie en 45^{ème} position avec 0,33 Mds USD et la Lybie en 48^{ème} position avec 0,30 Mds USD.
-

En Égypte :

En termes agroalimentaires, l'Égypte a importé du Brésil 2,15 Mds USD en 2012, principalement du sucre de canne brut (34% des importations en valeur en 2012), de la viande bovine (25%), du maïs (22%) et de la viande de volailles (10%). L'Égypte a exporté pour 12 MUSD à peine en 2012 vers le Brésil, essentiellement du coton et des épices.

Au plan de la coopération, un accord dans le domaine sanitaire a été signé en 2008 pour une durée de 5 ans, facilitant pour le Brésil l'entrée de viande bovine et de volailles en Égypte.

L'Égypte a par ailleurs montré lors de la visite de son Président au Brésil en juin 2013, un intérêt pour la réplique du Programme brésilien d'Acquisition d'Aliments (PAA) mais sans concrétisation à ce stade.

En Algérie :

L'Algérie a importé pour 1,1 Mds USD en 2012 du Brésil en matières premières agricoles, principalement du sucre de canne brut (71% en valeur), de l'huile de soja (12%), des céréales (9%) et des viandes (5%). L'Algérie n'a presque rien exporté vers le Brésil (0,2 MUSD en bois).

En 2007, les autorités algériennes avaient manifesté leur intérêt pour une coopération renforcée dans le domaine agricole avec le Brésil, qui est restée, sans suite. En 2012, de nouvelles tentatives de rapprochements ont eu lieu dans le domaine de la production de lait et de volailles, suite au lancement du Programme de rénovation agricole algérien. Dernièrement, en juillet 2013, l'Ambassade d'Algérie au Brésil a demandé un transfert de technologies à l'EMBRAPA dans le domaine de la production et transformation laitière pour son programme de renforcement de la production nationale.

Au Maroc :

Le Maroc est le 5^{ème} partenaire commercial du Brésil dans le monde arabe et en Afrique

⁷⁷ Source Service Economique Régional de Brasilia

tous produits confondus, et le Brésil est le 3^{ème} partenaire du Maroc au monde pour ses exportations. Dans le domaine agroalimentaire, le Maroc importe pour 0,85 Mds USD du Brésil principalement du sucre de canne brut (65% des importations en valeur) puis du maïs (21%). Viennent ensuite en bien moins grande proportion du blé, de l'huile de soja, du coton et de la viande de volailles. Le Brésil représente 16% des importations agricoles du Maroc, et est le premier (et le seul) fournisseur de sucre.

Le Brésil importe du Maroc des engrais (environ 710 MEUR en 2012) et au niveau alimentaire, des sardines (15-20 MUSD selon les années). L'importation d'engrais du Maroc est stratégique pour le Brésil qui dépend à 70% des importations pour ses besoins en fertilisation.

Deux accords de coopération bilatéraux ont été signés en 2011 :

- Un accord sur l'agriculture familiale avec le Ministère du développement agricole ;
- Un accord sur la recherche agronomique avec l'Embrapa.

C'est dans ce dernier domaine que les liens apparaissent les plus solides puisque l'ancien Président de l'EMBRAPA Silvio Crestana, est membre de l'Académie Hassan II des Sciences et Technologies du Maroc.

Le gouvernement brésilien cherche par ailleurs à renforcer ses liens commerciaux avec le Maroc via notamment des événements promus par l'APEX (Agence brésilienne de promotion des exportations).

En Tunisie :

Dans le domaine agroalimentaire, la Tunisie a importé pour 330 MUSD en 2012 du Brésil seulement. Un accord de coopération entre la Tunisie et le Brésil dans les domaines de la vulgarisation agricole, la recherche scientifique et les forêts, a été signé en février 2012 à Tunis, au terme d'une visite de travail effectuée par une délégation brésilienne en Tunisie regroupant des représentants des agences brésiennes de recherche agricole (EMBRAPA) et de coopération technique (ABC) ainsi que de la Banque du Brésil (BNDES). Cet accord stipule la création de projets communs dans la céréaliculture, les légumineuses, la production animale et biologique et la protection de la flore.

En Lybie :

Les flux commerciaux agricoles sont faibles, la Lybie ayant importé 300 MUSD du Brésil en 2012 et il n'y a apparemment pas de coopération bilatérale dans le domaine agricole.

5.7. La Chine

Membre historiquement influent du G77, la Chine⁷⁸ a développé depuis de longues années des relations de coopération avec l'Afrique. Ces liens s'ils perdurent sont de plus en plus orientés vers le commerce. Ils possèdent des caractéristiques propres s'agissant de la forêt, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire :

- a) Ils concernent, en effet, des secteurs ne se situant pas au coeur de la coopération sino-africaine beaucoup plus orientée vers les infrastructures, les ressources naturelles et la vente de biens de consommation.
- b) Ils se traduisent par des interventions répondant à deux objectifs principaux :

- a. Développer des centres de démonstration agricoles ou des coopérations

⁷⁸ Source : Service économique de Pékin

scientifiques, pour montrer le savoir-faire chinois, souvent en lien avec des entreprises ou la recherche chinoises.

- b. Favoriser des projets productifs en association étroite avec les entreprises chinoises et permettant la fourniture d'intrants et d'équipements. Ces projets portent davantage sur l'amont agricole que la transformation industrielle. La production agricole issue de ces projets est très majoritairement destinée au pays d'origine et non pas à l'exportation.
- c) Ils se caractérisent par l'importance de la coopération « privée » menée par des entreprises chinoises privées ou publiques soutenues le cas échéant par les grandes banques d'Etat chinoises. Les objectifs de la coopération sont donc d'abord économiques, ce que traduit institutionnellement son pilotage par le Ministère en charge du commerce (MOFCOM).
- d) Ils s'incarnent de façon récente dans des projets dits de coopération triangulaire construits en lien avec les organisations internationales, FAO en tête ou encore la coopération britannique (DFID).

La multiplicité des acteurs chinois⁷⁹, sans réelle coordination, rend difficile l'élaboration d'un panorama global. Il existe néanmoins un forum de discussion sur la coopération sino-africaine (FOCAC) qui se réunit tous les 4 ans et met autour de la table les différentes autorités concernées. Le dernier organisé en juillet 2012 a permis de réaffirmer la priorité donnée au développement de centres de démonstration et à la coopération triangulaire.

S'agissant des échanges commerciaux forestiers, agricoles et agro-alimentaires avec les pays sous revue, les données fournies par les douanes chinoises montrent pour l'année 2012 :

- des échanges entre ces pays et la Chine dans les domaines forestiers, agricoles et agro-alimentaires mesurés, leur total cumulé ne dépassant pas 700 M\$,
- trois pays: le Maroc, la Tunisie et l'Egypte représentent 87% de ces échanges cumulés,
- pour tous les pays concernés, la balance commerciale forestière, agricole et agro-alimentaire est très largement négative avec la Chine,
- les types de produits échangés varient selon les pays :
 - o avec le Maroc, 80% des 230 M\$ d'importations chinoises en valeur sont des thés et 60% des 17 M\$ d'exportations marocaines vers la Chine sont des produits aquacoles,
 - o avec l'Algérie, les 163 M\$ d'importations chinoises sont composées majoritairement de thé (30%) et de plats préparés (44%), les exportations algériennes étant proches de zéro,
 - o avec l'Egypte, les importations chinoises sont plus diversifiées : elles se composent à 40% de semences, à 15% de produits aquatiques, à 12% de tabac, à 8% de plats préparés, à 5% de sucres... Les exportations égyptiennes sont très faibles (fruits et plats préparés),
 - o avec la Lybie, les échanges sont faibles. Les exportations chinoises reposent majoritairement sur du thé et des épices (40% en valeur) ainsi que des plats préparés. Les exportations lybiennes sont quasi-nulles.

⁷⁹ Le Ministère de commerce agit comme une agence de développement qui octroie des prêts publics via différentes banques spécialisées : Exim Bank, China Development Bank... Parmi les grandes entreprises actives dans le secteur agricole on peut citer la State-Farm Agribusiness Corporation (CSFAC), ZTE agribusiness company, COFCO (1er groupe agricole et agro-alimentaire du pays), China National Overseas Engineering Corporation.

- Vers la Tunisie, la Chine exporte surtout du thé, café et autres épices (26%), des légumes (20%) et des plats préparés. La Tunisie n'exporte qu'un peu de graisses animales vers la Chine.

Investissements chinois

Selon une étude menée par la fondation Heritage⁸⁰, le Nigéria et l'Algérie seraient les deux pays d'Afrique où les investissements sont les plus importants. Néanmoins, l'étude recense peu d'investissements de valeur importante dans le secteur agricole (à part le Cameroun).

Relations institutionnelles

La coopération sino-africaine est davantage orientée vers l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. En agriculture et agro-alimentaire, la méditerranée n'a pas constitué jusqu'à une période récente une priorité pour la Chine. Aucun des 26 centres de démonstration agricoles n'y est pas exemple présents et il n'y existe pas de programme de coopération triangulaires connu.

Néanmoins, quelques initiatives récentes montrent que cette situation pourrait évoluer. De nouveaux cadres de partenariat agricoles viennent ou sont en train d'être mis en place. A noter également qu'en contre-partie, les pays du Maghreb (notamment Maroc, Tunisie), souhaiteraient disposer d'un meilleur accès au marché chinois agro-alimentaire dont les conditions d'accès sanitaires sont restrictives.

- avec **l'Algérie** un partenariat stratégique global entre la Chine et l'Algérie a été discuté à l'occasion du 55^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Un plan quinquennal en est issu. Pour l'instant orienté davantage sur des questions de transferts technologiques (automobile par ex), défense, énergie... il pourrait prochainement inclure des aspects agricoles. C'est en effet l'objectif du renforcement des discussions entre les Ministères de l'agriculture des deux pays. Le Vice-Ministre de l'agriculture chinois, Niu Dun, s'est rendu en Algérie en août 2013 avec l'ambition de poser les bases d'une coopération dans ce secteur. Les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de formations en commun sont mis en avant sans pour l'instant qu'un plan d'action précis n'ait été décidé.
- avec le **Maroc**, un accord commercial et économique existe avec la Chine depuis 1995 qui prévoit des facilités douanières et des applications sectorielles par voie de conventions bilatérales. Dans le domaine agricole, quelques accords existent :
 - accords de 2011 en matière de coopération scientifique agricole, de formation/vulgarisation et de protection phyto-sanitaires (des relations anciennes auraient été nouées autour de la riziculture, culture qui aurait bénéficié de l'apport de nombreux agronomes chinois, et de la pêche),
 - Par ailleurs, le Maroc a signé un protocole sanitaire lui permettant d'exporter ses agrumes en Chine en 2008
- La Chine et la **Tunisie** viennent le 26 août 2013, de signer un accord de coopération agricole qui porte sur l'appui à la production agricole de la Tunisie (notamment via la fourniture de matériel agricole) et la recherche scientifique. Par ailleurs, un projet sino-tunisien dans le domaine de l'aquaculture (élevage de crevettes) se développe depuis février 2012 dans la province de Mahdia.
- avec la **Lybie**, il n'existe pas de cadre de coopération connu dans le domaine agricole.

⁸⁰ Fondation Héritage dont les résultats de l'étude ont été publiés dans Jeune Afrique le 5 avril 2013

- avec l'**Egypte**, les coopérations sont anciennes et il n'est pas surprenant que la première sortie à l'étranger du président égyptien élu ait eu lieu en Chine en août 2012. Plusieurs contrats ont été signés à cette occasion dont des silos à grains et des boulangeries industrielles. Des accords existent aussi en matière de recherche agronomique. Enfin, un accord vient d'être signé fin 2013 en matière de développement de l'irrigation, y compris dans le domaine agricole.

5.8. Fédération de Russie

C'est avec l'Egypte que la Russie entretient le plus de relations : relations commerciales essentiellement, car l'Egypte est l'un des plus importants pays acheteurs de céréales russes (surtout blé) et un important exportateur de pommes de terre vers la Russie ; mais également dans le domaine de l'aide alimentaire russe à destination de l'Egypte (notamment à l'été 2013).

Il n'y pas d'investissements directs russes en Egypte. C'est cependant le seul pays (parmi les 5) avec lequel les russes ont mis en place une commission mixte agricole.

SECTION I :les acteurs non français ; les principaux points à retenir

Ce panorama des acteurs non français de la coopération agricole en Méditerranée met en relation différentes catégories d'acteurs aux motivations différentes.

Les banques de développement et des institutions multilatérales considèrent, ainsi, les pays de la région sous revue comme des « clients » et estiment en conséquence, être à leur service pour appuyer la mise en œuvre des politiques que ces pays arrêtent. Cette posture ne peut, bien évidemment, pas cacher que ces institutions sont également porteuses de visions voire d'une idéologie. A cet égard, les réserves encore perceptibles de la Banque Mondiale quant à la construction d'ensembles économiques régionaux ou ses interrogations sur la pertinence de la priorité désormais accordée par les autorités à l'augmentation de la production agricole nationale sont révélatrices. Il reste que ces institutions disposent d'une expertise solide, de moyens conséquents et que leurs avis sont, notamment ceux portés par la BAD, écoutés avec attention même s'ils ne sont pas toujours pris en compte.

R11. Se rapprocher d'institutions telle que la BAfD portant les problématiques d'intégration régionale

Aux cotés de ces institutions généralistes à vocation économique, des organismes plus spécialisés relevant également de la sphère inter-étatiques sont à l'œuvre moins pour répondre à des demandes que pour promouvoir des projets, des modes faire ou faire partager des visions d'avenir. Ceci vaut pour le CIHEAM dans le secteur de la formation et de la recherche mais également pour les institutions œuvrant en matière de santé animale ou végétale, d'environnement. Leurs moyens sont généralement plus modestes et leurs interlocuteurs assez spécialisés. Il en résulte souvent une relative déconnexion de leurs aspirations de celles des acteurs multilatéraux.

L'Union européenne constitue un trait d'union entre ces deux premières catégories d'intervenants. Elle appréhende, d'une part, les pays sous revue non comme des

« clients » mais comme des « voisins » qu'elle souhaite associer à un projet commun de long terme. Si les contours de celui-ci ne sont pas toujours explicités, ils suggèrent cependant la construction d'un ensemble géopolitique plus intégré. Mais l'Union intervient également sur différentes thématiques soit directement à travers les projets qu'elle met en œuvre soit indirectement via ceux qu'elle finance. L'Union européenne apparaît clairement comme un acteur majeur de la coopération agricole en méditerranée et l'institution la mieux à même d'instiller de la cohérence dans les opérations engagées, même si ce qui n'est pas encore véritablement le cas.

R10. Contribuer à construire puis accompagner la cohérence de fait qu'apporte l'UE aux interventions de ses États membres et lui faire porter un message d'ouverture en matière d'échanges agricoles avec les pays d'Afrique du Nord.

Dans ce paysage, les acteurs bilatéraux non français ressortissent à deux catégories principales. Les acteurs européens, en particulier ceux qui, via les courants d'immigration, sont directement concernés par le développement de la rive sud de la méditerranée et qui manifestent une volonté de favoriser le développement de cette région. Ils interviennent en conséquence davantage en complémentarité des opérations de l'Union européenne pour en amplifier les effets. Ils veillent dans le même temps à protéger leurs intérêts commerciaux. Les acteurs non européens appréhendent cette région plus comme un marché assurément porteur pour ce qui concerne le commerce des céréales. Leurs investissements dans des opérations de développement agricole sont modestes à l'image de ceux du Brésil, de la Chine ou de la Fédération de Russie.

SECTION II : Les acteurs français

6. Une coopération française assez présente financièrement et économiquement mais en manque de doctrine pour son Sud immédiat et dont les différentes catégories d'acteurs agissent de façon souvent dispersée

L'Afrique du Nord est une zone de concentration de la coopération française où les ONGs sont, cependant, peu présentes. Intéressant des pays dits à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou moyenne, elle mobilise de très nombreux acteurs gouvernementaux, institutionnels et privés.

6.1. Les acteurs gouvernementaux

6.1.1. La Délégation Interministérielle à la Méditerranée-DiMed

La priorité politique pour la Méditerranée soulignée par le Président de la République lors de la Conférence des Ambassadeurs du 27 août 2012 ; « *Ma priorité, c'est de développer ce que j'appelle une « Méditerranée de projets » c'est à cette fin que j'ai demandé au gouvernement de nommer un délégué interministériel à la Méditerranée* », s'est traduite par la création, en janvier 2013 d'une délégation interministérielle à la Méditerranée (DiMed). Placée sous l'autorité du Premier ministre et s'inscrivant dans le prolongement de la Cellule « Union Pour la Méditerranée » antérieurement rattachée à la Présidence de la République, elle a pour mission d'animer et de coordonner les actions mises en œuvre

dans le cadre de la politique de la France en direction de la rive sud de la Méditerranée, tant au sein des services de l'Etat qu'entre ces services et les autres personnes publiques ou privées⁸¹. Elle se veut un outil de promotion de la Méditerranée de projets en œuvrant avec l'ensemble des administrations compétentes à la co-construction de projets structurants en Méditerranée et en croisant avec elles ses analyses des évolutions en cours. Elle s'attache à favoriser le partage d'information et la coopération entre les différents acteurs notamment les institutions internationales, les collectivités territoriales, les entreprises, la société civile.

Constituée de pôles thématiques, elle devrait constituer, à côté des pôles déjà existants ; Economie, Formation et Recherche, Egalité Femmes Hommes, Energie, Environnement et Eau, Urbain et Transport, Justice et sécurité, Financement et Marchés, un pôle spécifique dédié à l'agriculture et au développement rural à dater de début 2014.

6.1.2. Le Secrétariat Général aux Affaires Européennes-SGAE

Egalement rattachés au Premier Ministre le SGAE et son Comité Interministériel pour l'Agriculture et l'Alimentation sont des instances de mise en cohérence de l'action de coopération de la France en matière agricole et de sécurité alimentaire. Ses secteurs Relex et Polest coordonnent à cet effet, la position interministérielle exprimée au sein des groupes CODEV (Coopération au développement) et COHAFA (Aide humanitaire et alimentaire) du Conseil, ainsi que les positions en vue du Conseil Développement, et la participation française aux jumelages. Le CIAA (Comité Interministériel pour l'Agriculture et l'Alimentation) coordonne, pour sa part, la participation aux enceintes de la FAO et du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale.

6.1.3. Le Ministère des Affaires Étrangères-MAE

Si le secteur agricole et rural a longtemps tenu une place importante dans les organes du MAE dédiés à la coopération au développement, ceci n'est plus le cas aujourd'hui. Longtemps incarné par une sous direction spécifique, il est, désormais, abordé au sein d'un pôle « sécurité alimentaire » d'une sous direction de la santé de la sécurité alimentaire et du développement humain de la Direction du développement et des biens publics mondiaux. Deux agents issus du MAAF animent ce nouveau pôle, pour l'essentiel chargé, via le Comité Interministériel de l'Aide Alimentaire, de gérer l'aide alimentaire d'un montant de 35 M€ environ.

Cette évolution institutionnelle résulte d'un transfert progressif, d'une part, de la définition des orientations de l'action extérieure de la France en matière agricole et rural du MAE vers d'autres acteurs, notamment le MAAF et, d'autre part, des moyens d'intervention du MAE vers l'Agence Française de Développement. Si le MAE apparaît donc moins présent au plan opérationnel sur ces sujets, il reste, cependant, à travers son réseau un acteur essentiel à la fois pour relayer des informations auprès des autorités des très nombreux pays dans lesquels il est représenté et pour mobiliser les services placés sous l'autorité des ambassadeurs.

Dans ce paysage, le secteur agricole et rural reste cependant dans le champ de la coopération au développement. Les conclusions du Comité Interministériel de la Coopération Internationale au développement du 31 juillet 2013 en sont l'illustration. La décision N°6 réaffirme, en effet, que le soutien aux agriculteurs dans les pays du Sud est un levier essentiel contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et qu'il convient de promouvoir l'agriculture familiale. L'Afrique Subsaharienne et la méditerranée constituent, par ailleurs, deux priorités géographiques et doivent concentrer même 85% de l'effort financier de l'Etat.

⁸¹ Décret du 7 janvier 2013

6.1.4. Le MAAF

6.1.4.1. Stratégie

Les pays du bassin méditerranéen constituent une priorité⁸² pour l'action du MAAF à l'international qui vise quatre principaux objectifs :

- aider ces pays à définir des politiques agricoles adaptées à leur situation et leurs objectifs politiques dans une perspective de co-développement,
- renforcer les échanges concernant la recherche et la formation agricole en soulignant le rôle en la matière du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM),
- dynamiser les relations commerciales et les investissements dans ces pays,
- renforcer la coopération en matière de politique vétérinaire avec le réseau méditerranéen de santé animale.

Ces objectifs⁸³ font écho à trois grandes préoccupations :

- Celle de disposer d'une diplomatie agricole forte à même de faire valoir les positions françaises en matière de gouvernance et d'approches du monde agricole et rural,
- Celle d'un rapprochement institutionnel avec les partenaires avec lesquels la France est en relation,
- Celle de soutien à des projets structurants et porteurs de développement.

Ils sont une traduction pour la Méditerranée des orientations, actions et perspectives tracées par le Plan Stratégique International du MAAF⁸⁴ et inspirent, par conséquent, les accords de coopération bilatéraux récemment signés par le Ministre en charge de l'Agriculture avec ses homologues des pays du Maghreb. Mais ils entendent, au-delà, contribuer au renforcement d'une approche régionale et intégrée des enjeux dans le bassin méditerranéen. Dans cette perspective, le MAAF a le souci de favoriser l'appropriation des outils de la politique européenne de voisinage par les gouvernements bénéficiaires et notamment l'initiative sur l'Agriculture et le développement rural (ENPARD⁸⁵).

Pour conduire son action, le MAAF peut s'appuyer sur ses ressources propres⁸⁶ et celles de ses établissements sous tutelle. Il peut également compter sur ses deux Groupements d'Intérêt public ; GIP ADECIA⁸⁷ et GIP FVI⁸⁸, ainsi que sur les dispositifs d'appui à l'exportation des produits et savoirs-faire agricoles et agroalimentaires ; ADEPTA⁸⁹, FAM⁹⁰, SOPEXA⁹¹, UBIFRANCE⁹².

⁸² Adresse du ministre Stéphane Le Foll aux ambassadeurs du 7 août 2013

⁸³ Adresse du ministre S. Le Foll aux ambassadeurs du 7 août 2013

⁸⁴ MAAF ; Plan Stratégique International 2013

⁸⁵ European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Développement : www.enpi-info.eu

⁸⁶ Celles notamment de son Service des Relations Internationales (DGPAAT/SRI), de ses Directions générales d'administration centrales DGPAAT, DGAL, DGER, de son Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux. Il fait ici noter que la DGER, la DGAL et le CGAAER disposent à d'unités spécifiquement dédiées à l'action internationale (une sous direction à la DGAL, un bureau à la DGER, une section au CGAAER) dont la coordination est réputée relever du SRI de la DGPAAT.

⁸⁷ Agence pour le Développement de la Coopération Internationale dans les domaines de l'Agriculture de l'alimentation et des espaces Ruraux : www.adecia.org

⁸⁸ France Vétérinaire International : france-vet-international.org

⁸⁹ Association pour le Développement des Echanges internationaux de Produits et techniques Agroalimentaires : www.adepta.com

⁹⁰ FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr

⁹¹ Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et agroalimentaires: www.sopexa.com

⁹² Agence française pour le développement international des entreprises : www.ubifrance.fr

Pour les pays sous revue, l'action du MAAF se décline sous plusieurs formes faisant appel à différentes catégories d'acteurs ou d'opérateurs.

6.1.4.2 Interventions

La diplomatie agricole s'exprimant dans les enceintes multilatérales qu'elles soient mondiales (FAO), régionales (Partenariat Euro-méditerranéen, Dialogue 5+5, CIHEAM), ou bilatérales (accords de coopération avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie) est portée par le ministre avec un soutien des services piloté par le SRI.

Le rapprochement institutionnel s'exprime, d'une part, par la constitution de réseaux thématiques ou de partenariats spécifiques entre des écoles ou établissements d'enseignements supérieurs et entre des instituts de recherche. La DGER s'attache à les promouvoir et les suivre. Il s'exprime, d'autre part, à travers la mise en œuvre de jumelages institutionnels initiés par l'UE et dont les GIPs FVI et ADECIA sont les principaux artisans. Ils se traduit, enfin, par des missions spécifiques auprès d'administrations ou d'établissements publics par les experts du MAAF ou des organismes qui lui sont liés pour répondre à des demandes ciblées des pays partenaires

Des opérations plus spécifiques telle que l'appui au Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA), plus ciblées telles que l'assistance technique à des projets de développement territorial, ou la participation à des missions d'identification ou d'évaluation de projets de développement⁹³ s'effectuent en réponse à des sollicitations particulières pour lesquelles le MAAF dispose de l'expertise appropriée. Il en est de même des actions visant à promouvoir les produits, techniques et savoirs-faire français pour lesquelles FAM est un interlocuteur fréquemment sollicité.

Au delà des moyens financiers qu'il lui affecte directement, le MAAF pour mettre en œuvre son action de coopération agricole en Méditerranée, peut s'appuyer sur un réseau dense d'agents affectés à l'international et qu'il réunit une fois par an, à l'occasion de sa conférence annuelle des réseaux. Ce ne sont pas moins de 50 experts qui directement ou indirectement sont, ainsi, impliqués dans des actions de coopération agricole en Méditerranée⁹⁴. A ce titre, les Conseillers pour les affaires agricoles mis à disposition, par le MAAF, des Services économiques des pays dans lesquels ils sont affectés et qui sont chargés d'une triple mission :

- d'information générale et de veille sur la situation des secteurs agricoles et agroalimentaires de leur pays de compétence,
- de relais local des positions et démarches de l'État auprès des autorités locales et des acteurs du secteur,
- d'accompagnement de l'appui de l'État à la promotion des exportations de produits et technologies agricoles et agroalimentaires,

méritent un éclairage particulier tant est sensible leur rôle d'interface avec les autres acteurs de la coopération agricole en méditerranée. Deux conseillers pour les affaires agricoles en poste respectivement à Rabat et Beyrouth ont actuellement compétence sur la région d'étude ce qui paraît peu au regard des défis agricoles et agroalimentaires que celle ci a à affronter.

Au delà, la constitution d'un réseau de l'ensemble des experts pré cités et son animation restent à organiser puisque la tentative en la matière, initiée par l'IGAPS concerné et fondée sur le seul volontariat, ne ne s'est guère, à ce jour, révélée concluante.

⁹³ A l'image du projet ACCAGRIMAG du FFEM

⁹⁴ Ce recensement a été effectué avec l'IGAPS concerné à partir d'un peignage de l'annuaire des agents du MAAF à l'international

6.1.5. Le Ministère de l'Economie et des Finances-MINEFI

Le Ministère de l'Economie et des Finances intervient dans la coopération de quatre manières :

- Par l'intermédiaire de son réseau des services économiques, nationaux et régionaux, qui intègrent le dispositif des conseillers agricoles du MAAF et ont aussi vocation à intervenir au profit de l'ensemble des administrations de la sphère économique ne disposant pas de moyens d'expertise à l'étranger. Localement, ces services animent les pôles interministériels à vocation économique et financière ainsi que la communauté d'affaire française à l'étranger. Dans le respect de l'autonomie dont bénéficient les établissements publics et les autres organismes (publics ou privés) de l'équipe de France de l'export, le chef de Service économique coordonne, sous l'autorité de l'Ambassadeur, anime l'action des organismes en charge de la promotion des intérêts économiques français et veille à la cohérence de leurs actions, notamment Ubifrance, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et ADETEF
- Par des outils directs d'aide-projet :
 - o le Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP⁹⁵), outil de dons auquel sont éligibles les pays sous revue, est l'instrument de don de l'aide-projet du ministère de l'Économie et des Finances. Il se décline en plusieurs formules : le *FASEP-Études* finance principalement des études de faisabilité ou de l'assistance technique ; le *FASEP-Innovation verte* finance des démonstrateurs de technologies innovantes dédiées à l'environnement et au développement durable ; le *FASEP-Formation professionnelle* cofinance la préparation d'actions de formation professionnelle dans les pays partenaires ; le *FASEP-RSE* aide les maîtrises d'ouvrage à rédiger leurs spécifications en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ou à évaluer les qualités RSE des offres qu'elles reçoivent.
 - o La RPE, outils de prêts, vise à apporter un soutien à une vingtaine de pays émergents, sous forme de prêts concessionnels, pour la réalisation de leurs projets de développement. (principalement d'infrastructures). L'aide financière de la France est consentie sur la base d'un examen détaillé de chaque projet (qui inclut une évaluation préalable par un expert indépendant)⁹⁶.
- Par la tutelle d'Ubifrance (cf § 6.2.3.2)
- Par l'intermédiaire du GIP ADETEF (cf. § 6.2.3.4): Adetef est l'agence pour la coopération technique internationale des ministères économiques et financiers et du développement durable. Elle intervient majoritairement sur financement des pays ou des bailleurs internationaux (notamment l'Union européenne et la Banque mondiale), principalement en réponse à des appels d'offres. Elle travaille également avec des financements français⁹⁷.
En matière agricole et agro-alimentaire, ADETEF, délégataire homologué de crédits européens, intervient essentiellement comme maître d'ouvrage délégué sur des jumelages.

⁹⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/fasep>

⁹⁶ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/RPE>

⁹⁷ <http://www.adetef.fr/>

6.2. Les Etablissements publics

Les établissements publics acteurs de la coopération agricole en Méditerranée relèvent de plusieurs catégories fonctionnelles au regard de l'action du MAAF :

- Les opérateurs directs pour mettre en œuvre son action de coopération à l'international. Il s'agit notamment des GIPs FVI et ADECIA,
- Les organismes sur lesquels il exerce une tutelle mais dont l'objet premier n'est pas l'action à l'international. Il s'agit, par exemple, de FAM, d'Agreenium, de l'ANSES, de l'ONF et sa filiale internationale ONFI et de certains établissements de Recherche et de formation,
- Les établissements ne relevant pas de la tutelle du MAAF mais agissant à l'international dans son domaine de compétence et avec lesquels il entend donc nouer des relations privilégiées. Il s'agit notamment de l'AFD, d'Ubifrance, de SOPEXA⁹⁸, d'autres établissements de Recherche et de formation.

Ces différents « statuts » déterminent des positionnements différents au regard de l'action internationale et par conséquent des modalités de concertation et de collaboration variées avec le MAAF. Cette diversité et l'autonomie de chacun n'est pas forcément source d'efficacité⁹⁹.

6.2.1. Les GIPs ADECIA et FVI

6.2.1.1. Le GIP ADECIA

1. Stratégie

Le GIP ADECIA (**A**gence pour le **D**éveloppement de la **C**oopération Internationale dans les domaines de l'**A**griculture, de l'**A**limentation et des **E**spaces Ruraux) est un groupement d'intérêt public formellement créé par un arrêté du ministère en charge de l'Agriculture, en date du 24 juillet 2007 afin de renforcer les synergies entre les opérateurs publics contribuant à la mise en œuvre de la stratégie à l'international du MAAF.

Il réunit quatre membres fondateurs; le MAAF, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), l'Agence de Services et de Paiement (ASP), FranceAgriMer, auxquels sont associés dix sept membres¹⁰⁰.

Il est dirigé par un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale actuellement présidés par Mme Sophie Villers du CGAAER. Ces organes adoptent les orientations et le programme de travail du GIP qui sont en cohérence avec le Plan Stratégique à l'International du MAAF et qui, depuis sa création, visent à :

- Etablir et favoriser des synergies entre les acteurs publics,
- Promouvoir l'expertise française à caractère institutionnel,
- Assurer une mission d'ingénierie de projet,
- Gérer des actions d'influence du MAAF et assurer la gestion administrative et financière des jumelages communautaires.

⁹⁸ La Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et agro-alimentaires (SOPEXA) est une société anonyme bénéficiant d'une Délégation de Service Public portée par le MAAF. N'intervenant pas directement dans la région sous revue son action ne sera pas développée.

⁹⁹ L'agroalimentaire français face au défi de l'export : Senat, rapport d'information n°736 (2012-2013) de MM Y Botrel, J Bourdin, C Bourquin, A Ferrand, au nom de la Commission des Finances déposé le 13 juillet 2013.

¹⁰⁰ ADEPTA, Agence BIO, ONF, INAO, Montpellier SupAgro, ODEADOM, GNIS, Institut de l'Élevage, France Expertise Internationale, France Génétique Élevage, France Vétérinaire International, Agropol-PROLEA, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, FESIA, Union National Interprofessionnelle du Cheval, l'Agence Française de développement, Terroirs et Culture

Si ces objectifs ne font pas référence à une zone géographique ou à des thématiques particulières, les réponses à des appels d'offre internationaux sont guidés par les priorités stratégiques et géographiques du MAAF.

Le GIP ADECIA met en œuvre plusieurs programmes.

- Le programme « bilatéral » correspond aux actions commanditées par la DGPAAT dans le cadre de son programme d'influence. Il se décline notamment par la mise en route de missions d'experts dans des pays relevant de la zone d'intervention prioritaire du ministère et notamment les pays sous revue et sur des thématiques sur lesquelles il entend promouvoir le savoir faire français.
- Le programme « DGER » est plus particulièrement dédié à la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur agricole français.
- Le programme « jumelages » a pour objet de positionner le MAAF comme partenaire des consortiums constitués, à l'initiative de la Commission européenne, pour aider les pays partenaires et notamment les candidats à l'accession à mettre à niveau leurs structures administratives.
- Le programme « reliquats » s'appuie sur les excédents de gestion que le GIP parvient à dégager lors de la mise en œuvre de jumelages ou de contrats d'assistance technique. Il permet notamment de conduire des actions de lobbying à même de faciliter la préparation puis la présentation de réponses à des appels d'offres relatifs à de nouveaux jumelages. Le programme « prestations » correspond aux activités conduites par le groupement à titre d'opérateur de projets.

Disposant d'un secrétariat restreint, le GIP gère des ressources en augmentation et voisine de 3,1 millions d'euros en 2012 dont 1/3 environ¹⁰¹ provient des budgets gérés par la DGPAAT et la DGER. Son coût de fonctionnement affiché représente 100 000 € en partie couvert par des frais de gestion de 6% prélevés sur les opérations dont le GIP assure en direct la gestion administrative et financière¹⁰².

2. Interventions

Ce sont environ une trentaine d'actions qui ont, depuis 2011 été conduite sous l'égide du GIP ADECIA dans les pays sous revue. L'essentiel a concerné les trois pays du Maghreb. Celles ci peuvent être ponctuelles et de faible coût à l'image de l'accueil d'une délégation ou de l'attribution d'une bourse ou de plus grande importance dans le cas des jumelages institutionnels par exemple. Elles ont représenté environ 1 M € en 2012.

6.2.1.2. Le GIP FVI

1. Stratégie

Le GIP FVI (France Veterinaire International) a été créé en 2003 pour fédérer, coordonner et promouvoir l'expertise vétérinaire française à l'international.

¹⁰¹ Environ 700 000 € en provenance de la DGPAAT et 200 000€ de la DGER.

¹⁰² Le GIP n'assure pas la gestion administrative et financière des « jumelages » qu'il a confiée à l'ADETEF moyennant des frais de gestion de 10%.

FVI regroupe 17 membres¹⁰³. Il est dirigé par un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale actuellement présidés par M. Jacques Godfrain, ancien ministre de la Coopération. Ces organes adoptent les orientations et le programme de travail du GIP qui sont en cohérence avec le Plan Stratégique à l'International du MAAF et qui visent à :

- promouvoir, participer à ou assurer, la mise en œuvre de l'expertise vétérinaire à l'international,
- promouvoir les formations initiales et continues proposées par ses membres,
- assurer l'expertise nécessaire à l'élaboration d'actions de formation à l'international,
- favoriser la mobilité des étudiants vétérinaires,
- assurer une mission d'ingénierie de projets,
- contribuer aux partenariats scientifiques.

Structure opérationnelle légère de huit personnes, FVI fonde sa stratégie de promotion de la bonne gouvernance sanitaire internationale sur la mobilisation d'expertise de courte durée et sur l'accueil d'auditeurs en formation, notamment issus des pays du Sud.

2. Interventions

Les interventions de FVI ont depuis 2011 concerné les cinq pays sous revue à travers près d'une quarantaine d'opérations intéressant l'expertise sanitaire¹⁰⁴, la formation¹⁰⁵, la mobilité des étudiants. En 2013 sur un budget d'environ 3 millions €, près de 940 000€, soit 43% du budget des opérations, ou environ 33% du budget total ont été affectés à la région analysée.

Ces interventions ont notamment concerné :

- Un appui au Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA) pour l'organisation de sa réunion à Montpellier¹⁰⁶ en novembre 2012, sous co-présidence franco-marocaine.
- Des missions d'appui ponctuelles dans le cadre d'un partenariat entre autorités sanitaires vétérinaires Françaises et Marocaines.

Sur co-financements du Maroc et de la France (MAAF, MAE), l'Office National de la Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA) du Maroc a recours régulièrement depuis 2009 à des missions d'appui pour l'organisation de ses activités de réglementation et de contrôle : base de données réglementaire, certification de véhicules frigorifiques, lutte contre la rage, organisation des laboratoires de référence etc. Experts du MAAF, de l'ANSES, de l'INFOMA et d'opérateurs privés français (CEMAFROID) sont ainsi mobilisés régulièrement, tandis que des visites d'études et de formation sont organisées pour des experts marocains.

La mobilisation d'un groupe d'experts aux compétences complémentaires pour un projet d'appui sectoriel de courte durée en Tunisie. Sur financement de la FAO, un appui a été apporté en 2012 par un groupe d'experts représentant une gamme étendue de métiers

¹⁰³ Des institutions publiques : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), Ministère des Affaires Étrangères (MAE), Écoles Nationales Vétérinaires (ENV), École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV), Institut national de formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA), Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;

Des organisations privées : l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), l'association des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses (ADILVA), l'association de Coopération Vétérinaire Privée Française à l'International (CVPFI) qui regroupe le Conseil Supérieur de l'ordre vétérinaire et la plupart des organisations professionnelles de praticiens, l'Institut de l'Élevage (IDELE) et le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif (SIMV)

¹⁰⁴ Notamment à travers un appui à l'Office National de Sécurité Sanitaire des Aliments du Maroc

¹⁰⁵ En particulier pour ce qui concerne la formation des vétérinaires « officiels » en Algérie, Tunisie et au Maroc

¹⁰⁶ Étaient représentés les pays suivants : Algérie, Égypte, Espagne, France, Italie, Libye, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie

(Formation-Ecoles vétérinaires, Recherche-CIRAD, Gestion des risques-MAAF) afin d'améliorer la prise en compte de la bio-sécurité dans les élevages de volailles et les capacités d'organisation des services officiels pour la gestion de foyers éventuels d'influenza aviaire en Tunisie.

Des jumelages institutionnels avec la Tunisie et le Maroc pour améliorer la performance d'un service public. Sur financement européen FVI coordonne la mise en œuvre d'un appui au « Centre National de Veille Zoo-sanitaire » de Tunis (CNVZ). L'expertise d'agents du CIRAD, de l'ANSES, du MAAF, est mobilisée aux côtés de celle d'agents des autorités italiennes (Institut Zooprofilattico Sperimentale del Abruzzo e del Molise « G. Caporale ») et espagnoles (ministère de l'agriculture) au travers de plus de 80 missions de courte durée en 2012 et 2013. Un financement de même nature est également mis en œuvre par FVI pour coordonner l'organisation d'une cinquantaine de missions d'appui au cours de l'année 2013 au bénéfice de l'Institut National de la Recherche Halieutique du Maroc (INRH) et de ses laboratoires, auxquels participent les experts de l'ADILVA, de l'IFREMER et de l'AFNOR.

6.2.2. Les établissements sous tutelle

6.2.2.1. FAM

L'action de FAM à l'international s'inscrit, depuis sa création en 2009, dans le prolongement de celles des différents organismes qu'il a fédéré. Elle est significative avec les pays du Sud de la Méditerranée et est en cohérence avec les objectifs du MAAF tels que décrits dans son Plan Stratégique à l'International. Elle répond à une logique d'influence et à une logique commerciale conduite au profit des opérateurs agricoles. Elle se décline pays par pays.

S'agissant plus particulièrement du secteur céréalier, l'action de FAM est articulée avec celle de France Export Céréales et se traduit, notamment dans le cadre des accords tripartites FAM, FEC, Office National négociés avec le Maroc et la Tunisie, par l'organisation de séminaires de présentation de l'offre française où FAM est plus particulièrement en charge des données techniques relatives aux récoltes.

Concernant les autres filières, l'action de FAM en Algérie porte sur l'appui au développement de la filière laitière et est conduite en liaison avec celle de Bretagne Commerce International. Elle intéresse également les filières viandes et fruits et légumes. Dans ce pays, FAM est également associé à la mise en place d'un observatoire des filières agricoles et agro-alimentaires objet d'un jumelage piloté par le GIP ADECIA.

L'action de FAM à l'international est supportée par des ressources propres (70 K€ au total) mais bénéficie également de soutiens de l'UE ou du GIP ADECIA, par exemple dans le cadre de contrats d'expertise.

6.2.2.2. Agreenium

Créée en 2009, Agreenium est un EPCS fédérant les principaux acteurs de la recherche et de la formation supérieure en Agrosociétés¹⁰⁷ à l'exception de l'IRD et de l'IRSTEA. L'établissement emploie 14 500 personnes dont 6 700 scientifiques et accueille 15 200 étudiants dont 2 200 doctorants sur 6 campus majeurs. Il dispense près de 95 formations de masters. Il est un acteur désormais reconnu sur la scène internationale.

¹⁰⁷ Agreenium regroupe le CIRAD, l'INRA, Agrocampus Ouest, AgroParisTech, Montpellier SupAgro, L'Institut National Polytechnique de Toulouse, AgroSup Dijon, et Bordeaux Sciences Agro. A noter que l'IRD et l'IRSTEA ne sont pas membres d'Agreenium

Agreenium affiche une priorité méditerranéenne et diffuse, notamment via le net, une lettre du réseau des écoles agronomiques en méditerranée. Cette priorité n'est cependant pas formellement déclinée dans un document stratégique dédié à la région. Seul le CIRAD, parmi les membres d'Agreenium, paraît disposer d'un tel cadrage.

Si Agreenium permet un réel échange d'informations parmi ses membres, l'autonomie de ceux-ci de même que leurs différents modes d'intervention¹⁰⁸ ne permet pas d'avoir aisément ni une vue d'ensemble des opérations engagées en Méditerranée ni des moyens qui leurs sont spécifiquement consacrés.

Dans ce contexte où, de surcroît, Agreenium et ses membres ne paraissent pouvoir que difficilement et marginalement émarger aux concours de l'AFD, c'est de facto, l'Europe qui, via ses financements paraît structurer indirectement l'action de coopération en matière de recherche voire d'enseignement supérieur.

6.2.2.3. L'Office National de Forêts¹⁰⁹ (ONF) et sa filiale internationale ONFI¹¹⁰

Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'ONF en liaison avec l'Etat et les communes forestières, a pour mission principale d'assurer la gestion durable des forêts publiques françaises. Son expertise et ses savoirs faire sont valorisés hors de France via sa filiale ONF International (ONFI) qui se définit comme un bureau de conseil et d'expertise en environnement spécialisé dans la gestion durable des écosystèmes notamment forestiers et la lutte contre l'effet de serre.

Si l'essentiel des activités à l'international portent sur les grands zones forestières tropicales, la coopération avec les pays méditerranéens du Nord de l'Afrique reste active. Les pays concernés exploitent, en effet, mettent en valeur ou accueillent des essences et des écosystèmes qui devraient progressivement, dans un contexte de changement climatique, diffuser vers la rive nord de la méditerranée. L'adaptation au changement climatique constitue, donc, l'enjeu majeur auquel font référence les actions conduites.

- Le projet de coopération ONF-HCEFLCD (2000-2011) sur financement SCAC de l'Ambassade de France au Maroc : renforcement de capacités du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) en matière de gestion des ressources humaines (GEPEC, coaching, conduite du changement) et de gestion des forêts urbaines et périurbaines.

Sur l'aspect gestion des forêts périurbaines, pendant les dernières années, le programme a porté sur :

- le suivi et évaluation de la mise en œuvre des schémas directeurs régionaux d'aménagement des Forêts urbaines et périurbaines,
- le renforcement des capacités des Services des Etudes et d'Aménagement des Forêts et des Bassins Versants pour intégrer les notions de sylviculture paysagère, réhabilitation des sites et gestion des flux et circulation du public dans les documents d'aménagement,
- l'appui à la bonne gouvernance des forêts urbaines et périurbaines à travers la mobilisation et la sensibilisation des partenaires à travers la mise en place d'un concours national "villes forestières" (ou équivalent "villes durables", « villes vertes ») et/ou création d'un label "forêt d'accueil" par le HCEFLCD,
- l'appui à la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation du grand public relatif à la préservation des forêts urbaines et périurbaines,

¹⁰⁸ L'INRA n'affiche pas de priorités géographiques pour ses interventions qu'il détermine en fonction de leurs seuls intérêts thématique et scientifique.

¹⁰⁹ [Www.onf.fr](http://www.onf.fr)

¹¹⁰ [Www.onfinternational.org](http://www.onfinternational.org)

■ le plan d'action national sur la pédagogie à l'environnement.

- Le projet d'appui au Partenariat pour les Forêts Marocaines (depuis 2012), sur financement GIZ : ce projet, en appui au HCEFLCD vise la mise en place d'un mécanisme de financement volontaire par le secteur privé de l'effort national de restauration et préservation des écosystèmes forestiers. Jusqu'à maintenant, l'appui de l'ONFI a porté sur la faisabilité de la mise en place d'un tel mécanisme et la définition des grandes orientations. La seconde phase qui devrait débuter en 2014 vise le test de l'approche sur certains sites pilotes et avec certaines entreprises pilotes.

- Le projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » (depuis 2012) sur financement FFEM avec une maîtrise d'ouvrage FAO et Plan Bleu: Les pays partenaires sont le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, le Liban et la Turquie. ONFI a appuyé la formulation de ce projet et la sélection des sites pilotes, et coordonne aujourd'hui la mise en œuvre de la composante 4 de ce projet, centrée sur « la valorisation et l'optimisation du potentiel d'atténuation des écosystèmes forestiers Méditerranéens ». Même si le projet est essentiellement centré sur des actions au niveau de sites pilotes, cette composante inclut également de l'appui institutionnel aux administrations forestières de ces pays, sur les questions de négociations internationales forêt-climat et de développement de stratégies nationales REDD+.

Il convient également de noter une demande récente de coopération formulée par le service forestier algérien notamment en matière de prévention des incendies de forêts.

6.2.2.4. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail¹¹¹ (ANSES)

Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation, l'ANSES assure une mission générale d'évaluation des risques dans le domaine de l'alimentation de l'environnement et du travail. L'agence participe à de nombreuses actions de coopération visant à développer ou renforcer les capacités d'expertise et les structures scientifiques des pays avec lesquels elle conclut des partenariats.

Ses priorités stratégiques et géographiques sont arrêtées en cohérence avec celles de ses tutelles et se traduisent en actions d'expertise, de formation ou d'accueil de personnels scientifiques et techniques. L'ANSES intervient avec le soutien financier de ses tutelles ou des organisations internationales dans le cadre des mandats qui lui sont confiés.

L'ANSES est présente en Méditerranée ou elle agit en lien avec l'Organisation mondiale de santé animale (OIE) et les GIPs FVI et ADECIA. Elle est notamment associée à la mise en place de l'outil d'évaluation du Centre National Vétérinaire et Zoosanitaire (CNVZ) en Tunisie.

6.2.2.5. Les organismes de recherche

Dans le domaine de la Recherche, c'est à travers les travaux de la Commission de la Recherche Agricole Internationale (CRAI)¹¹² et notamment de son sous-groupe Med que peuvent être le mieux appréhendées les interventions en méditerranée.

¹¹¹ www.anses.fr

¹¹² La Commission de la Recherche Agricole Internationale est un organe de concertation composé des organismes de recherche français concernés par cette thématique (Agreenium, Irstea, Cirad, INRA, IRD), du pôle scientifique Agropolis International et des trois ministères en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est présidée par Bernard Hubert, le président d'Agropolis International.

La CRAI méditerranéenne a entrepris un exercice de cartographie des actions de ses membres. D'un dépouillement des premiers résultats, qui devraient être présentés en 2014 à la CRAI plénière pour validation et orientations, il ressort :

- Une multitude d'actions partenariales menées par les 4 principaux de recherche (INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA) :

	CIRAD	INRA	IRD	IRSTEA	TOTAL
Algérie	22	22	19	4	67
Egypte	14	14	22	1	51
Maroc	40	59	49	9	157
Tunisie	29	35	41	12	117
Total	105	130	131	26	392

Ces 400 actions partenariales (laboratoires conjoints, collaborations de recherche, réseaux, aides à la mobilité des équipes ou aux formations doctorantes sous cotutelle) se développent autour de plus de 120 programmes identifiés.

Les thématiques de ces programmes sont multiples, et couvrent l'ensemble des thèmes liés à l'agriculture :

- Mer et pêche : 5
- Forêts : 3 + 9 PHC (projets Hubert Curien pré-doctorants)
- Productions végétales : 14 + 28 PHC
- Productions animales : 11 + 13 PHC
- Enseignement et recherche : 4
- Eau : 14 + 2 PHC
- Economie agricole et agro-alimentaire : 9 + 4 PHC
- Multithématiques : 12

Les sources de financement sont également multiples :

21 programmes sont sous financement communautaire FP7

8 programmes sont sous financement ARIMNET

7 sous financement ANR

4 sous financement RTRAARIMNET

4 sous financement JEAI

14 sous les financements de collaboration bilatérale, prioritairement sur budget des organismes

57 opérations relèvent du Programme Hubert Curien (mobilité pré-doctorale), dont :

28 pour le Maroc (PRAD et Volubilis)

12 pour la Tunisie (Utique)

8 pour l'Égypte (Imhotep)

7 pour l'Algérie (Tassili)

Pour une large partie, ces programmes collaboratifs de recherche ou d'échange dépendent donc soit de financements nationaux horizontaux (ANR), soit de financements européens (ARIMNET)¹¹³, soit, y compris pour les financements européens, de la capacité de mobilisation partenariale.

C'est la tâche de la CRAI, à laquelle participent les trois ministères directement concernés, d'orienter l'action partenariale vers les priorités en matière de recherche, mais également de les articuler avec les priorités politiques, ou les besoins d'éclairage du politique sur les

¹¹³ Dans la réalité pour la plupart des ERANet la commission européenne fournit les moyens de coordination et chaque pays finance ses propres équipes, d'où des problèmes dès qu'un des pays des équipes impliquées a atteint le plafond de son financement, le projet n'étant pas financé. très rares sont les ERANet qui réalisent un vrai "pot commun" réparti ensuite par projet et pour toutes les équipes concernées quelque soit leur pays d'appartenance.

perspectives futures.

A ce titre, il conviendrait sans doute que l'exercice de pilotage de la CRAI Méditerranée monte en puissance, pour tout à la fois :Influer sur les lieux de programmation horizontaux, nationaux ou européens, pour pousser les problématiques actuelles,

- Insérer les coopérations dans une vision intégrant les domaines d'application, et la capacité d'appui aux pouvoirs publics dans la formulation des politiques
- Prendre en compte, dans l'allocation des moyens et dans le respect de l'autonomie des établissements et de l'indépendance scientifique, les attentes de la sphère publique et des partenaires professionnels collaboratifs.¹¹⁴

6.2.2.6. Les organismes de formation

Pour **l'enseignement professionnel**, des réseaux associant les établissements ayant des relations avec leurs homologues d'un pays donné ont été constitués. Ils sont animés par un référent d'un établissement français et fonctionnent plus ou moins bien en fonction, d'une part, de l'engagement du référent désigné¹¹⁵ et, d'autre part, de la participation ou non au réseau des établissements privés telles que les Maisons familiales Rurales.

Pour **l'Enseignement supérieur**, la collecte des informations relatives à la coopération agricole en Méditerranée n'est pas aisée compte tenu de l'autonomie de décision dont jouissent, en la matière, les établissements concernés. Finalement l'instrument administratif le plus pertinent pour connaître et suivre actuellement les opérations engagées par ces acteurs est celui relatif à la protection du potentiel scientifique et technique dépendant du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité. Les conventions de coopération sont, en effet, réputées lui être adressées 3 mois, au moins, avant leur signature par les Parties concernées.

Un premier recensement effectué par la DGER estime à 41¹¹⁶ le nombre d'accords de partenariats conclus entre des établissements français et des établissements de quatre des cinq pays sous revue¹¹⁷. 10 d'entre eux concerneraient l'Algérie, 4 l'Egypte, 18 le Maroc et 9 la Tunisie. Ces chiffres ne sont pas incohérents, compte tenu des périmètres différents, avec ceux retenus par Agreenium qui indique 5 opérations avec l'Algérie, aucune avec l'Egypte, 7 avec le Maroc et 5 avec la Tunisie. L'analyse détaillée des opérations met en évidence un particulier dynamisme de AgroCampus Ouest, Montpellier SupAgro et AgroParisTech en matière de partenariats. S'il s'exprime donc une certaine vitalité de la coopération inter établissements, il reste, au-delà d'un objectif connu de facilitation de la mobilité des étudiants, de mieux en appréhender le contenu et l'importance en terme de moyens.

¹¹⁴ Cette dernière observation paie tribut au fait que les instituts de recherche français ont largement accompagné, voire anticipé, l'émergence de nouvelles problématiques mondiales comme l'adaptation au changement climatique ou le défi de la sécurité alimentaire.

¹¹⁵ Il fonctionne actuellement bien pour l'Algérie

¹¹⁶ Compte non tenu des données relatives à l'EI Purpan, l'ESA d'Angers et l'ISARA de Lyon.

¹¹⁷ La Libye ne paraît pas concernée par ce type d'accord

6.2.3. Les autres établissements

6.2.3.1. L'AFD

1. Stratégie

L'AFD est un partenaire historique de la zone géographique étudiée qui relève d'un Département géographique¹¹⁸ élargi « Méditerranée Moyen-Orient ». Ses interventions¹¹⁹ dans la région sont de nature essentiellement bilatérale, l'AFD s'attachant à répondre aux attentes et surtout aux demandes des pays dans lesquels elle opère. Elles s'inscrivent dans un cadre d'Intervention Régional (CIR) dont la dernière version, portant sur la période 2012-2014, retient trois finalités : la croissance et la création d'emplois, la cohésion sociale et territoriale, l'amélioration de la qualité de vie. Elles se traduisent en six principaux objectifs de développement consistant¹²⁰ à :

- créer de la valeur ajoutée et des emplois de qualité, par i) le développement de filières industrielles et de services propices à l'emploi et ii) une incitation faite au secteur bancaire ;
- financer davantage les entreprises ; dans certains pays, la modernisation du financement de l'économie ou la restructuration du système bancaire sont rendus nécessaires ;
- accompagner la croissance des villes et renforcer l'attractivité des territoires ;
- réduire l'exclusion sociale, par l'adaptation du dispositif d'éducation et de formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi, par l'amélioration de l'offre de soins mais aussi par la réflexion sur de nouveaux mécanismes de filets sociaux (micro-assurance) et de retour à l'emploi ;
- œuvrer à la sécurité énergétique des pays les plus dépendants des énergies fossiles et à la réduction des déséquilibres commerciaux (augmentation des capacités de stockage) ;
- s'adapter à la raréfaction du capital naturel (eau, sol, arbres) et lutter contre la pollution de la Méditerranée.

Si le secteur agricole et rural n'apparaît pas explicitement dans ces objectifs, il est cependant cité dans leur déclinaison en activités, en particulier pour ce qui concerne les objectifs 1 et 3. Ces activités en cohérence avec les spécifications du Cadre d'Intervention Sectoriel « développement Rural » visent, dans les pays sous revue, à accompagner le développement des territoires ruraux, augmenter la production et la productivité en gérant de façon économe les ressources rares telles que l'eau et les sols, maximiser la valorisation des produits à forte identité, fruits et olives notamment, en soutenant la structuration des filières. Elles entendent, par ailleurs, contribuer à réformer les politiques publiques.

2. Interventions

Le secteur Agricole et rural ne représente qu'une fraction des engagements de l'AFD dans la zone géographique analysée qui pour l'heure ne concernent ni l'Algérie ni la Libye.

Au Maroc, l'AFD soutient, sous forme de prêt, à hauteur de 40 M € un projet de développement économique de la zone du Moyen Sebou par l'aménagement et l'équipement de la seconde tranche d'irrigation du périmètre du Moyen Sebou et de l'Inaouen Aval (PMSIA).

¹¹⁸ Le Département Méditerranée-Moyen Orient correspond aux pays non européens de l'UpM sans les pays des Balkans, la Mauritanie et Israël mais prenant en compte l'Irak et la Jordanie

¹¹⁹ D'un montant d'engagements supérieur à 600 M € en 2011

¹²⁰ AFD : CIR Méditerranée-Moyen Orient 2012-2014

L'Agence a, par ailleurs, accordé en 2012 un prêt de 50 M€ au Royaume du Maroc pour appuyer la mise en œuvre du Pilier II du Plan Maroc Vert dans les régions du Nord (Tanger-Tetouan, Taza-Al Hoceima-Taounate, et Fes Bouleymane). En 2013 une subvention du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a complété ce dispositif afin de tester la mise en place d'une assurance agricole climatique indiciaire comme vecteur de développement.

En Tunisie, 10 opérations intéressant le secteur rural et notamment son alimentation en eau sont actuellement en cours pour un montant de prêts d'environ 160 M €. Le FFEM intervient en complément de ces opérations à travers 7 projets d'un montant de subvention cumulé de 7 M €.

En Egypte, l'agence soutient trois opérations principales en matière d'amélioration de l'irrigation à la parcelle dans le delta, d'accès aux services financiers pour les exploitations agricoles et de production de produits agro-alimentaires pour un encours total voisin de 70 millions €.

6.2.3.2. Ubifrance

L'Agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministre de l'économie et des finances, du Ministre du commerce et de la Direction générale du trésor. Elle a pour vocation d'accompagner les entreprises françaises dans leurs démarches à l'export. Elle intervient en direct en Algérie, Tunisie, Egypte (et théoriquement Lybie), et dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la Chambre de Commerce Franco-Marocaine au Maroc.

Au titre des opérations collectives :

Au Maroc, Ubifrance organise le pavillon français au salon agricole de Meknès, avec plus de 70 entreprises et la participation de plusieurs régions (Centre, Bourgogne, Champagne-Ardennes)

En Algérie, Ubifrance accompagne les entreprises françaises sur Jaz Agro (agriculture, agro-alimentaire) et organise le pavillon français sur Jaz agri (matériel agricole) ainsi que des rencontres B2B. Un projet de fusion existe avec le concurrent de Jaz agri, pour faire un salon unique (SIMA algérien).

En Tunisie, Ubifrance a organisé, en 2013, trois rencontres acheteurs dans le domaine agro-alimentaire (aquaculture et pêche avec le Maroc à Agadir), équipements et ingrédients pour les industries agricoles et agro-alimentaires, bétail vivant et viandes de boucherie.

En Lybie, Ubifrance a envoyé, dès le changement de régime, un chargé d'études qui a procédé à un recensement complet des marchés, perspectives et opportunités, mais aucune action collective n'a encore été lancée.

En Egypte, la situation politique a beaucoup réduit l'intérêt des entreprises pour ce pays. A noter la mission de Bigard en juin 2013 dans le secteur de la viande.

6.2.3.3. France Expertise Internationale

FEI est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Créée en 2011 pour prendre la suite du GIP France Coopération Internationale, FEI assure l'ingénierie et la conduite de projets au profit de bailleurs et clients bi et multilatéraux.

FEI réalise actuellement un chiffre d'affaire voisin de 50 Millions €, emploie 65 salariés et gère une centaine d'experts résidents.

Ses thématiques d'intervention concernent la stabilité post crise, la gouvernance et les droits de l'homme ainsi que l'aide au développement concourant à l'atteinte des objectifs du millénaire.

FEI se positionne sur le marché concurrentiel des réponses aux appels d'offre des bailleurs de fonds européens, bi et multilatéraux et considère indispensable, dans cette perspective, de disposer d'une masse critique suffisante qu'il cherche à conforter. FEI intervient plus marginalement sur celui de la commande publique.

FEI est pour l'instant peu actif dans la région sous revue dans le secteur agricole mais, en liaison avec le MAAF, a récemment construit une proposition d'intervention post-crise en Libye. Elle n'a pas été retenue par la Commission européenne. FEI considère que la sécurité alimentaire et l'intégration régionale constituent deux enjeux majeurs pour les pays du sud de la Méditerranée qui devraient lui ouvrir des possibilités futures d'action.

6.2.3.4. L'ADETEF

L'ADETEF, l'Agence pour la Coopération Technique Internationale, est un Groupement et d'Intérêt public créé en 2002 entre l'État¹²¹, l'Agence Française de Développement, l'Institut Mines-Telecom, Mines Paris Tech, la Caisse des dépôts et consignations. L'Agence a pour vocation d'accompagner les réformes souhaitées par ses partenaires en matière de finances publiques, régulation économique et financière, développement économique, innovation, et normalisation, énergie et développement durable, statistiques et modernisation administrative.

Pour conduire son action, l'ADETEF dont le siège est à Paris, s'appuie sur une équipe constituée d'une centaine de personnes réparties entre son siège et ses représentations de Hanoï, Kiev et Tunis. Son activité se traduit par la conclusion d'une trentaine de jumelages institutionnels européens et d'une soixantaine de contrats d'assistance technique chaque année.

Si au plan thématique, l'agriculture et le développement rural n'entrent pas spécifiquement dans le champ d'intervention de l'ADETEF, des accords conclus entre le GIP ADETEF et les GIPs ADECIA et FVI lui ont confiés la gestion des jumelages institutionnels remportés par ces derniers. A ce titre, ADETEF intervient actuellement dans quatre des cinq pays sous revue pour gérer :

En Algérie, un jumelage, doté de 1,100 M€, portant sur le développement de l'observatoire des filières agricoles et agro-alimentaires et un jumelage, doté de 1,140 M€, portant sur le renforcement des capacités du Centre national de recherche sur la pêche et l'aquaculture,

En Égypte, un jumelage, doté de 1, 475 M€, portant sur le renforcement du système égyptien de contrôle phytosanitaire,

Au Maroc, un jumelage, doté de 250 K€, portant sur le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles en matière de qualité de l'Institut national de recherche halieutique,

¹²¹ Représenté par les ministères chargés de l'économie, du budget, de la réforme de l'État, de l'Industrie, des Affaires étrangères et du développement durable.

En Tunisie, un jumelage, doté de 250 K€, portant sur la mise en place d'un système d'information céréalière de prévision de récolte et d'alerte précoce et un jumelage, doté de 1,100 M€, portant sur le renforcement des capacités du Centre national de veille zoo sanitaire.

Au-delà, l'ADETEF gère également des contrats d'assistance technique à l'image de celui porté par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie concernant un appui au secrétariat de l'Union pour la Méditerranée.

6.3. Les Instituts techniques

Si pas moins de 25 instituts techniques accompagnent les agriculteurs français dans leurs activités, rares sont ceux véritablement actifs dans la région sous revue.

En matière de productions végétales, **ARVALIS** accompagne France Export Céréales dans ses actions de présentation de l'offre française notamment en Égypte en Tunisie, en Algérie et au Maroc. L'institut est également intervenu en 2012 et 2013 en Tunisie sur les aspects liés au désherbage des céréales mais n'est pas directement présent dans les autres pays étudiés. Cette discrétion paraît moins relever d'un positionnement stratégique que d'un manque d'opportunités et de projets aux retombées également susceptibles d'intéresser les producteurs français.

Le **Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes** (CTIFL) a indiqué ne conduire, conformément aux orientations de son Conseil d'administration, aucune action de coopération dans les cinq pays sous revue.

En matière d'élevage, l'Institut de l'élevage a mis en place un bureau de coopération technique internationale qui valorise les savoir-faire de l'ensemble des organisations de l'élevage français à travers des projets notamment en Afrique du Nord.

Au Maroc, l'Institut de l'élevage assure depuis 2012 une assistance technique à l'Association Nationale des Producteurs de Viande Rouge afin de lui permettre d'élaborer des références technico-économiques sur la conduite et les résultats de croisements.

En Tunisie, l'Institut apporte son appui au Groupement des Éleveurs de Race Tarentaise (GERT) qui met en place une démarche qualité « viande bovine d'origine tarentaise ».

6.4. Les acteurs de la Coopération décentralisée

Les acteurs français de la coopération décentralisées sont extrêmement nombreux puisqu'au total, près de 5000 collectivités conduiraient des actions dans 147 pays. Leur diversité, leurs différents moyens d'intervention, leurs thématiques de prédilection dessinent un ensemble contrasté à la fois riche et, depuis la mise en ligne¹²² sous l'égide de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) d'un atlas référençant plus de 13 000 opérations, désormais plus aisé à appréhender.

Dans le secteur agricole, le spectre des actions conduites dans la région sous revue est large mais la valorisation des produits locaux et l'appui à l'agriculture familiale font l'objet d'une particulière attention. Ce sont les régions qui interviennent généralement avec le plus de moyens et les Régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Poitou-Charentes y sont particulièrement actives notamment au Maroc¹²³. Au niveau international, leur regroupement -ORU FOGAR- présidé par la Région Basse Normandie, a organisé en

¹²² À l'adresse www.cncd.fr/frontoffice/bdd-projet

¹²³ 32 opérations intéressant le secteur rural et l'agriculture étaient réputées en cours au moment de cette mission.

2012 le 2ème sommet des Régions du monde pour la sécurité alimentaire. A cette occasion ont été débattues de grandes orientations en matière de systèmes de gouvernance, de foncier, de chaîne alimentaire (comprise des intrants agricole à la gestion des déchets) et a été nourrie une réflexion sur des systèmes alimentaires territorialisés mettant en synergie une pluralité d'acteurs et de secteurs. Ce sujet devrait désormais irriguer l'action de ces acteurs.

L'une des difficultés soulignées par le récent rapport Laignel¹²⁴ est l'insuffisante cohérence des actions portées par les acteurs français de la coopération décentralisée et leur manque de synergie. Ceci vaut pour la coopération agricole décentralisée en Afrique du Nord même si des efforts récents ont été enregistrés qui se sont, par exemple, traduits par le rôle, confié à la Région Champagne Ardennes, de coordination des opérations soutenues par l'UE dans l'Oriental au Maroc.

Il reste que les collectivités territoriales regrettent la modestie du soutien qu'elles reçoivent de l'AFD.

6.5. Les ONGs

Sous réserve d'un inventaire exhaustif, il apparaît que dans les 5 pays sous revue, les ONG françaises intervenant dans le champ de la coopération agricole sont relativement peu présentes ; moins présentes certainement que dans le reste de l'Afrique et moins présentes (et en tous cas moins visibles) qu'elles ne l'ont été même si cette région n'a jamais constitué leur champ d'action privilégié.

6.5.1. Les organismes qui ont des actions clairement identifiées

- **FERT** est membre fondateur du réseau AgriCord qui regroupe au niveau international les ONG de coopération agricole liées aux organisations agricoles¹²⁵. FERT travaille depuis 26 ans au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Plus récemment, l'Égypte est entré dans son périmètre d'action dans le cadre d'un programme FIDA¹²⁶. Historiquement, FERT travaille au Maghreb dans le cadre des RCM (Réseau Innovation Agro-Systèmes Méditerranéen/organisation des filières et échanges d'informations), en particulier en arboriculture avec l'Association des régions d'Europe productrices de fruits et légumes (AREFEL). Plus récemment, FERT est engagé en tant qu'opérateur dans le Programme d'appui aux organisations agricoles en Afrique (2013-2017) cofinancé par le FIDA, l'UE, la Coopération suisse et l'AFD (l'AFD ne finance pas la partie Afrique du Nord).

- **FARM** a travaillé sur Algérie (2010) et le Maroc (2008) dans le cadre d'un projet de recherche sur les systèmes irrigués au Maghreb en soutenant des modules de formation professionnelle (400 agriculteurs formés).

Sur le Maroc un nouveau projet devrait se mettre en place prochainement sur 6 régions avec la Compagnie sucrière marocaine en vue de former des jeunes et des femmes (structuration des producteurs).

En Tunisie, FARM est sollicité pour un appui (formations) dans le cadre d'un projet lié à l'irrigation auquel sont partie prenantes l'AFD, le Canal de Provence et le CIRAD (contrat en cours de signature).

¹²⁴ rapport de 2013 au Ministre des Affaires Etrangères portant sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Il dessine a tracé des pistes pour « une nouvelle approche et de nouvelles ambitions ».

¹²⁵ AFDI est aussi membre de ce réseau mais a déclaré à la mission n'avoir aucune activité dans les 5 pays sous revue.

¹²⁶ Voir annexe

Budget RIM (euros)	Total	FARM	FSP Sirma	Cosuma r	Sanders	Raccord
Maroc 2008-2011	97 339	68 503	28 836			
Algérie 2010-2011	33 821	33 821				
Maroc (previsionnel) 2013-2014	30 734	20 669		2 696	2 157	5 212

- **PLURIAGRI** engagera en 2013 une étude conjointe avec l'INRA sur les scénarios prospectifs en Méditerranée (budget en discussion).

- A noter qu'**AFVSF (Agronome et Vétérinaires Sans Frontières)** n'intervient pas dans les pays sous revue.

6.5.2. Les organismes occasionnellement actifs

- **GNIS** : Les 5 pays sous revue représentent la deuxième zone d'exportation de semences françaises après la CEI.

Algérie, Tunisie, Maroc : Le Gnis intervient traditionnellement en appui aux gouvernements pour leur domaine régalien en matière de semences (qualité, certification, contrôles...), structuration de la filière semences.

Le GNIS a accompagné la Tunisie et le Maroc dans leur adhésion à l'UPOV.

Le GNIS considère que « Les programmes lourds de coopération sont maintenant derrière nous ». Il est aujourd'hui davantage amené à répondre à des demandes ponctuelles tels que audits techniques, voyages d'étude, formation. Ces actions sont conduites si possible sur financement ADECIA pour des montants compris entre 15 et 20 000 euros par an hors temps passé des salariés du GNIS soit 5 fois moins par pays que ce qui se faisait au cours des années 90.

Des semenciers français sont présents sur place pour la production de semences : Desprez au Maroc, Sud Céréales et Caussades semences en Tunisie (JV). La Tunisie est aussi utilisée comme porte d'entrée en Libye.

Les Partenariats public-privé (PPP) sont difficiles à mettre en place en raison du caractère étatique de nombreux interlocuteurs locaux.

En Libye, après la chute du régime Khadafi, le GNIS a été sollicité pour une aide à la structuration de la filière semencière dans le cadre d'une coopération tripartite Libye-Tunisie-France. Cette n'a pas à ce stade, connu de suite

En Egypte, après une coopération plus large au début des années 2000 sur les semences de tournesol, maïs et pomme de terre, ne reste aujourd'hui qu'une coopération entre la FNPPPT (pommes de terre) et le CASQ pour la formation des agents du CASQ au contrôle de la qualité des semences.

Il existe enfin, un projet d'appui à la préparation d'une loi pour l'adhésion de l'Egypte à l'UPOV... en stand by.

- L'**ADEPTA** accompagne ses 240 entreprises adhérentes dans leurs actions de promotion en Algérie et en Egypte. ADEPTA s'est retirée de Libye en 2011 et n'intervient pas en Tunisie en raison de relations commerciales déjà bien établies ni au Maroc où Ubifrance est actif.

ADEPTA, membre associé d'ADECIA, reçoit du MAAF une subvention de 900 000 euros par an correspondant au 1/3 du coût de ses actions.

Son programme d'actions est défini par les entreprises adhérentes puis présenté au MAAF qui retient celles qui seront financées ou co-financées au travers de la subvention.

Il se traduit en Algérie par :

- un soutien aux entreprises dans les secteurs du lait (vaches et chèvres), des fruits et légumes (marché de gros d'Alger) et du froid (salon Djazagro),
- l'organisation de séminaires (coût : 50 000 euros pour ADEPTA, 500 à 600 000 pour les entreprises),
- et enfin l'accueil d'Algériens en France.

En Egypte sont conduites des actions ciblées à la demande des adhérents dans les secteurs des céréales, des fruits et légumes et du lait.

L'une des forces de l'ADEPTA est de disposer de données sur les entreprises des pays visés. Il est noté qu'UBIFRANCE intervient dans le même domaine à l'image du salon de MEKNES au Maroc.

6.5.3. Les organismes peu ou pas actifs

- **Coordination Sud** : Aucune information n'a été transmise par Coordination sud sur d'éventuelles actions dans les pays sous-revue.

On notera cependant qu'à l'examen des projets octroyés par le comité spécialisé dans l'appui aux initiatives des ONG en 2013 de l'AFD, certains peuvent concerner plus ou moins directement la coopération agricole. Il s'agit notamment :

- Comité français pour la solidarité internationale/**Algérie** : Programme concerté pluri-acteur-Joussour phase II (2 499 830 euros),
- Aide internationale/Tunisie : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement de promoteurs d'activités économiques dans les zones défavorisées tunisiennes (609 448 euros),
- Développement sans frontières/Tunisie : Accompagner le développement de la société civile tunisienne (386 289 euros).

Deux autres projets soutenus par l'AFD peuvent aussi être mentionnés :

- Agence pour la coopération internationale et le développement local au Maghreb /Algérie, Maroc, Tunisie : Professionnalisation à la création de très petites entreprises et développement solidaire (625 000 euros),
- BATIK international / Algérie, Maroc, Egypte, Tunisie : Programme d'appui à la société civile en Méditerranée et à l'insertion économique des femmes (194 240 euros).

- Le **GRET** ne conduit plus de projets dans les pays sous revue. Les projets les plus récents dans les zones sont :

- En Tunisie, l'accompagnement du processus d'élaboration d'une stratégie d'intervention pour le secteur agricole tunisien (2010)/ reformulation de la politique agricole tunisienne.

- En Algérie, l'appui technique sur les négociations commerciales et renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'agriculture et du développement rural (2008-2011).

- L'**APCA** avait une tradition de coopération sur l'Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Nord et les nouveaux pays membres de l'UE avec un « Groupe méditerranéen » très actif jusqu'en 2006. Après 2007, le financement des actions s'est avéré difficile. Le Groupe de travail a redémarré au moment du lancement de l'UpM.

Aujourd'hui l'APCA travaille dans le cadre de l'ADECIA via l'apport d'expertises dans la mise en œuvre des projets notamment avec des ambitions réduites consistant en l'animation d'un réseau international avec quelques chambres d'agriculture. Quelques Chambres départementales ou régionales ont des actions de coopération (Bretagne, Rhône-Alpes) directement ou dans le cadre de la coopération décentralisée.

- L'**AFDI** a indiqué n'avoir aucune action dans les pays sous revue.

- Le **Conseil Supérieur du Notariat** a conclu avec l'Algérie (2004), le Maroc (2001) et la Tunisie (2009) des accords de partenariat. Au titre des actions de coopération en agriculture, le CSN est actif sur les actions de « titrement du foncier » dans 8 « pays cibles » : Haïti, Colombie, Madagascar, Tunisie, Vietnam, Mali, Monténégro et Togo.

En Tunisie le CSN est intervenu sur un audit du foncier en zone urbaine, remis en juin 2012 aux autorités par le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée.

Le CSN collabore, par ailleurs, avec la FAO et le PNUD sur les « Lignes directrices volontaires en matières de sécurisation foncière », lancée par les Nations-Unies.

6.6. Les Acteurs privés

Au titre des entreprises actives en matière de coopération agricole au delà du business classique on peut citer :

- **SOFIPROTEOL** qui contrôle LESIEUR CRISTAL au Maroc et en Tunisie.

SOFIPROTEOL a pris le contrôle de LESIEUR CRISTAL Maroc (41% du capital) dans le cadre de la cession de cette entreprise par la Société Nationale d'Investissement en valorisant une stratégie de filière. En conséquence, dans le cadre du Plan Maroc vert (1^{er} pilier), SOFIPROTEOL est l'« agrégateur » officiel pour la filière oléagineuse (hors olive). LESIEUR CRISTAL est par ailleurs « intégrateur » pour l'huile d'olive.

Un accord lie le Ministère de l'agriculture marocain et SOFIPROTEOL qui doit appuyer le développement de la filière (semences, accompagnement technique) avec pour objectif que le Maroc produise 20% de ses besoins en graines oléagineuses. Ce partenariat débuté en 2013 doit être conforté (textes d'applications attendus début 2014). D'ores et déjà une difficulté financière se fait jour au travers du dispositif de TVA applicable dans l'agro-alimentaire au Maroc et qui peut être un véritable frein aux investissements pour les industriels informés.

SOFIPROTEOL est aussi présent en Tunisie, au Maroc et en Algérie avec SANDERS (alimentation animale).

La stratégie de SOFIPROTEOL est d'utiliser le Maroc comme « Hub » vers l'Afrique sub-saharienne où un « joint venture » existe avec le groupe Castel (qui détient aussi 20% de LESIEUR CRISTAL). Au delà, SOFIPROTEOL vise plutôt la Turquie que l'Egypte.

- DANONE

En Tunisie :Le groupe Délice (rassemblant une dizaine de sociétés, un CA de 100 M EUR dont 7 M dans le fromage) est un groupe agroalimentaire tunisien qui opère essentiellement dans les marchés des produits laitiers mais également sur ceux du Jus et des boissons Gazeuses. Créé en 1978, le groupe noue un partenariat avec le groupe Danone dans les années 1990 sur le marché des yaourts et des desserts lactés. Aujourd'hui, Délice possède précisément neuf sociétés, six de production, une de distribution, ainsi qu'une société agricole et une autre immobilière.

En matière de micro-finance, le groupe tunisien dirigé aujourd'hui par Boubaker MEHRI a entamé une collaboration avec l'association de microfinance ADIE (montant de la collaboration : 8M EUR), reconnue d'utilité publique, qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit (notamment dans les régions intérieures, rurales et agricoles).

Créée en 1989 par Maria Nowak et bien implantée en Tunisie, les missions de l'ADIE sont les suivantes :

- Financer les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, à travers le microcrédit ;
- Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité ;
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.
- En Egypte : Un contrat entre le CIRAD et Danone Ecosystème est en cours de signature pour l'analyse d'impact socio-économique du développement des centres de collecte de lait Danone sur les conditions de vie des familles et la gouvernance locale.

- INVIVO :

20% des céréales produites en France vont dans les 5 pays objet de la cartographie.

Pour InVivo, le silo est au cœur du commerce des céréales, le point central du commerce (concentration de l'offre et mise en marché). De ce point de vue, le Maroc et l'Egypte sont mieux organisés que les trois autres pays sous revue.

Sur les 5 pays considérés, les priorités d'InVivo sont dans l'ordre décroissant :

1. l'Algérie (besoin important d'investissement dans les silos portuaires),
2. le Maroc (nouveau terminal),
3. la Tunisie (besoin important d'investissement dans les silos portuaires),
4. la Libye (2 projets en attente) et l'Egypte (InVivo positionné sur la modernisation portuaire mais investissement réalisé par les Emirats Arabes Unis en définitive).

Au-delà des affaires, les actions d'InVivo privilégient les actions de coopération dans les domaines suivants :

- la réduction des pertes après récolte pour la production locale (un projet existe en Egypte pour développer des silos de stockage après récolte afin de réduire les pertes¹²⁷,

¹²⁷ La proposition initiale d'InVivo sur les gros silos de collecte (60 kt) n'est plus d'actualité avec l'arrivée des fonds du Golfe (subventions). Il s'agit de proposer aux égyptiens de les aider à réorganiser la collecte locale, de mieux la structurer avec la construction de silos de stockage (5 kt) afin d'améliorer la conservation de la production domestique

- le développement et la modernisation des silos portuaires pour réduire la facture d'importation : on peut gagner 10 euros par tonne (réduction de la facture d'importation pour les pays concernés),
- l'approvisionnement en semences de blé dur pour la production locale : amélioration variétale et distribution des semences au bon moment.

- SOUFFLET :

Le Groupe Soufflet, premier collecteur et exportateur français de céréales mais également le premier meunier européen, est présent dans les cinq pays sous revue (20% des importations Tunisiennes, 30% en Libye...). Au-delà de son activité commerciale proprement dite, en particulier le « trading » de céréales (principalement blé), le groupe a une action d'appui et de conseil auprès des meuniers locaux (moindre en Tunisie) qui sont en surcapacité, le marché de la farine devenant de plus en plus tendu sur la zone avec une forte pression de la Turquie en terme d'exportations de farine.

En Egypte, en Algérie et en Libye, la qualité des installations de stockage limite les gains logistiques qui pourraient être réalisés mais le groupe ne pense pas investir dans ce domaine en raison de la difficulté à s'associer à des partenaires publics locaux.

Comme INVIVO, le groupe SOUFFLET a été sollicité par le GASQ en Egypte pour construire des silos de stockage mais ce sont les EAU qui le feront en définitive. Il a aussi été sollicité pour accorder des délais de paiement mais le risque pays étant important, les coûts financiers sont trop élevés et aucune garantie du trésor ne peut jouer (pas d'outil de garantie sur les biens de consommation).

En plus de ses activités de « trading » de céréales, le groupe fait aussi le « trading » de poudre de lait, en particulier pour SODIAAL en Algérie, Libye et Tunisie et apporte aux franchisés de SODIAAL (marque «CANDIA»), les appuis et garanties logistiques répondant au cahier des charges de la franchise.

- CRISTAL UNION :

Le sucrier CRISTAL UNION installe actuellement une raffinerie de sucre sur le port d'Alger. Comme en Tunisie où cette difficulté a été évoquée, l'impossibilité pour l'entreprise d'acquérir la pleine propriété de cet outil en raison de la législation locale constitue un frein à l'investissement.

de blé et optimiser l'organisation et les infrastructures de stockage . Ces silos de petite taille graviteraient autour des gros silos de collecte (l'existant + 25 déjà construits et au moins encore 50 autres à venir). Ce segment d'activité ne fait pas encore l'objet de financements étrangers mais il existe un vrai besoin : filière avec ensachage dont le fonctionnement est largement inefficent (gérer une collecte en sacs plutôt qu'en vrac entraîne des surcoûts importants et limite le travail de tri, de qualité et de suivi sanitaire). Et surtout, les zones de stockage à ciel ouvert (shounas) sont propices notamment aux vols (20 % de pertes estimées). L'objectif, à terme, avec ces silos de stockage est de remplacer le système de Shounas peu efficient. Invivo pourrait se concentrer sur une région pilote (environ une vingtaine de silos de stockage envisagés). InVivo prévoit une étude FASEP conséquente (étude de marché , proposition technique et AMO) pour accompagner les Egyptiens jusqu'à la sélection des offres.

SECTION II : Les acteurs français ; les principaux points à retenir

Cette revue des acteurs français de la coopération agricole en Méditerranée illustre une grande diversité d'origine, de moyens mais aussi d'objectifs.

S'agissant des acteurs publics, la priorité méditerranéenne affichée et réitérée au plan politique par les différents ministres concernés s'est récemment concrétisée au plan institutionnel par la création d'une délégation Interministérielle à la Méditerranée, la nomination au MAE d'ambassadeurs spécifiquement dédiés aux questions méditerranéennes et l'accueil sur notre territoire de différentes institutions spécialisées sur ces questions. Mais cette priorité ne s'incarne pas véritablement dans un document stratégique faisant référence et inspirant l'action de tous.

Ceci vaut bien évidemment pour le secteur agricole ou le Plan Stratégique International du MAAF ne dispose, par exemple, pas d'une déclinaison proprement méditerranéenne.

Cette absence, de même que l'autonomie statutaire d'actions de nombreux acteurs publics, ne rendent pas immédiatement lisible le positionnement des uns et des autres. Ceci pourrait ne pas être problématique si les moyens étaient suffisants pour satisfaire les différentes attentes. Mais tel n'est manifestement pas le cas. Pour le MAAF, l'explicitation de l'implicite, c'est à dire l'expression du « pourquoi », la détermination du « où », du « comment », du « quand » et du « avec quels moyens » de son action bilatérale, européenne et internationale en faveur des pays sous revue n'est pas complètement aboutie. Cette lacune rend malaisée l'appropriation d'un langage commun au sein de l'important réseau des agents du MAAF concernés et associés aux questions méditerranéennes.

R1. Définir un plan d'action à trois ans pour la Méditerranée précisant le champ géographique, thématique des interventions souhaitées du MAAF et mettant la sécurité alimentaire euro-méditerranéenne au cœur de son projet de coopération.

Si la convergence des actions est, par nature bonne, avec les établissements publics directement sous tutelle tels que les GIPs ADECIA et FVI, elle est plus distante avec ceux dotés d'une autonomie d'action qui, tels les organismes de recherche et d'enseignement, paraissent construire et conduire leurs actions de coopération d'abord en fonction de leurs propres préoccupations. Elle est encore plus lointaine avec l'AFD qui, comme les banques de développement, organise ses relations avec les pays sous revue selon une approche de type « client » et des « objectifs de décaissements ». Et alors qu'avec cet établissement financier, la France dispose d'un puissant levier pour peser sur les actions de développement, c'est in fine l'Union européenne, qui via les conditions d'attribution de ses ressources, organise une certaine structuration et convergence des actions des acteurs. Au plan thématique cette relative convergence ne semble, d'ailleurs, pas toujours complètement en phase avec les attentes des pays examinés pour ce qui concerne, en particulier, la part relative des interventions en faveur d'une amélioration de la production au regard de celles concernant le développement rural ou la protection de l'environnement.

Dans ce paysage, les acteurs de la coopération décentralisée apportent, à travers des partenariats largement asymétriques, une contribution au développement local des territoires sur lesquels ils interviennent. Ils ont recours à des outils dont ne disposent pas ou ne veulent plus disposer les autres acteurs institutionnels sans que leurs effets soient précisément mesurés.

Alors que les ONGs sont relativement peu présentes dans les pays sous revue, les opérateurs privés y sont actifs sans cependant que leurs activités paraissent articulées avec celles des autres opérateurs. La dimension commerciale de leurs interventions ne doit pas occulter le fait qu'ils contribuent directement lorsqu'ils interviennent sur le marché des céréales ou indirectement via des investissements productifs ou la construction d'infrastructures portuaires à la sécurité alimentaire de chacun des pays et de la région dans son ensemble. Cette dimension de leur action paraît insuffisamment mise en valeur.

R4. Collaborer davantage avec le secteur privé dans un contexte de relative absence des ONGs françaises

Partie C : les principaux points à retenir

Au total, les acteurs de la coopération agricole dans la région sous revue sont multiples. Ils relèvent de très nombreuses catégories en termes de statuts, d'origine géographique, d'objectifs et de moyens. Et ceci vaut pour les acteurs français comme pour les autres acteurs. Dans ce paysage encombré, les instruments financiers de l'Union européenne apparaissent comme des instruments indirects de mise en cohérence de l'action de ses membres voire aussi de celle d'acteurs multilatéraux aux moyens limités. Cette réalité doit conduire le MAAF à notamment :

- Traduire en plan d'actions pour la région sous revue et au-delà pour la Méditerranée, les orientations dessinées dans son plan stratégique à l'international. Le plan devra notamment identifier des pays cibles et dans chacun d'eux des thématiques prioritaires.
- Veiller à ce que son réseau conséquent d'experts dans les institutions où les pays sous revue s'approprient le contenu de ce plan d'action et en soit l'un des vecteurs,

R2. Constituer et animer un réseau méditerranéen de ses experts à l'international concernés par les questions méditerranéennes et densifier celui des conseillers pour les affaires agricoles.

- Considérer comme prioritaire d'accompagner dans la durée ses partenaires dans la définition des politiques publiques agricoles et rurales sans se détourner d'Institutions qui comme la BAfD ont, en la matière, une action appréciée et appuie résolument les processus d'intégration régionale.

Partie D : Pour une base de données des acteurs de la coopération agricole en méditerranée¹²⁸

Les parties qui précèdent ont mis en évidence une profusion d'acteurs concernés par la coopération agricole dans les pays sous revue. La typologie présentée en partie C de même que la présentation des actions en cours a montré l'étendue des objectifs poursuivis, la grande diversité des moyens engagés en même temps que leur dispersion. S'il revient, bien entendu, aux pays concernés d'assurer la cohérence des actions conduites et de s'assurer de leur efficacité, force est de constater que les outils dont ils disposent à ces fins sont défaillants et qu'une information fiable, actualisée dans le temps sur les acteurs et actions de coopération agricole n'est ni spontanément ni aisément accessible. Cette situation nuit bien évidemment à la coordination des actions de coopération agricole par les autorités nationales mais également à leur définition et leur pertinent dimensionnement par les organismes de coopération.

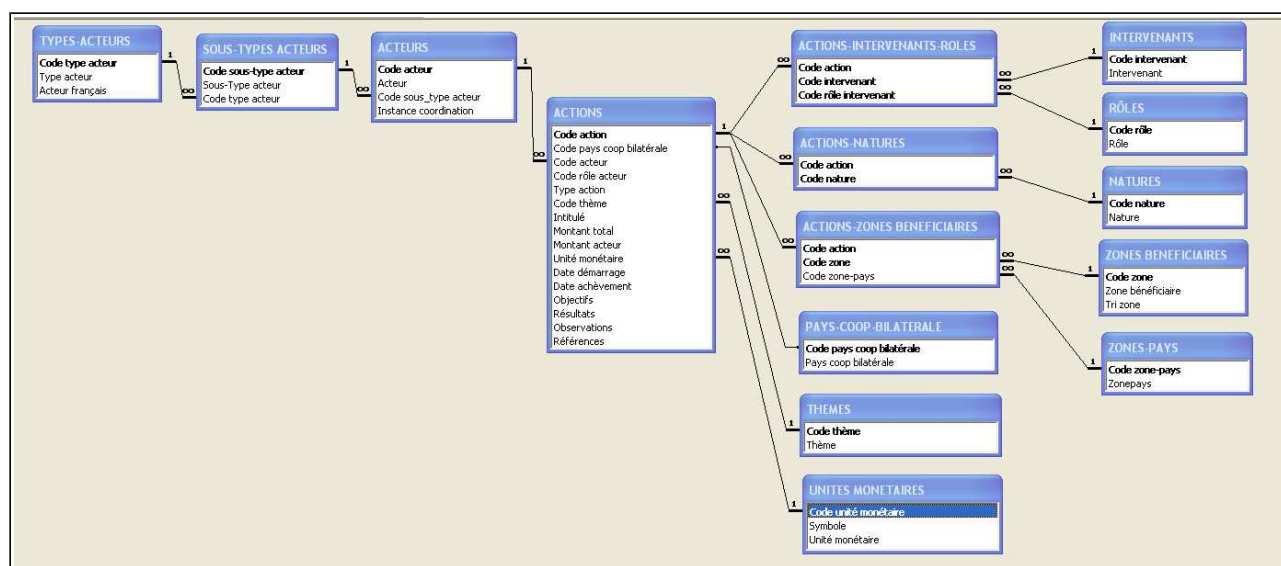
Au regard de ce qui précède, les missionnaires ont construit une première base de données visant à :

- documenter sous un format partagé l'ensemble des actions de coopération portées à leur connaissance et réputées en cours,
- en archiver le contenu et,
- permettre des extractions correspondant aux différents niveaux d'analyse souhaités.

Cet exercice a montré son intérêt malgré son caractère encore artisanal. Les missionnaires suggèrent en conséquence de le poursuivre et de l'approfondir afin de mettre en partage l'information collectée.

1. Architecture de la base de données

La base de données comprend 15 tables. Chaque table stocke des données de nature identique et les tables sont logiquement reliées entre elles par l'intermédiaire d'un identifiant qui leur est commun (cf. schéma ci-dessous).



Ces relations entre tables permettent d'extraire les informations désirées et de les présenter de manière structurées selon différents critères ou différents formats.

¹²⁸ La rédaction de cette Partie a bénéficié des apports de Dominique BRAIVE du CGAAER

2. Actualisation

La base de données pour être utile dans le temps devrait être progressivement :

- étendue aux pays méditerranéens non actuellement couverts par cette étude,
- actualisée selon une périodicité au moins annuelle et,
- être accessible via internet à celles et ceux intéressés.

Dans cette perspective et sous réserve d'une analyse plus approfondie, l'actualisation pourrait, au cours d'une phase pilote, consister pour chacun des Postes des pays sous revue à transmettre au MAAF au mois de mars de chaque année, les fiches « actions » concernant les nouvelles opérations enregistrées au cours de l'année écoulées et à mentionner celles arrivées à leur terme.

Ces éléments pourraient être complétés par la DGPAAT et/ou le CGAAER du MAAF par une revue documentaire des bases de donnée « projets » des acteurs bi et multilatéraux réputés intervenir dans chacun des pays ciblés. La consolidation de même que la mise en ligne de la base de données actualisée relèverait du MAAF.

A l'image du processus d'actualisation de l'atlas de la coopération décentralisée géré par la DNCD un processus de e-actualisation pourrait ultérieurement être envisagé de même que la gestion de la base de données pourrait être confiée à un opérateur agréé par les différentes parties intéressées.

Si les principes d'un renforcement et d'une pérennisation de la base de données étaient retenus, un travail spécifique devrait, à l'évidence, être engagé pour leur mise en œuvre.

R4. Faire vivre et partager une base de données sur les acteurs de la coopération agricole en Méditerranée.

Annexe 1 : Acronymes

A2DTRM	Appui aux Dynamiques de Développement des Territoires Ruraux Méditerranéens
ABC	Agence Brésilienne de Coopération
ACSAZD	Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry land
ADECIA	Agence pour le Développement de la Coopération Internationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux)
ADETEF	Agence pour la Coopération Technique Internationale
ADILVA	Association des Directeurs et cadres des Laboratoires Vétérinaires publics d'Analyses
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement
AFD	Agence Française de Développement
AFII	Agence Française pour les Investissements Internationaux
AFNOR	Association Française de Normalisation
ALECA	Accord de Libre Echange Complet et Approfondi
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ARIMNet	Agricultural Research In the Mediterranean Network
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BMELV	Bunderministerium für Ernährung und Landwirtschaft
BMZ	BunderMinisterium für wirtschaftlich Zusammenarbeit und Entwicklung (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement)
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGAAER	Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CIAA	Comité Interministeriel pour l'Agriculture et l'Alimentation
CIHEAM	Centre International des hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CIR	Cadre d'Intervention Régional
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement

CIS	Cadre d'Intervention Stratégique
CMI	Centre de Marseille d'Intégration pour la Méditerranée
CNCD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CNT	Conseil National de Transition
CNVZ	Centre National de Veille Zoosanitaire
CODEV	Coopération au Développement
COHAFA	Working group on Humanitarian Aid and Food Aid
CRAI	Commission de la Recherche Agricole Internationale
CRPM	Conférence des Régions Périphériques Maritimes
CSN	Conseil Supérieur du Notariat
CTB	Agence Belge de Développement
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CVPFI	association de Coopération Vétérinaire Privée Française à l'International
DFID	Department For International Development
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGER	Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche
DGPAAT	Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des territoires
DiMed	Délégation Interministérielle à la Méditerranée
DSP	Document de Stratégie Pays
EAU	Emirats Arabes Unis
EMBRAPA	Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuaria
ENA de Meknes	Ecole Nationale d'Agriculture de Meknes
ENPARD	European Neighbourhood Programme for Agriculture and rural Development
ENSV de Lyon	Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon
ENV	Ecole Nationale Vétérinaire
EPCS	Etablissement Public de Coopération Scientifique
ERANET	European Research Area Network
FAM	FranceAgriMer
FAO	Food and Agricultural Organisation
FARM	Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde
FASEP	Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé
FEC	France Export Céréales
FEI	France Expertise Internationale
FEMISE	Forum Euro-Méditerranéen des Instituts de Sciences Economiques
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIIAP	Fondation Internationale et pour l'Ibero-amérique d'Administration et de Politiques publiques
FP7	The Seventh Framework Programme
FVI	France Vétérinaire International
GAFTA	Greater Arab Free Trade Agreement
GASC	General Authority for Supply Commodities
GEF	Global Environment Fund
GES	Gaz à Effet de Serre
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte Contre la Désertification
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
ICARDA	Arab Center for Agricultural Research in Dry Areas
IDE	Investissement Direct Etranger
IDELE	Institut de l'Elevage
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
IFREMER	Institut Français pour l'Exploitation de la MER
IGAPS	Ingénieurs et Inspecteurs Généraux chargés de l'Appui aux Personnes et aux Structures
INFOMA	Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture
INNPI	Institut National de la Normalisation et de la Production Industrielle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPEMED	Institut de Prospective Economique du monde MEDiterranéen
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
JEAI	Jeuines Equipes Associées à l'IRD
KfW	Kredtanstalt für Wiederaufbau
MAAF	Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MADR	Ministère de l'Agriculture et du développement Rural

MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MCC	Millenium Challenfge Corporation
MEC	Morocco Economic Competitiveness
MEDA	Mesures D'Accompagnement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCEMO	Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient
ODESYANO Tunisie	Office de DEveloppement SYlvo Pastoral du Nord OPuest
OEPP	Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes
OIE	Organisation Mondiale de Santé Animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONF	Office National des Forets
ONFI	ONF International
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ORU-FOGAR	Organisation des Régions Unies
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPMV	Projet d'Appui au Plan Maroc Vert
PAPS Maroc	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle du Maroc
PAPSA	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle Agricole
PCFM	Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PCT	Programme de Coopération Technique
PEM	Partenariat Euro-Méditerranéen
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PHC	Projet Hubert Curien
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PICCPMV	Projet d'Intégration du Changement Climatique dans le Plan Maroc Vert
PIN	Programme Indicatif National
PISEAU	Programme d'Investissement dans le Secteur de l'EAU
PMIPMEPI	Ministère de l'industrie, des PME et de la promotion de l'investissement

PMSIA	Périmètre du Moyen Sebou et l'Inaouen Aval
PMV	Plan Maroc Vert
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural
PNDAR	Plan National de Développement de l'Agriculture
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPDRI	Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
PRAD	Programme de Recherche Agronomique pour le Développement
PRCHAT	Programme de renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux producteurs
PROPARCO	Promotion et Participation pour la Coopération Economique (filiale de l'AFD)
REMESA	Réseau Méditerranéen de Santé Animale
RSE	Respeonsabilité Sociale et Environnementale
SAU	Surface Agricole Utile
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SGAE	Secrétariat Général des Affaires Européennes
SIAM	Salon Intenational de l'Agriculture au Maroc
SIFEL Agadir	Salon International professionnel de la filière Fruits et Légumes d'Agadir
SIGMA	Support for Improvment in Governance and Management
SIMV	Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et réactif
SOPEXA	Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et agro-alimentaires
SPS	Sanitaire et PhytoSanitaire
TACIS	Technical Aid to the Commonwealth of Independent States
TAIEX	Technical Assistance Information Exchange
UC	Unité de Compte
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMA	Union du Maghreb Arabe
UN-REDD	Tthe United Nations collaborative programme on Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation in developping countries
UpM	Union pour la Méditerranée
USAID	United States Agency for International Development
WB	World Bank

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et des contributions écrites

A. Personnes rencontrées

1. En Algérie

- *Ambassade de France*

Chancellerie diplomatique

Jean Baptiste Faivre, Ministre Conseiller

Service économique régional

Françoise Meley, Chef du Service économique régional

Cyril Darneix, Chargé de mission

Service de coopération

Philippe Marquand, Attaché de coopération institutionnelle,

Institut français

Marie-Odile Ott, Attachée de coopération universitaire et de recherche.

- *Agence française de développement* : **Roger Goudiard, Directeur de l'agence d'Alger**

- *Ministère de l'Agriculture et du développement Rural*

Idir Baïs, Directeur d'études au Secrétariat général :

Dr Foued Chehat, Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique :

- *FAO*

Nabil Assaf, Représentant de la FAO en Algérie,

Dr Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale,

Dominique Menon, Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

- *Délégation de l'UE en Algérie*

Laetitia Rivagorda, gestionnaire de programmes Secteurs Agriculture, Pêches et question SPS

- *France Export Céréales*

Roland Guiragossian : Responsable Algérie

2. En Egypte

- *Ambassade de France*

Service économique

Franc Secula - Chef de service,
Marc de Lépineau - Adjoint au chef de service,
Xavier Pacholek- Attaché agricole

Service de coopération/Institut français :

Guillaume Acloque - Attaché de coopération scientifique,
Antoine Hatzenberger - Attaché de coopération universitaire

- *AFD*

Jean-Pierre Marcelli - Directeur,
Hélène Djoufelkit - Directrice adjointe,
Alexandre Leyvastre - Responsable de projet

- *PROPARCO*

Olivier Luc - Représentant régional pour l'Afrique du Nord,
Mehdi Tanari - Division entreprises agroalimentaires

- *UBIFRANCE*

Hassan Behnam - Chargé de bureau,
Yasmine Rizkallah - Responsable de secteurs

- *Ministère de l'agriculture*

Mona Meherez - Directrice de la coopération internationale,
Hoda Raouf - Directrice du Bureau de liaison agricole France-Egypte (BLAFE)

- *Centre de recherche agricole (ARC)*

Mr El Banna - Président,
Kamil N Mettias - Vice-président,
Adel M Aboul-Naga - Président de l'Institut de recherche sur les productions animales

- *FAO*

Abdessalam Ould Ahmed- Sous-directeur général/Représentant régional

- *CIRAD/ ICARDA*

Véronique Alary- Socio-économiste

IRD

Saïd Jabouri - Directeur de recherche/Représentant de l'IRD en Egypte

Coopération italienne

**Marco Platzer - Directeur du bureau,
Ismail Faramawi - Conseiller,
Alberto Dragotta - CIHEAM**

Délégation de l'Union européenne

Stéphane David - Responsable agriculture et développement rural

Centre d'étude et de documentations économiques, juridiques et sociales (CEDEJ)

Delphine Acloque, Agrégée/Doctorante en géographie

3. Pour la Libye

Service Economique Régional : Guilhel ROGER, Adjoint au directeur

4. Au Maroc

Ambassade de France

SE M. Charles FRIES, Ambassadeur

Service Economique et Régional

M Philippe BAUDRY, chef du Service Economique et Régional

M Michel HELFTER, Conseiller Agricole Régional

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Pr Jean-Marie HORNUT, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle Adjoint

M. Payam SHAHRJERDI, Attaché de coopération

Agence Française de Développement

MM. Joël DALIGAULT, Directeur

Emmanuel BAUDRAN, Chargé de mission

IRD

M. Benoît LOOTVOET, Représentant de l'IRD au Maroc

CIRAD

Mme Caroline LEJARF, CIRAD

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

**M. Mohammed SADIKI, Secrétaire général,
M. Soufiane LARGUET, Directeur de la stratégie,
M. Zouttane EL MADANI, chef de la division de l'Enseignement supérieur, de la
recherche et du développement, Direction de l'Enseignement et de la Recherche,
M.Khalid BOUCHAMA, Conseil Général du Développement Agricole**

Ministère Des Affaires Etrangères et de La Coopération

Mme Karima KABBAJ, Directrice de l'UE et des Processus Méditerranéens

Crédit Agricole du Maroc

M EI Mostafa CHENHAR, Directeur

Délégation de l'Union européenne

M. Emmanuel LE CLERC, chargé de la Coopération agricole

FAO

M Michael George HAGE, Représentant de la FAO au Maroc

5. En Tunisie

Ambassade de France :

Chancellerie diplomatique

Anne Gueguen-Mohsen – Ministre conseillère

Service économique général

**Christel Péridon - Chef du service,
Frédéric Camol - Adjoint à la Chef de service,
Patrick Flot - Chargé de mission**

Service de coopération

Valerie Mayot - COCAC adjointe

Commerce Extérieur

Alexandre Ratle- Conseiller du commerce extérieur

Ministère de l'agriculture

Hafed Khlif, Directeur général de la coopération internationale

FAO

**Benoit Horemans, Représentant en Tunisie et responsable du bureau sous-régional,
Lilian Puech - REMESA**

Syndicats professionnels agricoles

Leïth Ben Bacher : Président du Synagri, Adel Makloufi - Vice-président UTAP

IRD

**Gilles Boulet - Directeur de recherche/ Représentant en Tunisie
CIRAD: Serge Marlet - Directeur de recherche**

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC)

Alia GANA – Directrice de recherche CNRS

BAD

**Rafaa Maroubi – Chef économiste agriculture,
Philip R.Trape – Responsable Tunisie,
Mohamed Ould Tolba – Agro-économiste principal.**

Délégation de l'Union Européenne

Denis Pommier –Responsable Développement rural

Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA)

Samir MAJOUL - Vice-président

SANDERS Tunisie

Abdessalem Gargouri- Gérant

6. A Bruxelles

Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

Mme Julie THISSE, Conseillère aide extérieure de l'Union européenne

Agence Française de Développement

M. Jean-François ARNAL, Directeur AFD à Bruxelles

Commission Européenne

M. Stéphane HALGAND ,Chef de projet « Programmes régionaux pour le voisinage méridional », DG DEVCO

Mme Patricia LARBOURET Chef de projet Agriculture durable, Sécurité alimentaire,DG DEVCO

M Bernard REY Chef d'unité « développement rural, sécurité alimentaire, nutrition », DG DEVCO

7. A Rome

Représentation permanente française auprès de la FAO, du PAM et du FIDA

Bérengère Quincy – Ambassadrice/Représentante de la France auprès de la FAO, du PAM et du FIDA

FAO :

**Laurent Thomas - Sous-directeur général/ Département technique et coopération,
Reng Wang - Sous-directeur général / Département agriculture et protection des consommateurs,**

**Dominique Burgeon - Directeur des urgences,
Berghe G. Tekola, Directeur production et santé animale,
Felix Njeumi - Spécialiste santé animale,**

**Eduado Mansur, Directeur de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts, Alberto Del Lungo, Chef de bureau,
Xiangjun Yao - Directrice climat énergie et foncier,
Oscar Rojas,- Chef de bureau de l'agrométéorologie,**

**Mohammed Achouri - Directeur des terres et des eaux,
Olcay Unver - Directeur adjoint terres et eaux,
Adam Gerrand - chef de bureau du changement climatique,
Mohammed Bazza, chargé de mission terres et eaux,
Rob Vos - Directeur de la protection sociale,
Andrea Sonnino - Chef du bureau Recherche et vulgarisation,
Magdalena L.Blum - Chargée de mission vulgarisation,
Mohammed Rouighi - Conseiller Moyen-Orient,
Anna Maria Pastore - Partenariats avec le secteur privé.**

Christophe Besacier - Comité Silva Mediterranea

FIDA :

**Khalida Bouzar - Directrice de la division Proche-orient Afrique du Nord et Europe,
Abdelhaq Hanfi - Chargé de mission pays, Abdelhamid Abdouli – Chargé de mission
pays**

Ministère des affaires étrangères italien :

Pietro Paolo Proto - Direction générale de la coopération et du développement

8. En France

Délégation Interministerielle à la Méditerranée

**Serge TELLE, Délégué Interministeriel,
Nathalie PILHES, Secrétaire générale
Antoine Tristan MOCILNIKAR, Chef de pôle Energie
Jean Louis LEVET, Haut responsable pour la coopération industrielle et
technologique franco algérienne**

Ministère des Affaires Etrangères

**Jean Marc CHATAIGNER, Directeur adjoint de la DGM
Damien BARCHICHE, chargé de mission
Jean-Jacques SOULA, Chargé de mission
Andrée PASTERNAK, Délégation pour l'action extérieure des collectivités
territoriales**

Ministère de l'Economie et des Finances

**Claire MONNE, Chef du bureau politique agricole extérieure, commerce et
développement (MC2), Direction générale du Trésor
Alexandra MARIE, Adjointe au chef de bureau
François GAUTIER, Adjoint au chef de bureau**

Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt

**Philippe VINCON, Chef du Service des relations Internationales
Marie Hélène LE HENAFF, Sous directrice des échanges internationaux
Anne GAUTIER, Chef du bureau des relations bilatérales
Sebastien COUDERC Chef du bureau des Politiques commerciales et extérieures
communautaires
Alexandre BOUCHOT, Chargé de mission
Bertrand WYBRECHT, Chef du bureau des relations européennes et internationales
à la DGER
Philippe CHARTIER, IGAPS
Jean-Luc ANGOT, Directeur général adjoint de la Direction générale de
l'alimentation
Loïc EVAIN, Sous directeur des affaires sanitaires européennes et internationales
Pierre PRIMOT, Chef du bureau des négociations européennes et multilatérales
(DGAL)**

Bertrand HERVIEU, Vice-Président du CGAAER
Sophie VILLERS, Présidente de la section 7 du CGAAER,
Philippe FOURGEAULT, Membre du CGAAER,
Yves MARCHAL, Membre du CGAAER,
Yves RIOU, membre du CGAAER
Dominique BRAIVE, CGAAER

FranceAgriMer

Sylvie HUBIN-DEDENYS, Directrice des filières et de l'International (DFI)
François BLANC, Chef du Service des actions européennes et internationales
Cyril SCHWEIZER, Chef de l'Unité Stratégie et coopération européenne et internationale
Xavier ROUSSELIN, Chargé de mission pour les analyses économiques à la DFI

Office National des Forêts

Sylvain LEONARD, Mission croissance externe

GIP ADECIA

Pierre POUSSARD, Chargé de mission
Monique TRAN, Chargé de mission

GIP FVI

Marie-Frédérique CHARENTON, Directrice adjointe

CRAI (Commission pour la recherche agricole Internationale)

Bernard HUBERT, Président, président d'Agropolis International
Sylvie ALBERT, chargée de mission

Agreenium

Christian HOSTE, Directeur adjoint et directeur des relations internationales

Agence Française de Développement

JeanLuc FRANCOIS, Chef de division Agriculture
Naomi NOËL, Chargé de mission agriculture, rural
Christophe DUCASTEL, Chargé de mission Biodiversité
Zacharie MECHALI, Chargé de mission
Vatche PAPAIZIAN, Chargé de mission

France Expertise Internationale

Cyrille PIERRE, Directeur Général

UBIFRANCE

M. Benoit TARCHE, chef du département Agrotech

Union pour la Méditerranée

Fathallah SIJILMASSI, Secrétaire Général

Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée

Mourad EZZINE, Directeur

Hervé LEVITTE, Chargé de mission Environnement

Dominique ROJAT, Coordinateur des programmes AFD

Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient

Pierre MASSIS, Délégué Général

Plan Bleu

Hugue RAVENEL, Directeur

Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM)

Sébastien ABIS, Administrateur

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Pascal BERGERET, Directeur,

Jean-Paul PELISSIE, Directeur adjoint,

Christine TON NU, adjointe au Directeur

ARVALIS

Régis BERTHELOT, Responsable des questions internationales

FERT

Anne Panel - Directrice, Bruno Vadon- Chargé de projets

PLURIAGRI

Jean Christophe DEBAR, Directeur

FARM

Jean-Christophe DEBAR, Directeur

Billy TROY, Chargé de mission

France Export Céréales

**François Gatel - Directeur,
Roland Guiragossian - Responsable Algérie,
Soline de Villard - Analyste de marché**

INVIVO

Loïc DESSELAS, Directeur INVIVOI Grains

Groupe SOUFFLET

**Jean-Michel HENRY, Directeur des affaires institutionnelles
Jean-François LEPY, Directeur négoce
Florent BIZARRO, Responsable Afrique et Amérique du sud**

SOFIPROTEOL

**Stéphane Yrles – Directeur des relations publiques/ Administrateur de LESIEUR
CRISTAL Maroc**

INTERBEV

**Yves BERGE, Directeur
Carole DELOUME, Responsable Export**

APCA

Sylvain STUREL, Responsable de la coopération internationale

CSN

Anne-Marie Cordelle - Déléguée générale de l'Association du notariat francophone

GNIS

François BURGAUD, Directeur

ADEPTA

Michelle GROSSET, Secrétaire générale

A noter : Coordination Sud et le GRET ont renvoyé à leur site internet, et l'AFDI a indiqué ne pas avoir d'actions dans les pays sous revue.

2. Contributions écrites

Au-delà des réponses au questionnaire élaborées par les Services Economiques Régionaux d'Alger, le Caire, Tripoli et Tunis, les missionnaires ont également pu s'appuyer sur des contributions écrites transmises par :

- Christophe MALVEZIN et Camille MICHEL du Service économique de Washington,
- Catherine GERARD du Service économique régional de Berlin
- Katia ROINET du Service économique régional de Moscou
- Carole LY du Service économique régional de Pékin
- Hervé REVERBORI du Service économique régional de Madrid
- Mylène TESTUT NEVES du Service économique régional de Brasilia.

Les missionnaires ont, par ailleurs, pu s'appuyer sur l'expertise de Dominique BRAIVE du CGAAER pour élaborer la base de données.

Annexe 3 : Questionnaire adressé aux Postes

Questionnaire

La cartographie des acteurs de la coopération agricole en méditerranée et des actions qu'ils mettent en œuvre, objet du présent questionnaire, vise au-delà du recensement le plus exhaustif possible de ces acteurs, à expliciter le pourquoi de leurs interventions dans la région d'étude, les moyens mobilisés et les résultats obtenus.

Il s'agit, donc, dans chacun des pays sous revue, d'identifier les acteurs présents dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier en s'appuyant sur une typologie d'acteurs, présentée en *annexe 1*, et distinguant les acteurs non français des acteurs français. Pour chaque acteur, il est souhaité renseigner, sur une page environ, les différents items listés dans la fiche présentée en *annexe 2*. Il est clair cependant que les éléments recueillis pourront être beaucoup plus développés pour un acteur majeur investissant, à l'image d'une Banque de développement, plusieurs millions de \$ dans le secteur agricole que pour une opération ponctuelle de quelques milliers de \$ portée par un acteur de la société civile. Il reste que, quel que soit le poids financier de l'acteur considéré, l'identification de l'ensemble de l'expertise française associée aux actions mises en œuvre sera appréciée.

Au-delà de ce recensement, les principaux éléments de la politique nationale dans le domaine agricole, agroalimentaire et forestier seront rappelés et les instances de concertations inter-institutions constituées soit à l'initiative des acteurs de coopération soit des autorités nationales devront être présentées et leurs rôles précisés.

Annexe 3.1. : Typologie des acteurs

1. Acteurs non français présents en matière de coopération agricole, agro alimentaire et forestière.

1.1 Institutions multilatérales

1.1.1 Institutions onusiennes

- 1.1.1.1 FAO
- 1.1.1.2 PNUD
- 1.1.1.3 PNUE
- 1.1.1.4 PAM
- 1.1.1.5 Autres agences onusiennes (UNESCO...)

1.1.2 Banques de développement

- 1.1.2.1 Banque Mondiale
- 1.1.2.2 Banque Africaine de Développement
- 1.1.2.3 Banque islamique de Développement
- 1.1.2.4 Autres banques de développement

1.1.3 Autres institutions

- 1.1.3.1. FIDA
- 1.1.3.2. OIE
- 1.1.3.3. OMC
- 1.1.3.4. CIHEAM
- 1.1.3.5. Plan Bleu
- 1.1.3.6.

1.2 Union européenne

- 1.2.1 Commission européenne
- 1.2.2 Banque européenne d'investissement
- 1.2.3 Autres institutions européennes (BERD...)

1.3 Autres acteurs régionaux

- 1.3.1 UMA

1.4 Acteurs bilatéraux (et plus particulièrement l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Inde, les USA, la Turquie, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Russie, la Chine de même que les pays du Sud et de l'est de la Méditerranée dans le cadre de la coopération régionale)

1.4.1 Par pays

- 1.4.1.1. Coopération gouvernementale
- 1.4.1.2. Coopération décentralisée
- 1.4.1.3. coopération non gouvernementale
- 1.4.1.4. acteurs privés
- 1.4.1.5.

2. Acteurs français

2.1 Acteurs gouvernementaux

- 2.1.1 MAAF
- 2.1.2 MAE
- 2.1.3 MINEFI
- 2.1.4 MEEDD
- 2.1.5 DIMed

- 2.1.6 SGA/RP Bruxelles
- 2.1.7 Autres

2.2 Etablissements public

- 2.2.1 AFD
- 2.2.2 Instituts de recherche
- 2.2.3 Instituts de formation
- 2.2.4 SOPEXA
- 2.2.5 GIPs (ADETEF, FEI, ADECIA, FVI...) et leurs membres
- 2.2.6 France Agri Mer
- 2.2.7 ASP
- 2.2.8 UBI France
- 2.2.9 Instituts techniques

2.3 Coopération décentralisée

- 2.3.2 Region PACA
- 2.3.3 Région Languedoc Roussillon
- 2.3.4 Bretagne Commerce International
- 2.3.5

2.4 Coopération non gouvernementale

- 2.4.1 ENDA Maghreb
- 2.4.2 Coopération professionnelle
- 2.4.3 Fondations (Farm,...)
- 2.4.4

2.5 Acteurs privés

- 2.5.1 Organismes et groupes agricoles
- 2.5.2 IPEMED/EMCC
- 2.5.3 SOFIPROTEOL/In Vivo, FEC/Interbev/Interfel
- 2.5.4

2.6 Instituts techniques

Annexe 3.2. : Items à documenter par acteur

1. Objectifs poursuivis et champs d'intervention

Il s'agit ici de cerner les objectifs stratégiques poursuivis (que ceux-ci soient explicites ou implicites) ainsi que le ou les champs d'intervention en distinguant les champs politique (appui aux politiques de développement agricole et rural, de développement des territoires, appui aux politiques foncières...), économique (appui à l'organisation et à la structuration des filières, promotion de dispositifs assurantiels, ...), commercial (recherche de marchés, prises de participation...), académique (appui aux structures de recherche, d'enseignement...), de la coopération décentralisée, de la coopération non gouvernementale...

2. Moyens mobilisés

Il s'agira là, d'une part, de situer l'effort financier de l'acteur en faveur du secteur agricole agroalimentaire et forestier au regard d'éventuelles interventions dans d'autres secteurs, d'autre part, d'apprécier le montant de cet appui au regard de celui consacré par l'Etat à ce secteur. La photographie pour l'année 2013 pourra utilement et si possible, être complétée par un regard rétrospectif sur les années précédentes en particulier à partir de 2006 soit avant la crise. Ce regard permettra d'apprécier dans la durée l'effort consacré au secteur étudié et son poids relatif au regard des autres intervenants. Il s'agira, également, d'explicitier les canaux de financement privilégiés (appuis direct au budget de l'Etat, appui à des opérateurs, appuis directs aux agriculteurs, la nature de ces appuis ; prêts, dons, en nature...)

3. Résultats observés

Des éléments d'appréciation sur les résultats des actions antérieurement engagées et sur les éventuels écarts observés au regard des objectifs affichés seront présentés. Ils pourront s'appuyer sur les évaluations réalisées et permettront de porter un regard sur la pertinence des opérations en cours

4. Concertation

Il s'agira, ici, d'indiquer la place tenue par l'acteur considéré dans les éventuelles instances de coordination des acteurs du secteur agricole et les éventuels partenariats noués.

5. Historique des interventions dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier

L'objectif est de saisir l'ancienneté des interventions de façon à comprendre si elles ont un caractère traditionnel ou conjoncturel lié par exemple à la récente crise alimentaire dans la région d'étude ou à d'autres facteurs à identifier.